



**CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA**

**ASSURER LE PROGRÈS DE L'AFRIQUE ET
DU RESTE DU MONDE**

**UN RAPPORT SUR LES PRIORITÉS CANADIENNES EN
VUE DU SOMMET DU G8 DE 2002**

**Rapport du Comité permanent
des affaires étrangères et du commerce international**

**L'honorable Jean Augustine, c.p., députée
Présidente**

Juin 2002

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les témoignages des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : <http://www.parl.gc.ca>

En vente : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

**ASSURER LE PROGRÈS DE L'AFRIQUE ET
DU RESTE DU MONDE**

**UN RAPPORT SUR LES PRIORITÉS CANADIENNES EN
VUE DU SOMMET DU G8 DE 2002**

**Rapport du Comité permanent
des affaires étrangères et du commerce international**

**L'honorable Jean Augustine, c.p., députée
Présidente**

Juin 2002

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

PRÉSIDENTE

L'hon. Jean Augustine

VICE-PRÉSIDENTS

Stockwell Day

Bernard Patry

MEMBRES

Sarkis Assadourian

Francine Lalonde

Aileen Carroll

L'hon. Diane Marleau

Bill Casey

Keith Martin

John Duncan

Deepak Obhrai

Mark Eyking

Pat O'Brien

John Harvard

Pierre Paquette

Marlene Jennings

Svend Robinson

Stan Keyes

AUTRES DÉPUTÉS PARTICIPANT À CETTE ÉTUDE

L'hon. George Baker

Anita Neville

Rick Casson

Brian Pallister

Joe Comartin

Jerry Pickard

Antoine Dubé

Yves Rocheleau

L'hon. Bill Graham

Peter Stoffer

Pat Martin

GREFFIER DU COMITÉ

Stephen Knowles

DE LA DIRECTION DE LA RECHERCHE PARLEMENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Gerald Schmitz

James Lee

Blayne Haggart

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

a l'honneur de présenter son

VINGT ET UNIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère le paragraphe 108(2) du Règlement, votre Comité s'est engagé dans une étude approfondie du programme du Sommet du G-8 de 2002.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS	ix
CHAPITRE I : INTRODUCTION : POUR UN SOMMET RESPONSABLE, CENTRÉ SUR DES RÉSULTATS	1
CHAPITRE II : AGIR POUR UNE ÉCONOMIE MONDIALE PLUS ÉQUITABLE ET PLUS DURABLE	7
CE QUE LES CANADIENS NOUS ONT DIT	8
<i>Favoriser les conditions propices à la reprise et à l'avancement de l'économie mondiale</i>	11
<i>Réaliser des objectifs de développement international grâce à une assistance efficace</i>	14
<i>Vers une réforme financière, l'allègement de la dette et la stabilité à l'échelle internationale</i>	19
<i>Voir plus loin que la croissance : promouvoir la justice et la viabilité</i>	22
CHAPITRE III : AGIR POUR UN NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE	25
<i>L'Afrique, le NPDA et le rôle du Canada</i>	25
<i>Amorcer une réponse constructive du G8 à l'égard de l'Afrique et du NPDA dans le cadre d'un travail en cours</i>	28
CE QUE LES CANADIENS NOUS ONT DIT	31
<i>Leadership canadien à l'égard de huit éléments pour un plan d'action efficace du G8 pour l'Afrique</i>	35
1. <i>Consolider la paix comme condition au développement humain durable</i>	35
2. <i>Fournir une aide qui profite aux plus pauvres</i>	37
3. <i>Appuyer les priorités en matière de santé publique et d'éducation</i>	40
4. <i>Réformer le commerce international, l'investissement et les finances</i>	42
5. <i>Améliorer la gouvernance démocratique et combattre la corruption</i>	46

6. <i>Rendre le développement écologiquement viable</i>	50
7. <i>Bâtir un vrai partenariat avec la société civile</i>	52
8. <i>Évaluer les responsabilités et les obligations mutuelles de rendre compte des résultats</i>	55
CHAPITRE IV : POURSUIVRE LES EFFORTS INTERNATIONAUX TOUTS AZIMUTS CONTRE LE TERRORISME	59
CE QUE LES CANADIENS NOUS ONT DIT	59
PRINCIPAUX ENJEUX.....	63
<i>Qu'est-ce que le terrorisme?</i>	64
<i>Le terrorisme et les armes de destruction massive</i>	66
<i>Le besoin de coopération internationale</i>	69
<i>Démocraties et terrorisme</i>	70
<i>Accroître la coopération au sein du G8</i>	74
<i>Renforcer la solidarité du G8</i>	77
CHAPITRE V : CONCLUSION : MENER LE G8 VERS UN PROCESSUS PLUS EFFICACE ET PLUS PARTICIPATIF	79
CE QUE LES CANADIENS NOUS ONT DIT.....	79
<i>Gouvernance et responsabilisation en démocratie : quelques questions pour le G8</i>	82
ANNEXE A — LISTE DES TÉMOINS	89
ANNEXE B — LISTE DES MÉMOIRES	101
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	103
OPINION DISSIDENTE — Alliance canadienne	105
OPINION COMPLÉMENTAIRE — Nouveau Parti démocratique	109
PROCÈS-VERBAL	113

LISTE DES RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

CHAPITRE I : INTRODUCTION : POUR UN SOMMET RESPONSABLE, CENTRÉ SUR DES RÉSULTATS

Recommandation 1 (p. 6)

Le Comité croit que, de façon générale, le Sommet de Kananaskis doit reconnaître l'urgence de trouver des approches multilatérales à la fois cohérentes et diversifiées des réformes globales à mettre en œuvre *ainsi que* de réformer les processus du G8 afin d'en réduire les coûts et afin qu'ils soient davantage axés sur des résultats et transparents du point de vue démocratique. Le Canada devrait prendre l'initiative de plaider en faveur de telles orientations auprès de ses partenaires du G8. Il devrait également prêcher par l'exemple, non seulement en continuant de solliciter l'apport des parlementaires et du public au-delà du Sommet de juin, mais en produisant un état public complet des coûts et des résultats du Sommet. L'un des éléments de cette démarche devrait être la remise d'un « bulletin » de rendement au Comité bien avant la tenue du prochain Sommet du G8.

CHAPITRE II : AGIR POUR UNE ÉCONOMIE MONDIALE PLUS ÉQUITABLE ET PLUS DURABLE

Favoriser les conditions propices à la reprise et à l'avancement de l'économie mondiale

Recommandation 2 (p. 13-14)

- Le Canada devrait profiter du Sommet du G8 pour demander à ses partenaires de ne pas poser de gestes qui pourraient nuire aux perspectives de reprise de l'économie mondiale, notamment des mesures fiscales ou monétaires déflationnistes ou des mesures commerciales protectionnistes.
- De façon plus générale, le Canada devrait montrer l'exemple en insistant auprès du G8 pour qu'il jette un regard critique sur ses politiques économiques et s'assure que ces dernières favorisent la croissance en améliorant les conditions de vie de la majorité des citoyens tout en contribuant à réduire les injustices flagrantes entre les pays développés et les pays en développement et à

l'intérieur de ces pays. En ce qui a trait au commerce mondial, le Canada devrait promouvoir la tenue de négociations pour l'établissement de pratiques et de règles commerciales internationales révisées qui favoriseraient les peuples et les pays les plus pauvres, une attention particulière étant accordée à l'Afrique.

Réaliser des objectifs de développement international grâce à une assistance efficace

Recommandation 3 (p. 16-17)

- Le Canada devrait proposer la création par le G8 d'un groupe de travail sur l'efficacité et la réforme de l'aide auquel participeraient des spécialistes d'organismes non gouvernementaux et de pays en développement.
- Le Canada aussi devrait présenter un échéancier réaliste afin d'atteindre l'objectif de l'ONU sur la part du PNB affectée à l'aide publique au développement (APD), soit 0,7 %, et insister auprès de ses partenaires du G8 pour qu'ils augmentent substantiellement le niveau d'APD à l'Afrique, avec pour objectif que le niveau global de l'aide des pays du G8 atteigne rapidement le niveau moyen de l'aide des pays contributeurs non membres du G8, soit actuellement 0,46 % du PNB.
- En plus d'examiner l'efficacité des politiques existantes, le groupe de travail proposé serait chargé de soumettre un rapport public annuel aux dirigeants du G8 sur les progrès réalisés par les pays du G8 dans l'atteinte des objectifs de l'ONU sur la part du PNB affectée à l'APD et sur leur contribution pour réaliser les objectifs de développement international confirmés lors de récents sommets de l'ONU.

Recommandation 4 (p. 18)

- Le Canada devait exhorter les pays du G8 à collaborer afin d'assurer le financement complet et l'élargissement du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, en accordant la priorité aux infrastructures sanitaires des régions les plus pauvres, et à établir des objectifs de mise en œuvre annuels pour mesurer l'efficacité.
- De la même façon, le Canada devrait promouvoir l'augmentation de l'aide fournie par le G8 pour l'éducation publique de base dans les pays les plus pauvres, l'établissement d'objectifs annuels en

matière de résultats, l'élimination de droits d'utilisateurs et de tout autre obstacle à l'accès universel à l'éducation.

- Pour ce qui est des initiatives reliées aux technologies de l'information et des communications visant à éliminer le fossé numérique, notamment le GEANT, le Canada devrait collaborer avec d'autres pays pour s'assurer que ces initiatives profiteront en bout de ligne aux citoyens les plus pauvres qui ont le moins accès à ces technologies.

Vers une réforme financière, l'allègement de la dette et la stabilité à l'échelle internationale

Recommandation 5 (p. 20)

Le Canada devrait promouvoir au sein du G7 une réduction supplémentaire accrue de la dette des pays les plus pauvres, assortie de l'appui efficace du G7 pour la mise en place d'un processus de gouvernance transparent et démocratiquement responsable et de mesures contre la corruption, et la mise en œuvre de stratégies crédibles d'atténuation de la pauvreté à long terme dans ces pays.

Recommandation 6 (p. 21-22)

Le Canada devrait continuer de faire preuve de leadership au sein du G7 pour améliorer les mécanismes internationaux visant la gestion des crises financières internationales et la prévention des crises récurrentes et futures, notamment par la création d'un tribunal international des faillites. Dans le cadre d'un plan d'action du G7 sur la stabilisation financière, le Canada devrait appuyer la tenue d'une étude de faisabilité concernant l'adoption d'une taxe sur les transactions monétaires semblable à la taxe Tobin. Le Canada devrait également faire pression pour l'application plus efficace des conventions de l'OCDE et d'autres instruments internationaux servant à contrer la corruption et l'exploitation de réseaux financiers internationaux à des fins criminelles, et pour mettre fin à l'évasion fiscale, notamment celle qui repose sur l'existence de paradis fiscaux.

Voir plus loin que la croissance : promouvoir la justice et la viabilité

Recommandation 7 (p. 23-24)

Le Canada devrait exhorter les pays du G8 à tenir compte des impacts positifs et négatifs possibles des mesures visant à répondre aux défis

de la mondialisation de l'économie sur l'atteinte des objectifs en matière de droits humains internationaux, sociaux, culturels et environnementaux.

CHAPITRE III : AGIR POUR UN NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

Amorcer une réponse constructive du G8 à l'égard de l'Afrique et du NPDA dans le cadre d'un travail en cours

Le Comité reste convaincu que le succès est possible à Kananaskis sous la direction du Canada et qu'il faut permettre au processus du NPDA, aussi imparfait soit-il, d'obtenir des résultats, avec l'aide d'une réponse permanente et constructive de la part du G8. Les membres du Comité sont toutefois aussi conscients des nombreuses graves critiques formulées au cours des audiences concernant les politiques du G8 à l'égard de l'Afrique et des lacunes perçues du NPDA. Il faut que les dirigeants du G8 et d'Afrique abordent ces questions au moyen d'un dialogue ouvert et de mesures audacieuses.

Leadership canadien à l'égard de huit éléments pour un plan d'action efficace du G8 pour l'Afrique

1. Consolider la paix comme condition au développement humain durable

Recommandation 8 (p. 37)

Le Canada devrait réclamer du G8 un plan d'action qui propose des solutions globales à long terme pour régler les problèmes de paix et de sécurité en Afrique et qui accorde une importance particulière aux éléments suivants :

- Des contrôles multilatéraux plus stricts à l'égard des transferts d'armes illicites et du commerce des armes légères, à commencer par des contrôles et des restrictions des armes légères automatiques dans les pays du G8.
- L'application de mécanismes plus rigoureux à l'égard du trafic de diamants, entre autres ressources, servant à financer les conflits.
- La promotion de codes d'éthique commerciale exécutoires, en particulier dans les zones de conflit.

- L'aide à la prévention et au règlement des conflits et au relèvement après un conflit, notamment pour faciliter la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées.

2. Fournir une aide qui profite aux plus pauvres

Recommandation 9 (p. 39)

- Le Canada devrait réclamer du G8 un plan d'action qui contient des échéanciers fermes pour accroître substantiellement l'aide au développement en Afrique, et qui le fait en tenant compte d'une évaluation crédible de l'efficacité à réduire la pauvreté, autant en ce qui concerne les politiques et pratiques des donateurs que les moyens pris par les bénéficiaires pour atteindre cet objectif. Le Canada devrait veiller à ce que son fonds créé récemment pour l'Afrique s'ajoute à l'APD canadienne déjà fournie à l'Afrique et presser ses partenaires du G8 à prendre pareils engagements en plus de l'aide qu'ils versent déjà.
- L'aide du G8 devrait aussi viser, d'une manière uniforme et coordonnée, à bâtir un potentiel africain permanent qui puisse vraiment appartenir aux Africains. La production alimentaire, l'infrastructure rurale, la santé publique et l'éducation de base devraient figurer parmi les priorités des programmes de développement bien gérés.

3. Appuyer les priorités en matière de santé publique et d'éducation

Recommandation 10 (p. 42)

Le Canada devrait exercer des pressions pour que l'on accorde une attention toute particulière dans le plan d'action du G8 :

- au fléau que constitue le VIH/SIDA, par un train de mesures portant notamment sur la sensibilisation et la prévention, l'accroissement de l'appui au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme et l'amélioration de l'accès à des médicaments d'un prix abordable;
- au remaniement de l'accord sur les ADPIC de l'OMC afin d'alléger la situation des pays africains important des médicaments tout en respectant la législation protégeant les brevets d'invention;

- aux mesures encourageant les groupes de recherche en hygiène publique à collaborer à l'échelle internationale afin de faire avancer la recherche sur les maladies tropicales;
- à l'investissement en infrastructures sanitaires dans les régions les plus démunies;
- à l'investissement en projets d'éducation de base inclusifs dans les pays les plus pauvres;
- à l'établissement de cibles particulières axées sur les résultats pour atteindre les objectifs en matière d'hygiène publique et d'éducation.

4. Réformer le commerce international, l'investissement et les finances

Recommandation 11 (p. 46)

Le Canada devrait encourager l'inclusion, au sein du plan d'action du G8, d'engagements en matière de réforme économique internationale visant expressément :

- à ouvrir les marchés aux exportations africaines en éliminant les barrières tarifaires et autres de façon la plus large possible, surtout pour les pays les moins développés;
- à réformer les règles commerciales portant sur l'agriculture au sein de l'OMC en s'attachant en particulier aux besoins des petits producteurs de denrées alimentaires d'Afrique et en envisageant la mise en place d'un mécanisme, de type assurance-stabilisation, qui permettrait aux petits producteurs de produits de base de jouir d'un revenu décent;
- à envisager d'appliquer des normes exécutoires en matière d'investissement à l'étranger des entreprises, accompagnées de mécanismes de soumission de rapports et de surveillance crédibles;
- à améliorer de façon significative les capacités des pays d'Afrique à négocier des modalités plus favorables au sein des ententes ayant trait au commerce, à l'investissement, à l'endettement et au financement, et à accroître leur représentation au sein des structures gouvernantes des organismes économiques internationaux;

- à fournir un allégement de la dette plus rapide et plus complet que ce qui a été accompli jusqu'ici dans le cadre du processus touchant les PPTTE aux pays d'Afrique qui se sont engagés à respecter les droits démocratiques et à poursuivre des priorités en matière de développement propres à réduire la pauvreté.
- à encourager une plus grande utilisation de l'aide financière internationale pour appuyer les initiatives de micro-crédit qui profitent aux plus pauvres.

5. *Améliorer la gouvernance démocratique et combattre la corruption*

Recommandation 12 (p. 49-50)

Le Canada devrait travailler à l'élaboration d'un plan d'action intégrant un partage des responsabilités, au lieu de conditions fixées unilatéralement, et des mesures visant de véritables réformes de la gouvernance démocratique en Afrique, y compris des systèmes judiciaires indépendants, et la concrétisation des attentes inhérentes au mécanisme d'examen par les pairs du NPDA. Au moment de fixer des normes élevées, les pays du G8 devraient montrer la voie en respectant eux-mêmes des normes multilatérales de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, comme celles de l'OCDE. L'aide du G8 devrait viser à renforcer les capacités tant de la société civile que des États en vue d'instaurer une administration publique saine, transparente et responsable sur le plan démocratique. En outre, on devrait envisager d'établir une initiative interparlementaire mixte G8-Union africaine afin de renforcer les mécanismes de contrôle législatif.

6. *Rendre le développement écologiquement viable*

Recommandation 13 (p. 52)

Le Canada devrait veiller à ce que le plan d'action pour l'Afrique traite la viabilité écologique comme partie intégrante du développement et du redressement économique. On devrait accorder une attention particulière aux éléments suivants :

- l'utilisation durable des ressources, en faisant fond sur l'exemple constructif et les pratiques exemplaires de projets de ce genre déjà mis en œuvre dans certains pays africains;
- l'accès à de l'eau potable, en particulier dans les régions rurales;

- le partage des connaissances sur les écosystèmes africains;
- des solutions de rechange à coût abordable pour ce qui est de l'énergie renouvelable;
- une attitude responsable quant aux répercussions du changement climatique;
- un accord multilatéral sur des normes d'impact environnemental et social, y compris des dispositions sur des mécanismes publics d'application et d'évaluation transparents, en particulier pour les grands projets d'infrastructures et d'exploitation des ressources naturelles.

En outre, les dirigeants devraient examiner des moyens de promouvoir un suivi concret par le G8 et l'Union africaine des objectifs dont traitera le Sommet mondial pour le développement durable qui aura lieu en septembre prochain, en Afrique du Sud.

7. *Bâtir un vrai partenariat avec la société civile*

Recommandation 14 (p. 55)

Le Canada devrait insister pour qu'un engagement soit pris dans le plan d'action pour l'Afrique du G8 afin de soumettre le cadre du NPDA à une consultation publique plus vaste en Afrique dans le cadre de sa mise en œuvre. Il faudrait également communiquer largement le plan du G8 aux populations des pays membres et pouvoir continuer de le modifier et de l'adapter en fonction des interventions formulées par les citoyens de l'Afrique et du G8 après le Sommet de Kananaskis. Le gouvernement du Canada devrait promouvoir une participation continue de la société civile au programme du plan d'action et chercher tout particulièrement la participation des Canadiens d'origine africaine en plus de reconnaître le rôle que les processus parlementaires doivent jouer.

8. *Évaluer les responsabilités et les obligations mutuelles de rendre compte des résultats*

Recommandation 15 (p. 56-57)

Le Canada devrait exhorter les dirigeants du G8 et de l'Afrique à collaborer pour intégrer dans le plan d'action pour l'Afrique un processus crédible d'évaluation du rendement de chacun pour ce qui est de l'atteinte des objectifs précis qu'il y a lieu d'incorporer dans tous les éléments du plan tout en donnant au mécanisme d'évaluation

par les pairs du NPDA la chance de fonctionner. Par ailleurs, le Canada devrait proposer l'étude d'un mécanisme d'évaluation indépendant, avec participation non gouvernementale et africaine, notamment pour la mise en œuvre par le G8 de ses engagements de partenariat avec l'Afrique convenus à Kananaskis.

CHAPITRE IV : POURSUIVRE LES EFFORTS INTERNATIONAUX TOUS AZIMUTS CONTRE LE TERRORISME

Le terrorisme et les armes de destruction massive

Recommandation 16 (p. 69)

Compte tenu du danger du terrorisme nucléaire, le Canada devrait préconiser que le G8 redouble d'efforts pour repérer, acquérir et neutraliser les matières nucléaires, en particulier celles de l'ancienne Union soviétique, en misant à la fois sur l'Agence internationale de l'énergie atomique et sur une collaboration bilatérale; il devrait également souligner le besoin de renforcer l'engagement du G8 et des autres États à l'égard de la non-prolifération et du désarmement, y compris en ce qui concerne les armes nucléaires; enfin, les gouvernements du G8 devraient évaluer la menace du terrorisme nucléaire tant pour mieux saisir les tenants et les aboutissants de cette question que pour sensibiliser leurs citoyens respectifs.

Démocraties et terrorisme

Recommandation 17 (p. 74)

Le Canada devrait insister, tout en reconnaissant le droit inhérent de légitime défense reconnu dans la Charte des Nations Unies, pour que les mesures prises par le G8 et les autres instances internationales dans ce domaine reposent sur les principes du multilatéralisme, le respect de la règle de droit, des libertés civiles et des droits de la personne. Ces mesures doivent aussi s'inscrire dans le contexte plus large d'une politique étrangère qui tient compte de la pauvreté et de l'exclusion, qui tente de régler les conflits en cours et qui met l'accent sur la prévention des conflits, notamment en atténuant les tensions et les préjudices.

Accroître la coopération au sein du G8

Recommandation 18 (p. 76-77)

Le Canada devrait encourager le G8 à poursuivre ses efforts pour établir des normes communes de sécurité et de reddition de comptes concernant les réseaux de transport internationaux. En particulier, alors que les améliorations apportées depuis le 11 septembre dernier en matière de sécurité du transport aérien ont été bien accueillies, il reste beaucoup à faire dans le domaine du transport maritime des conteneurs.

Renforcer la solidarité du G8

Recommandation 19 (p. 77)

Le Canada devrait insister auprès de tous les États du G8 pour qu'ils ratifient sans délai les 12 conventions des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme. En outre, les États du G8 devraient encourager et aider, par la voie diplomatique et par le renforcement des capacités, les autres pays à en faire autant. Tous les États doivent aussi redoubler d'efforts pour faire aboutir les négociations sur la Convention générale sur le terrorisme international.

CHAPITRE V : CONCLUSION : MENER LE G8 VERS UN PROCESSUS PLUS EFFICACE ET PLUS PARTICIPATIF

Gouvernance et responsabilisation en démocratie : quelques questions pour le G8

Recommandation 20 (p. 87)

Le Canada devrait proposer aux dirigeants du Sommet du G8 qui aura lieu à Kananaskis de constituer un groupe de travail sur la réforme du G8, lequel analyserait des options pour élargir l'accès public démocratique tout en réduisant les coûts des sommets et formulerait des recommandations en vue d'interventions pouvant être faites avant le prochain sommet. Ce groupe devrait s'attarder particulièrement à améliorer la transparence et les communications du G8; accroître la participation des parlementaires et des acteurs non étatiques; mesurer l'efficacité en fonction du rendement réel; revenir au point de départ à la recommandation 1, en offrant un mécanisme permettant de

rendre des comptes régulièrement à la population quant aux résultats des sommets.

En outre, le Comité prie instamment le gouvernement d'appuyer la tenue d'une réunion inaugurale des parlementaires du G8 pour le Sommet de Kananaskis, laquelle déboucherait ensuite sur la création d'un groupe interparlementaire du G8 qui serait invité à formuler directement ses recommandations aux futurs sommets.

CHAPITRE I : INTRODUCTION : POUR UN SOMMET RESPONSABLE, CENTRÉ SUR DES RÉSULTATS

Le prochain sommet du Groupe des Huit (G8¹), qui aura lieu à Kananaskis, en Alberta, les 26 et 27 juin, est la quatrième de ces rencontres annuelles dont le Canada est l'hôte depuis 1975, date où elles ont débuté. Au sommet tenu à Halifax en 1995, le Canada a particulièrement insisté sur la réforme des institutions financières internationales (IFI²). À Kananaskis, les grands dossiers économiques demeureront un sujet prioritaire de discussion, mais le Canada veut accorder une place centrale aux besoins et aspirations de l'Afrique — et, en particulier, à l'élaboration d'un plan d'action du G8 en corrélation avec l'initiative prometteuse des leaders africains appelée le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA), dans la foulée du travail amorcé au Sommet de Gênes, en juillet 2001. Bien entendu, depuis ce dernier sommet du G8, un grand événement a jeté de l'ombre sur tous les autres. Les terribles attentats terroristes du 11 septembre contre les États-Unis, et leurs répercussions, créent des problèmes gigantesques pour l'ordre mondial. Il s'ensuit que le déploiement d'un vaste effort international de lutte contre le terrorisme constitue aussi une priorité incontournable, les leaders du G8 devant trouver des solutions aux menaces critiques contre toutes les dimensions de la sécurité mondiale.

¹ Le G8, ainsi appelé depuis 1998, date où l'on a commencé à inviter la Fédération de Russie pour l'élément politique de l'ordre du jour, est issu des sommets du G7 des dirigeants des principaux pays industrialisés. Les membres de base sont les États-Unis, le Canada, le Japon et quatre pays européens, soit le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et l'Italie (l'Union européenne étant représentée par le président de la Commission européenne). Les premiers sommets du G7 avaient tendance à se cantonner aux questions de coordination économique internationale, mais, en particulier sous l'égide du G8, les discussions se sont élargies pour englober de nombreux autres dossiers multilatéraux. Les dossiers économiques continuent à relever du G7, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales continuant à se réunir en tant que « G7 » entre les sommets; le commerce demeure également un sujet du G7 car la Russie n'est pas encore membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Au niveau du G8, cependant, de nombreuses autres réunions ont maintenant lieu, non seulement sur des questions intéressant les ministres des Affaires étrangères, mais également sur des dossiers stratégiques comme l'environnement, l'énergie, l'éducation, la santé, le travail et l'emploi, la justice, et ainsi de suite (on peut trouver des renseignements officiels à cet égard sur le site Web du G8 du gouvernement du Canada, à l'adresse <http://www.g8.gc.ca>). Aux fins du présent rapport, sauf dans des contextes précis où il n'est question que des membres initiaux du G7, le terme « G8 » fait normalement référence aux activités intergouvernementales susmentionnées, la plus importante étant le sommet annuel des leaders, dont l'emplacement et le secrétariat se déplacent en alternance entre les pays membres.

² Principalement les institutions de Bretton Woods établies à Washington, c.-à-d. le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), de même que les banques régionales de développement et la Banque des règlements internationaux (BRI).

Le Comité a déjà participé directement au processus préparatoire à un sommet. Il y a sept ans, nous avons déposé un rapport d'importance majeure sur les réformes des IFI en prévision du Sommet de Halifax³. De fait, bon nombre des questions soulevées et des recommandations présentées dans ce rapport demeurent pertinentes, comme nous l'ont rappelé, à nos audiences actuelles, des témoins qui continuent de réclamer des réformes économiques internationales. Sans les fondements d'une économie mondiale solide et viable, qui répartit largement les bénéfices, il sera difficile de concrétiser de nombreux autres objectifs valables. Le Comité consacre donc une partie de son attention à ces questions régulières des sommets dans le Chapitre II du présent rapport.

Un thème d'intérêt majeur est traité au Chapitre III, celui du leadership nécessaire pour établir un plan d'action crédible du G8 à l'égard d'un nouveau partenariat pour le développement d'inspiration africaine — un impératif que le Canada tient à mettre au centre des préoccupations du Sommet de 2002. L'automne dernier, l'une des membres du Comité, Mme Francine Lalonde, a fait valoir qu'il était urgent de se pencher sur la situation de l'Afrique et un consensus s'est rapidement dégagé sur l'opportunité de le faire dans le contexte du G8 et celui du NPDA. Cette intention a par la suite été renforcée lorsque le premier ministre a demandé au Comité de lui soumettre des points de discussion pour le Sommet par suite de consultations avec les Canadiens. Ex-président du Comité, le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, a signalé lors de sa comparution, le 25 avril, qu'il s'agissait d'une première dans le processus du G8. Une autre première, en ce qui concerne l'examen d'un plan d'action du G8 pour l'Afrique, a été la comparution devant le Comité, le 30 avril, des représentants diplomatiques de sept pays africains faisant partie du comité directeur du NPDA, y compris de tous les États à l'origine de l'initiative⁴.

Le Comité accueille avec satisfaction l'engagement pris lors de son témoignage du 23 avril par l'ambassadeur Robert Fowler, représentant personnel (« sherpa ») du premier ministre pour le Sommet et pour l'Afrique, de partager les constatations de notre rapport avec ses homologues du G8 à leur dernière réunion préparatoire au Sommet, au début de juin. Mais cela ne doit être qu'une première étape. À notre avis, l'inclusion du point de vue de parlementaires devrait devenir partie intégrante de la préparation du pays en vue des grands sommets internationaux. Le Comité partage entièrement l'opinion exposée à Toronto le 8 mai par le professeur John Kirton, directeur du Centre de recherche de l'Université de Toronto sur le G8, sur l'importance qu'il convient d'accorder à une participation accrue des parlementaires et du public. Nous traiterons davantage de cette question dans le Chapitre V du rapport, qui porte sur l'avenir du processus du G8.

³ *De Bretton Woods à Halifax et au-delà : Vers un 21^e sommet pour relever le défi du XXI^e siècle*, Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes sur les questions liées aux réformes des institutions financières internationales à inscrire au programme du Sommet d'Halifax du G7, en juin 1995, Ottawa, Service des publications de la Chambre des communes, mai 1995. Le rapport a suscité énormément d'intérêt et servi de base à une série d'éditoriaux préalables au Sommet dans l'*Ottawa Citizen*, du 14 au 16 juin 1995.

⁴ Les cinq États qui ont lancé l'initiative sont l'Algérie, l'Égypte, le Nigéria, le Sénégal et l'Afrique du Sud. Le Comité a également entendu des représentants du Cameroun et de l'Éthiopie.

Bien entendu, le Comité n'aurait pu accomplir son travail sans la contribution des Canadiens qui ont pris le temps de participer et de nous faire bénéficier de leurs idées. Nous avons été impressionnés par les nombreux mémoires bien formulés qui nous ont été envoyés de toutes les parties du pays sur les dossiers du G8, et notamment sur les défis inhérents à un nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. C'est la première fois qu'une telle consultation parlementaire a lieu à l'échelle nationale dans le cadre du processus préparatoire au G8. En plus d'un certain nombre de réunions tenues à Ottawa, le Comité a organisé des audiences publiques dans une douzaine d'autres villes à la fin de février et au début de mai. Nous avons cru important d'offrir aux Canadiens de toutes les régions du pays la possibilité de discuter directement avec les représentants élus de l'ordre du jour du Sommet, dans le cadre d'une étude qui, nous l'espérons, sera prise au sérieux par le gouvernement.

Dans un bref rapport comme celui-ci, le Comité ne peut faire ressortir toute la richesse des témoignages reçus⁵. Toutefois, nous avons cherché dans toute la mesure du possible à nous en inspirer, afin de mettre en lumière les principales préoccupations liées aux grands thèmes du Sommet. Compte tenu de ce que les Canadiens ont dit, les recommandations du Comité traduisent ses priorités quant au leadership canadien à exercer relativement aux mesures qu'adoptera le G8 à Kananaskis.

Outre les dossiers économiques mondiaux et le développement de l'Afrique, la lutte contre le terrorisme constitue une autre préoccupation importante, dont nous traitons au Chapitre IV du rapport. Ce faisant, le Comité reconnaît qu'il faut prendre garde de ne pas sauter trop vite aux conclusions ou d'établir des liens simplistes. Par exemple, nous souscrivons à l'observation de l'ambassadeur Fowler selon laquelle il n'y a pas nécessairement de lien de cause à effet entre pauvreté et terrorisme. Par contre, il est clair qu'il n'y a pas de cloisonnement étanche entre les questions intéressant le Sommet. En tant que réalité du XXI^e siècle, la mondialisation multiplie les interconnexions ainsi que les vulnérabilités potentielles du fait de relations de plus en plus complexes au sein des sociétés. En dernière analyse, il est peu probable qu'on puisse renforcer la sécurité des citoyens des pays du G8 si la misère humaine, l'oppression et les conflits continuent d'affliger de vastes régions de la planète.

Lors du premier débat que le Comité a organisé, le 31 janvier, des observations éloquentes à cet égard ont été présentées par Reid Morden⁶, lorsqu'il a conclu :

Les auteurs de l'attentat du 11 septembre ont lancé une offensive contre des innocents et aussi contre les valeurs et les intérêts primordiaux de la communauté internationale. Les dirigeants du G8 ont alors déclaré que nous ne laisserions pas ceux qui cherchent à semer la haine et la terreur diviser les peuples et les cultures

⁵ Des copies de tous les mémoires présentés au Comité ont été fournies au bureau gouvernemental affecté au Sommet du G8, outre la transcription électronique des témoignages révisés, qui figure dans le site Web du Comité.

⁶ M. Morden est président de KPMG Corporate Intelligence Inc.; il a été « sherpa » pour le G7 et sous-ministre des Affaires étrangères, puis a dirigé le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS).

du monde. Ce sont là de très bons sentiments, mais les dirigeants mondiaux devraient également s'y tenir et les traduire en gestes concrets [...] Je crois qu'ils doivent chercher à en éliminer les causes plutôt que les symptômes, car ces problèmes vont toucher tout le monde, des trois hommes les plus riches au monde jusqu'aux citoyens des 48 pays les plus pauvres, à moins que la mondialisation ne devienne plus viable et plus équitable. [*Témoignages*, 31 janvier 2002, réunion n° 54, 10:00]

À Vancouver, le 7 mai, un autre ancien sous-ministre des Affaires étrangères et « sherpa » du G7, Gordon Smith, a indiqué au Comité que la pauvreté et le désespoir augmentent nettement le risque du terrorisme, même s'ils n'y mènent pas inévitablement. Par ailleurs, le professeur Joseph Nye, doyen de la Kennedy School of Government de l'Université Harvard, nous a dit le 2 mai que le potentiel meurtrier du terrorisme contemporain et le fait qu'il ne soit pas contrôlé par des États constituent une « dimension entièrement nouvelle de la politique mondiale »⁷. Ces phénomènes, ainsi que l'absence de moyens efficaces de gouvernance mondiale pour y remédier, lancent un défi à l'ingéniosité et à la détermination des gouvernements du G8, sans le leadership desquels les réformes fondamentales nécessaires du système international ont peu de chances de se concrétiser.

Les membres du Comité étaient à Washington D.C. au mois de mars pour y tenir des réunions six mois après les attentats du 11 septembre; ils ont pris note de deux éditoriaux importants publiés dans le *Washington Post* le jour suivant cette date anniversaire. Dans le premier, on faisait valoir qu'il fallait prendre des engagements plus fermes afin de venir à bout des éléments non militaires du problème du terrorisme. Dans le second, au sujet des injustices mondiales et des déséquilibres démographiques croissants, on soulignait que la pauvreté et la terreur ne sont pas directement liées, certes, mais que la pauvreté nourrit effectivement le sentiment d'aliénation et de désespoir qui favorise la violence [...] Les habitants des pays riches qui croient que cela n'a aucune incidence sur leur sécurité, disait-on, sont en train de se leurrer [...] Le journal citait à cet égard le président de la Banque mondiale, James Wolfensohn : « Il n'y a pas de ligne de démarcation. Nous sommes liés par le commerce, l'investissement, les finances, les voyages et les communications, la maladie, la criminalité, la migration, la détérioration de l'environnement, les drogues, les crises financières et la terreur. [Traduction] » Le principal quotidien de la capitale américaine concluait que le monde forme un tout et qu'il est temps d'adapter les politiques en conséquence⁸.

Ce même message était sous-jacent dans les témoignages de nombreux Canadiens. Et nous devons admettre franchement que les leaders et le processus du G8 seront soumis à un examen public rigoureux à cet égard. Comme il est indiqué plus haut, le Chapitre V du présent rapport traitera plus en détail de l'avenir du processus du G8, de suggestions concernant des modes rentables d'interaction ainsi que des requêtes en vue

⁷ Au sujet de la nature de la menace et de la mondialisation de vulnérabilités critiques, voir également Thomas Homer-Dixon, « The Rise of Complex Terrorism », *Foreign Policy*, janvier-février 2002, p. 52-62.

⁸ Titre des éditoriaux : « The War's Next Stage » et « There Is No Wall », *The Washington Post*, 12 mars 2002, p. A20.

d'une participation plus inclusive permettant de remédier à ce qu'on a appelé le « déficit démocratique » dans la gouvernance de la mondialisation. Mais nous voulons souligner dès le départ la nécessité pour le prochain sommet, non seulement d'établir des objectifs fondamentaux partagés, mais également de préciser des moyens de les concrétiser grâce à des politiques crédibles, cohérentes et sujettes à une reddition des comptes transparente et axée sur des réalisations.

Bref, comment les dirigeants du G8 peuvent-ils démontrer à leurs propres citoyens et au reste du monde que les sommets, aujourd'hui tellement contestés et préoccupés par les questions de sécurité, ont vraiment un bon rapport « valeur-coût », autrement dit qu'ils procurent des avantages mesurables pour leurs sociétés et pour la communauté internationale en général?

Tant les partisans que les adversaires de la tenue des sommets du G8 ont préconisé que ceux-ci cessent d'être des spectacles médiatiques ou de produire uniquement de grandes déclarations d'intentions sans aucune obligation de rendre compte. Le Comité applaudit à la volonté du premier ministre de faire de Kananaskis un sommet simple offrant aux leaders l'occasion de se consacrer sérieusement à un ensemble précis de dossiers. Mais nous sommes franchement préoccupés par des informations de presse indiquant que les coûts du Sommet pourraient atteindre, voire dépasser, 300 millions de dollars. Ce chiffre commence à se rapprocher du montant de 500 millions de dollars — échelonné sur plusieurs années, et non sur quelques jours — annoncé dans le Budget de décembre 2001 au titre d'un fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique. Quels que soient les avantages des rencontres personnelles et des « retraites » de dirigeants, il y a sûrement, compte tenu des tendances des sommets récents au chapitre des dépenses, de bons arguments à la thèse que le G8 doit trouver de meilleurs moyens de mener ses travaux et d'exercer un leadership constant à l'égard des principaux impératifs de l'intérêt public à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, tout comme les dirigeants des gouvernements africains ont indiqué qu'ils acceptaient un « examen par les pairs » de la mise en œuvre du NPDA, les dirigeants du G8 doivent également commencer à se demander sérieusement et de manière transparente s'ils se montrent à la hauteur de leurs engagements en tant que groupe ainsi que, de manière plus générale, de leurs obligations internationales. D'un bout à l'autre du pays, des témoins ont mis le G8 au défi de prouver son utilité sur le plan concret. À Halifax, John Hoddinott a dit qu'il ne fallait pas se contenter de signer de beaux documents avec « des sourires tous azimuts et d'excellentes séances de photos », parce que « le leadership, c'est plus que des belles paroles; [il faut] un véritable engagement et des ressources concrètes⁹ ». À Vancouver, Joan Russow a indiqué que les pays du G8 n'avaient pas honoré de nombreux engagements antérieurs et qu'ils devaient se pencher sérieusement sur les questions de mise en œuvre pour ne pas qu'advienne le même sort aux objectifs convenus dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. À Calgary, Catherine Little, de Résultats Canada, a observé que les

⁹ *Témoignages*, 27 février 2002, réunion n° 61, 9 h 20.

promesses du G8 concernant les objectifs de l'ONU en matière de santé publique, faites au Sommet d'Okinawa il y a plusieurs années, sont demeurées lettre morte. Puisque les gouvernements du G8 réclament des mesures de bonne gouvernance et de reddition de comptes de la part des pays qui reçoivent de l'aide internationale, dit-elle, « nous devons reconnaître que l'obligation de rendre compte n'est pas une voie à sens unique, et les pays du G8 doivent admettre que, par le passé, ils ont fait des erreurs et manqué de transparence dans de nombreux secteurs¹⁰ ».

Bref, c'est la confiance du public qui est en jeu. Au-delà de la nécessité pour les dirigeants du G8 d'accomplir un meilleur travail en ce qui concerne l'information et la participation de leurs citoyens, John Kirton a suggéré ce qui suit :

Une autre contribution pourrait être la présentation de rapports réguliers sur le respect des engagements, ou sur les raisons qui font qu'ils ne le sont pas ou qu'ils ne devraient plus l'être compte tenu de l'évolution de la situation. Les initiés comme les profanes ont un besoin similaire, ainsi qu'une obligation démocratique commune, de connaître et comprendre comment les décisions « sans caractère obligatoire » de leurs dirigeants démocratiquement élus sont mises à exécution. De fait, les dirigeants eux-mêmes devraient être les premiers à vouloir savoir dans quelle mesure et pour quelles raisons les engagements qu'ils prennent aux sommets ne sont pas mis en œuvre comme ils le souhaitaient¹¹.

Recommandation 1

Le Comité croit que, de façon générale, le Sommet de Kananaskis doit reconnaître l'urgence de trouver des approches multilatérales à la fois cohérentes et diversifiées des réformes globales à mettre en œuvre *ainsi que* de réformer les processus du G8 afin d'en réduire les coûts et afin qu'ils soient davantage axés sur des résultats et transparents du point de vue démocratique. Le Canada devrait prendre l'initiative de plaider en faveur de telles orientations auprès de ses partenaires du G8. Il devrait également prêcher par l'exemple, non seulement en continuant de solliciter l'apport des parlementaires et du public au-delà du Sommet de juin, mais en produisant un état public complet des coûts et des résultats du Sommet. L'un des éléments de cette démarche devrait être la remise d'un « bulletin » de rendement au Comité bien avant la tenue du prochain Sommet du G8.

¹⁰ *Mémoire*, 8 mai 2002.

¹¹ *Mémoire*, Toronto, 8 mai 2002, « Guess who is coming to Kananaskis? Civil society and the G8 in Canada's year as host », *International Journal*, hiver 2001-2002, p. 111. Dans son témoignage oral, le professeur Kirton a fait ressortir les principaux points de cet article.

CHAPITRE II : AGIR POUR UNE ÉCONOMIE MONDIALE PLUS ÉQUITABLE ET PLUS DURABLE

Les perspectives mondiales continuent de poser certains risques et trop de peuples sont prisonniers d'un cycle de pauvreté et de désespoir. Notre tâche consiste à élaborer ensemble des mesures qui permettront d'atténuer davantage l'incertitude et de promouvoir une croissance économique durable et équitable à l'échelle mondiale.

L'hon. Paul Martin, ministre des Finances¹²

Les perspectives de croissance économique actuelles sont beaucoup plus favorables au sein des pays du G8 et à l'échelle mondiale qu'elles ne l'étaient il y a plusieurs mois. Des analyses récentes montrent des signes plus évidents de reprise économique en Amérique du Nord à la suite du ralentissement provoqué par les événements du 11 septembre, le Canada affichant les prévisions de croissance les plus optimistes parmi les pays du G8 et de l'OCDE¹³. En dépit de ces scénarios favorables, certains facteurs de risque sont présents et ce, même au sein des économies fortes du groupe du G8, notamment la récession qui se poursuit au Japon, le niveau d'endettement considérable des particuliers et des sociétés, un dollar américain surévalué et la nécessité pour les États-Unis de financer leur énorme déficit du compte courant¹⁴, le protectionnisme commercial grandissant aux États-Unis, la volatilité des prix du pétrole et les effets de la crise au Moyen-Orient. Le Sommet de Kananaskis constitue une occasion importante pour les dirigeants du G8 de se pencher sur les facteurs qui risquent de compromettre une reprise soutenue et généralisée au sein du G8 et ailleurs dans le monde.

Le ministre Martin a poursuivi en déclarant que l'économie mondiale est non seulement loin de bien se porter, mais elle profite encore moins à tout le monde de façon équitable. Même certains des pays les plus riches connaissent des niveaux inacceptables de pauvreté. Dans le cas des pays en développement, Roy Culpeper, de l'Institut Nord-Sud, a souligné dans son témoignage du 31 janvier que la croissance économique

¹² Déclaration produite pour le Comité monétaire et financier international du Fonds monétaire international, Washington D.C., le 20 avril 2002.

¹³ Cf. Fonds monétaire international, *Perspectives de l'économie mondiale : récessions et reprises*, Washington, D.C., avril 2002; Organisation de coopération et de développement économiques, *Perspectives économiques de l'OCDE n° 71, édition préliminaire*, Paris, parue le 25 avril 2002.

¹⁴ Selon « l'indice Big Mac », créé il y a 16 ans par le magazine *The Economist*, en faisant abstraction des replis récents, le dollars américain n'a jamais été aussi surévalué par rapport à la valeur moyenne des autres grandes devises qu'à l'heure actuelle (« Big MacCurrencies », *The Economist*, le 27 avril 2002, p. 76.) De l'avis de C. Fred Bergsten, de l'Institute for International Economics, l'ampleur du déficit commercial des États-Unis est telle que le pays a besoin d'attirer des investissements annuels étrangers de l'ordre de 500 milliards \$US. M. Bergsten soutient que si les dirigeants des grandes puissances économiques mondiales ne tiennent pas compte de l'effet combiné du mauvais alignement des devises et des déficits du compte courant, on pourrait assister à une poussée de protectionnisme commercial et à un effondrement du dollar qui menaceraient l'équilibre mondial. (« The Transatlantic Century », *The Washington Post*, le 30 avril 2002, p. A19)

mondiale favorisée au cours de la dernière décennie et qui a fait des gagnants et des perdants a eu du même coup pour effet d'accroître le sentiment d'insécurité de beaucoup de gens, en particulier dans la population africaine. En somme, un scénario inchangé qui ne comporterait que quelques changements mineurs représenterait une solution douteuse qui n'aurait rien pour rassurer ceux et celles qui n'ont pas encore tiré profit de la croissance antérieure.

Certains témoins sont allés plus loin et ont remis en question les principes de la croissance traditionnelle et des politiques économiques axées sur l'exportation, soulignant que d'autres valeurs au sein de la population, notamment les valeurs en matière de justice sociale, de santé, d'éducation, de gérance de l'environnement, de droits de la personne et de démocratie, devraient être prises en compte lors de l'établissement des politiques économiques mondiales et locales. Ils ont exhorté les dirigeants du G8 à élargir leurs horizons afin de trouver d'autres stratégies économiques qui donneraient la priorité au bien-être à long terme de l'humanité et de la planète dans son ensemble.

CE QUE LES CANADIENS NOUS ONT DIT¹⁵

Pour résumer, les politiques économiques actuelles, fondées sur des marchés et des flux de capitaux libéralisés et sur des politiques macroéconomiques déflationnistes, ont entraîné de graves distorsions dans l'économie mondiale, lesquelles se traduisent par des crises financières à répétition, d'énormes déséquilibres courants et des taux de change lourdement désalignés. Il faut que les dirigeants du G8, de même que leurs collègues du reste du monde, reviennent à la case départ s'ils souhaitent déclencher une croissance équitable et un développement durable.

Roy Culpeper, *Témoignages*, 31 janvier 2002, réunion n^o 54

... les leaders du G8 doivent concilier la gestion macroéconomique avec des politiques solides en matière d'affaires sociales, d'aménagements structurels et de droits de la personne. Plutôt que de se concentrer uniquement sur le renforcement de la croissance économique mondiale, ils doivent s'assurer que les accords commerciaux affirment le principe fondamental selon lequel il est impératif de reconnaître les droits de la personne et les droits en matière de travail afin de favoriser la participation démocratique à l'économie.

Newfoundland and Labrador Federation of Labour, *Mémoire*, 25 février 2002, p. 1

¹⁵ Ces extraits ont uniquement pour but de donner un aperçu des témoignages reçus d'un bout à l'autre du pays. Il est recommandé de lire également les mémoires complets et les documents relatifs aux séances.

Les indicateurs véritables du progrès humain devraient être à la base de toute planification économique du G8. Ces indicateurs éprouvés incluent l'indice du développement humain (IDH) et l'indicateur de la pauvreté humaine (IPH), tous deux déjà utilisés par le Programme des Nations Unies pour le développement [...] Les autres indices, dont l'un a été mis au point au Canada, [...] permettent de distinguer entre une activité économique véritablement bénéfique du point de vue social et une activité qui serait, par exemple, destructrice du point de vue social et environnemental.

St. John's Mobilization for Global Justice, *Témoignages*,
25 février 2002, réunion n^o 58

... le G8 peut jouer un rôle de premier plan en favorisant une coordination accrue afin de s'assurer que toutes les parties font leur part dans le cadre d'une stratégie mondiale de relance économique. L'élément clé d'une telle stratégie consiste à relancer l'économie de chaque pays, notamment en favorisant des politiques fiscales et monétaires qui ne freinent pas la croissance mais qui visent le plein emploi et exploitent l'entière capacité de production au lieu d'engendrer un bas taux d'inflation.

Congrès du travail du Canada, *Mémoire*, Ottawa,
30 avril 2002, p. 2 et 3

Nous serions satisfaits si le G8 reconnaissait que la croissance économique seule n'est pas à la hauteur du défi à relever et qu'il faudra des efforts plus dynamiques pour assurer la distribution équitable des richesses et des retombées de la production. Ce qui devra comprendre une réforme radicale des institutions financières afin que leurs politiques contribuent à une véritable prise en charge par les pays, à la réalisation de leur potentiel et à une meilleure autonomie de la population.

Le Comité pour la justice sociale, *Mémoire*, Montréal,
27 février 2002

Plutôt que de s'attaquer à la façon de promouvoir la croissance économique, le Sommet du G8 doit s'employer à créer une économie qui serait viable sur le plan environnemental et qui favoriserait l'équité économique plutôt que d'accroître les inégalités.

Jan Slakov, Enviro-Clare, *Mémoire*, Halifax, 27 février 2002,
p. 4

Nous voulons par contre que les accords commerciaux internationaux reflètent les valeurs et les croyances des Canadiens en reconnaissant les principes de démocratie, d'équité et de justice. Ces accords devraient jouer un rôle dans le renflouement de tous les bateaux, sans en laisser sombrer certains.

Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public, *Mémoire*, Ottawa, 21 mars 2002, « Le G8 à Kananaskis : il est temps de changer de cap », p. 2

... le microcrédit est un moyen efficace et durable de combattre la pauvreté. Le thème du sommet du G8, qui est « le renforcement de la croissance économique mondiale », doit inclure la croissance économique qui aura des retombées

immédiates sur les plus pauvres de ce monde. Discutera-t-on de l'augmentation du microcrédit de la part des pays membres du G8, surtout du Canada? Est-ce qu'une partie des 500 millions de dollars que le Canada a promis pour le développement durable de l'Afrique servira à offrir le microcrédit aux personnes dans le besoin?

Blaise Salmon, Résultats Canada, *Mémoire*, Ottawa,
12 avril 2002

L'un des problèmes liés à la mondialisation de l'économie réside dans le fait que les solutions visant à redresser une économie en difficulté, préconisées par les institutions internationales et multilatérales qui sont contrôlées par les pays évolués sur le plan économique, produisent peut-être l'effet contraire de répandre le problème.

Alberta Federation of Labour, *Mémoire*, Edmonton,
9 mai 2002, p. 4

La mondialisation doit être dans l'intérêt des pauvres, non seulement des riches, et il doit y avoir protection de notre environnement.

Tony Haynes, Diocèse catholique de Saskatoon, *Mémoire*,
10 mai 2002

Comment peut-on réorienter notre stratégie de croissance économique pour en faire bénéficier les citoyens ordinaires? Ce serait un bon point de départ que d'adopter cet objectif comme principe de base de toute discussion en matière de politiques économiques. Par conséquent, les pays du G8 devraient fermement s'engager à adopter des stratégies économiques qui profiteront autant au citoyen ordinaire qu'au secteur des affaires... Nous exhortons le G8 à adhérer à des politiques économiques qui réduiront la nécessité de recourir aux exportations vers les États-Unis et qui élargiront les perspectives commerciales internationales.

Manitoba Federation of Labour, *Mémoire*, Winnipeg,
6 mai 2002, p. 4

Nous sommes en présence d'une économie du 21^e siècle qui ne tient pas compte de l'initiative louable que représentent les Objectifs de développement pour le millénaire des Nations Unies, dont la structure se caractérise par des pays qui produisent des biens à forte valeur ajoutée et une majorité d'autres pays qui produisent des biens de main-d'œuvre dont les prix chutent continuellement sur le marché mondial.

Salimah Valiani, KAIROS, *Témoignages*, Toronto,
7 mai 2002

Le recours systématique du G7 à des options axées sur les marchés pour favoriser la croissance et le développement durable et réduire la pauvreté témoigne d'un manque flagrant de volonté pour éliminer la subjectivité inhérente au système économique mondial. Selon nous, la croissance économique mondiale, notamment dans les pays en développement, est freinée par l'appui du G7 à certaines politiques économiques qui sont souvent désignées sous le nom de consensus de Washington. En vertu de ce consensus, les pays, indépendamment de leurs caractéristiques, sont tenus de libéraliser le commerce

et les investissements et de privatiser des biens publics et naturels. On ne dispose que de très peu de preuves que ces politiques favorisent la croissance et de nombreux faits démontrent qu'elles entraînent de plus en plus d'inégalités sur le plan du revenu, de la richesse et du niveau de vie entre les pays et au sein des pays.

Coalition Halifax Initiative, *Mémoire*, 14 mai 2002, p. 1

Favoriser les conditions propices à la reprise et à l'avancement de l'économie mondiale

Exception faite de certains signes de reprise dans les économies du G7, lesquelles représentent près de la moitié de la production mondiale, les témoins ont exprimé beaucoup de scepticisme à l'égard de l'orientation actuelle des politiques de croissance économique et de la mondialisation de l'économie dans son ensemble. Nombre d'entre eux ont réclamé des façons différentes d'aborder le paradigme dominant de la libéralisation axée sur les marchés ainsi qu'une réorganisation majeure des structures du système économique international — ce que Blair Doucet de la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick a appelé la « pro-mondialisation d'une justice sociale et économique ». Bien que certaines institutions comme la Banque mondiale semblent davantage sensibles à la pauvreté et aux effets du développement humain¹⁶, certaines politiques favorisées par le G7 comportent des lacunes fondamentales et il est nécessaire d'apporter des mesures correctives vigoureuses pour passer à une économie mondiale qui réponde aux besoins des populations et respecte les droits de la personne.

Le Comité ne peut pas examiner toutes les solutions de réforme proposées par les témoins, mais il se penchera brièvement, dans des chapitres subséquents, sur des questions liées aux objectifs de coopération au développement, aux réformes financières internationales, aux normes en matière d'éthique et à la viabilité de l'environnement.

Avant que ces questions ne soient réglées, le Sommet de Kananaskis doit permettre d'assurer que le régime commercial multilatéral n'est pas en danger en raison d'une escalade du protectionnisme entre les principales économies du G7 (aux États-Unis, les tarifs douaniers sur l'acier et les subventions à l'agriculture¹⁷ constituent deux exemples récents d'irritants), mais qu'il s'oriente plutôt dans une voie qui profitera aux régions plus pauvres, en particulier aux pays les moins développés, dont la plupart se trouvent en Afrique subsaharienne. Lors d'une présentation faite à Vancouver le 6 mai, Theodore Cohn, de l'Université Simon Fraser, a souligné qu'au cours des dernières années, le processus du G7-G8 s'est avéré faible et n'a pas rempli son rôle de premier plan en matière de commerce multilatéral; M. Cohn a déclaré que la performance

¹⁶ Cf. *Globalization, Growth, and Poverty: Building an Inclusive World Economy*, World Bank Policy Research Report, Washington D.C., 2002.

¹⁷ Dans son mémoire soumis au Comité le 6 mai à Winnipeg, la Commission canadienne du blé a eu le commentaire suivant : « Si le Sommet du G8 de 2002 désire examiner sérieusement la question du renforcement de la croissance économique mondiale, il devra se pencher sur les problèmes qui toucheront le commerce des produits agricoles après l'entrée en vigueur du Farm Bill aux États-Unis. » p. 5.

du processus était « atroce » pour ce qui est de réduire le protectionnisme qui touche les pays en développement¹⁸. De plus, d'autres mémoires qui nous ont été soumis comportaient de sérieuses réserves et exigeaient que le Canada n'appuie pas de nouvelles initiatives relatives aux échanges commerciaux et à l'accès au marché, à moins qu'il ne soit clairement démontré que ces initiatives profiteront aux citoyens ordinaires des pays développés et des pays en développement et qu'elles n'empêcheront pas les gouvernements d'offrir des services publics et d'établir des réglementations respectant l'intérêt public.

Lors d'audiences tenues il y a trois ans d'un bout à l'autre du Canada, les Canadiens ont clairement fait savoir au Comité à quel point ils s'inquiétaient des lacunes de l'actuel système commercial international. Ces audiences ont débouché sur un rapport important contenant de nombreuses recommandations pour des réformes profondes¹⁹. S'appuyant sur un rapport récemment publié par le Sous-comité du commerce international, des différends commerciaux et des investissements internationaux, le Comité vient de déposer un autre rapport sur le calendrier des négociations de l'OMC qui contient un certain nombre de recommandations visant à améliorer les perspectives des pays en développement²⁰. Nous exhortons le gouvernement à tenir compte de ces recommandations au moment d'établir sa position pour le Sommet du G8.

Il ne fait aucun doute que le commerce, lorsqu'il se fait dans des conditions favorables, peut contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement économique. Selon un rapport récemment publié par Oxfam, si les pays en développement augmentaient leur part d'exportations mondiales de seulement 5 %, des revenus de 350 milliards \$US seraient générés, soit sept fois plus que le montant de l'assistance actuellement reçue par ces pays. Dans le cas de l'Afrique, une augmentation de 1 % de sa part d'exportations mondiales produirait des revenus équivalant à cinq fois le montant qu'elle reçoit en assistance et pour l'allègement de sa dette. Toutefois, ce rapport souligne que la libéralisation des échanges commerciaux peut nuire aux pays pauvres si elle s'appuie sur un système de règles subjectives qui accroît les injustices à l'échelle internationale au lieu de les atténuer²¹. Par conséquent, la façon dont ces règles sont établies est très importante. Voici ce que disait à cet effet un autre rapport récemment produit pour le Conseil canadien pour la coopération internationale, dont le président, Gerry Barr, a comparu devant le Comité lors des audiences tenues à Toronto : « Les règles, les institutions et les politiques qui régissent le commerce

¹⁸ Le professeur Cohn a présenté certaines conclusions tirées de son livre à paraître, *Governing Global Trade: International Institutions in Conflict and Convergence*, dans la série sur le G8 et la gouvernance mondiale de la maison Ashgate.

¹⁹ *Le Canada et l'avenir de l'Organisation mondiale du commerce : Pour un programme du millénaire qui sert l'intérêt public*, juin 1999.

²⁰ *Pour un nouveau cycle de négociations efficace : Les grands enjeux du Canada à l'OMC*, mai 2002, en particulier les p. 12 à 28, y compris les recommandations 2 à 8.

²¹ *Deux poids deux mesures : Commerce, globalisation et lutte contre la pauvreté*, Oxfam, avril 2002, p. 8 et *passim* (<http://www.maketradefair.com>).

international, et leur rapport avec les réalités économiques et sociales locales, changent tout²² ».

Dans le cadre des audiences de Winnipeg, Stuart Clark, de la Banque de céréales vivrières du Canada, a fourni aux membres du Comité un exemple concret de la façon dont le commerce international peut constituer un facteur de progrès ou un facteur de destruction, en fonction des règles largement influencées par les gouvernements du G7 et de qui elles dépendent donc le plus.

On a beaucoup parlé de l'importance relative du commerce et de l'aide internationale dans le PNB des pays en développement, notamment dans les pays d'Afrique. Comme moteur de croissance et en bout de ligne comme facteur de réduction de la pauvreté et de la famine, le commerce agit comme un moteur V8 alors que l'aide internationale joue le rôle de démarreur. Si l'on pousse un peu plus loin cette analogie à l'automobile, ce moteur V8 peut faire avancer le véhicule ou le faire reculer [...] Nous devons toutefois exhorter le Canada à se pencher sur les cas où le moteur que constitue le commerce peut faire reculer un pays en matière de réduction de la pauvreté et de la famine... La Banque de céréales vivrières du Canada est fortement en faveur de la nécessité de clarifier et de promouvoir la Boîte de développement, nouvelle série de règles commerciales agricoles destinées aux pays en développement qui sont membres de l'OMC. Ces règles ont pour but de contrer les effets très néfastes de l'ouverture forcée des marchés des denrées de consommation courante en Afrique. Nous exhortons le Canada à appuyer les règles commerciales agricoles de l'OMC pour empêcher l'érosion du gagne-pain des petits agriculteurs africains²³.

Recommandation 2

- **Le Canada devrait profiter du Sommet du G8 pour demander à ses partenaires de ne pas poser de gestes qui pourraient nuire aux perspectives de reprise de l'économie mondiale, notamment des mesures fiscales ou monétaires déflationnistes ou des mesures commerciales protectionnistes.**
- **De façon plus générale, le Canada devrait montrer l'exemple en insistant auprès du G8 pour qu'il jette un regard critique sur ses politiques économiques et s'assure que ces dernières favorisent la croissance en améliorant les conditions de vie de la majorité des citoyens tout en contribuant à réduire les injustices flagrantes entre les pays développés et les pays en développement et à l'intérieur de ces pays. En ce qui a trait au commerce mondial, le Canada devrait promouvoir la tenue de négociations pour l'établissement de pratiques et de règles commerciales internationales révisées qui favoriseraient les peuples et les pays**

²² Gauri Sreenivasan et Ricardo Grinspun, *Mondialisation du commerce — Mondialisation de la pauvreté, Les enjeux pour le Canada : perspectives des ONG*, Introduction, Article 1, série du CCCI sur le commerce et la pauvreté, Ottawa, mars 2002, p. 1.

²³ *Mémoire*, 6 mai 2002, p. 3.

les plus pauvres, une attention particulière étant accordée à l'Afrique.

Réaliser des objectifs de développement international grâce à une assistance efficace

Les dirigeants des pays du G8 sont au nombre de ceux qui se sont engagés à réaliser une série d'objectifs en matière de développement international, objectifs définis à l'occasion d'événements internationaux, notamment le Sommet mondial pour le développement social de 1995 et le Sommet du millénaire des Nations Unies, tenu en 2000. Sous les auspices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les gouvernements donateurs ont adhéré à ces objectifs en 1996 en établissant sept cibles principales en matière de développement international. Ces points de repères ont été mentionnés à maintes reprises par des témoins et il est utile de les réitérer ci-après²⁴ :

- Réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de personnes qui vivent dans la pauvreté absolue;
- Inscrire tous les enfants à l'école primaire d'ici 2015;
- Éliminer, d'ici 2005, les disparités entre les sexes en ce qui concerne la fréquentation de l'école primaire et secondaire;
- Réduire des deux tiers, d'ici 2015, les taux de mortalité infantile et juvénile;
- Donner accès, d'ici 2015, à des services de santé de la reproduction à toutes les personnes qui en ont besoin;
- Réduire des trois quarts, d'ici 2015, les taux de mortalité maternelle;
- Mettre en œuvre, d'ici 2005, des stratégies nationales pour le développement durable de façon à renverser, d'ici 2015, la tendance à la disparition des ressources environnementales.

Bien qu'il soit souhaitable de stimuler les échanges commerciaux et le flot des investissements afin de donner aux pays en développement les moyens financiers de poursuivre ces objectifs, il est clair qu'il faudra augmenter considérablement l'assistance internationale pour que ces objectifs soient atteints. C'est le cas particulièrement des pays pauvres de l'Afrique. La Conférence de l'ONU sur le financement du développement, à laquelle ont assisté en mars 2002 les dirigeants du G8 à Monterrey, au Mexique, a permis de confirmer et de réitérer les objectifs de 0,7 % du PNB pour les contributions annuelles des pays donateurs en Aide publique au développement (APD),

²⁴ Source : Sreenivasan et Grinspun, *op. cit.*, p. 5.

cette contribution étant de 0,15 % à 0,2 % du PNB pour les pays les moins développés. De plus, la Déclaration de Monterrey a exhorté les donateurs, les bénéficiaires et les institutions internationales à « s'efforcer de rendre l'APD plus efficace²⁵ ». Les pays européens et les États-Unis ont annoncé qu'ils augmenteraient considérablement le montant de leur assistance. Le Canada s'est, pour sa part, engagé à augmenter sa contribution annuelle de 8 %.

Des témoins ont toutefois exprimé certaines inquiétudes au sujet du volume, de la qualité et de la distribution de l'aide et des conditions liées à son « efficacité ». Même si dans l'ensemble les montants de l'aide accordée sont à nouveau à la hausse, cette tendance survient après une décennie de baisses marquées et elle ne permet pas de combler un manque à gagner important par rapport aux estimations de l'ONU sur le financement nécessaire pour atteindre les objectifs de développement fixés. Le rapport APD/PNB moyen du G7 n'est actuellement que de 0,18 % alors qu'il s'établissait à 0,46 % pour les pays donateurs de l'OCDE qui ne font pas partie du G7²⁶, et aucun échéancier n'a été établi pour faire en sorte que ce niveau se rapproche au moins de l'objectif de 0,7 %. (Selon les prévisions budgétaires des missions, établies par le Conseil canadien pour la coopération internationale²⁷, le Canada fait bonne figure à ce chapitre avec une APD d'environ 0,3 % du PNB pour l'exercice financier 2001-2002, mais ce niveau est quand même inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE, et le Canada a glissé au 17^e rang parmi les pays donateurs de l'OCDE.) De plus, les pays les moins développés, dont la majorité se trouvent en Afrique, reçoivent beaucoup *moins* que le tiers de l'aide mondiale.

Les témoins ont fait état d'autres facteurs qui contribuent à réduire l'efficacité de l'aide visant à atténuer la pauvreté, notamment le maintien de conditions liées à des achats dans les pays donateurs et le recours à des règles orthodoxes « d'ajustement structurel » établies par les institutions financières internationales (IFI) sans la participation réelle significative des pays pauvres concernés et encore moins des personnes qui sont le plus touchées par ces conditions. Certains affirment que le Consensus de Monterrey se rapproche beaucoup trop du très critiqué consensus de Washington, et les stratégies de réduction de la pauvreté proposées actuellement par les IFI demeurent trop idéologiques et descendantes, et trop irresponsables par rapport aux

²⁵ Dans le cadre d'une allocution livrée le 21 avril à l'intention du Comité du développement de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, le ministre des Finances, Paul Martin, a dressé les grandes lignes d'une stratégie canadienne visant à accroître l'efficacité de l'APD. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a également mené de vastes consultations sur l'amélioration de l'efficacité de l'aide et le Comité a appris lors de sa visite à Vancouver le 6 mai que le Cabinet envisagera sous peu l'établissement d'une nouvelle politique en ce sens. Lors de sa comparution devant le Comité le 23 mai, la ministre de la Coopération internationale, Susan Whelan, a indiqué que ce document de l'ACDI sera rendu public en juillet 2002.

²⁶ Selon des données provisoires publiées en mai 2002 par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, le rapport moyen des pays du G7 a connu une baisse, passant de 0,19 % en 2000 à 0,18 % en 2001, tandis que celui des pays non membres du G7 a connu une hausse, passant de 0,45 % en 2000 à 0,46 % en 2001.

²⁷ *The Reality of Aid 2002: An Independent Review of Poverty Reduction and International Development Assistance*, IBON Foundation Inc., Manille, 2002, partie sur le Canada produite par Brian Tomlinson du CCCI, p. 177.

préoccupations de la société civile. Certains témoins ont réclamé un nouveau régime de développement qui ferait de la propriété des programmes de développement au niveau local une réalité et non plus une question rhétorique. Il est également question de la façon dont « l'efficacité de l'aide » pourrait effectivement être appliquée comme préalable au critère pour recevoir de l'aide. Robert Letendre, de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, a abordé cette question dans le mémoire qu'il a présenté au Comité le 28 février lors des audiences de Montréal. M. Letendre a indiqué qu'il ne fallait pas s'étonner que des pays mieux gouvernés qui s'attaquent à la criminalité et aux problèmes de corruption soient en meilleure position pour faire une utilisation efficace de l'aide. Cela équivaldrait alors à consolider les capacités ou à récompenser les pays qui connaissent du succès. Qu'advierait-il des autres pays? Certains témoins se sont dits préoccupés par une nouvelle mentalité axée sur la sélection et qui aurait pour effet d'abandonner à leur triste sort certains des pays parmi les plus pauvres et des peuples parmi les plus indigents.

Il s'agit là de questions compliquées dont les solutions ne sont pas simples. Après tout, peut-être que l'un des messages véhiculés par les témoins était que le G8 devrait seulement faire des promesses qu'il est disposé à tenir en matière d'efficacité de l'aide et de réformes. Voici ce que déclare à ce sujet Blaise Salmon, président de Résultats Canada : « Sans imputabilité au niveau national et sans activités régulières de suivi et de rapport, les Objectifs de développement pour le millénaire resteront lettre morte » (*Mémoire*, 11 avril 2002). Le Comité convient que le G8 doit se montrer plus efficace pour faire preuve de leadership dans la réalisation des objectifs de développement international auxquels il a adhéré.

Recommandation 3

- **Le Canada devrait proposer la création par le G8 d'un groupe de travail sur l'efficacité et la réforme de l'aide auquel participeraient des spécialistes d'organismes non gouvernementaux et de pays en développement.**
- **Le Canada aussi devrait présenter un échéancier réaliste afin d'atteindre l'objectif de l'ONU sur la part du PNB affectée à l'aide publique au développement (APD), soit 0,7 %, et insister auprès de ses partenaires du G8 pour qu'ils augmentent substantiellement le niveau d'APD à l'Afrique, avec pour objectif que le niveau global de l'aide des pays du G8 atteigne rapidement le niveau moyen de l'aide des pays contributeurs non membres du G8, soit actuellement 0,46 % du PNB.**
- **En plus d'examiner l'efficacité des politiques existantes, le groupe de travail proposé au serait chargé de soumettre un rapport public annuel aux dirigeants du G8 sur les progrès réalisés par les pays du G8 dans l'atteinte des objectifs de l'ONU sur la part du PNB**

affectée à l'APD et sur leur contribution pour réaliser les objectifs de développement international confirmés lors de récents sommets de l'ONU.

Selon des témoins, plusieurs de ces objectifs nécessitent des mesures accrues et mieux concertées de la part du G8, notamment les objectifs relatifs à la santé publique et à l'éducation.

Le Fonds mondial pour la santé des Nations Unies, qui vise à combattre le fléau de la tuberculose, du paludisme et du VIH/SIDA, a été mis sur pied plus tôt cette année. Toutefois, certains témoins ont souligné que les engagements financiers relatifs au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, qui totalisent quelque 2 milliards \$US à ce jour, sont nettement insuffisants par rapport aux 7 à 10 milliards de dollars nécessaires. Comme nous l'avons mentionné précédemment, Catherine Little, de Calgary, a fait remarquer que les pays du G8 n'ont pas respecté les engagements en matière de santé qu'ils ont pris lors du Sommet d'Okinawa, en 2000. Elle a exigé la production d'un rapport d'état complet et l'établissement d'un nouveau plan d'action en présentant à l'appui de sa demande les conclusions du rapport de la commission sur la microéconomie et la santé, présidée par le réputé économiste de l'Université Harvard, Jeffrey Sachs²⁸. Ce problème a été confirmé par un témoignage probant livré le jour suivant à Edmonton par trois médecins, Anne Fanning, Stan Houston et Walter Kipp, au nom de l'organisme Halte à la tuberculose Canada. Ils ont fait valoir que même si le Canada s'est engagé à verser 100 millions de dollars au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, les pays du G8 pourraient faire beaucoup plus pour investir dans des infrastructures sanitaires absolument nécessaires, en particulier dans les régions rurales de l'Afrique.

Certains témoins ont louangé le rôle du Canada et sa contribution à l'initiative Éducation pour tous et au groupe de travail du G8 sur l'éducation de base, contribution expliquée au Comité par le président de l'ACDI, Len Good, dans le cadre du témoignage qu'il a livré à l'occasion de la deuxième comparution de l'ambassadeur Fowler, le 25 avril. Ces témoins ont toutefois souligné qu'il reste beaucoup à faire. Lors des audiences de Calgary, Randy Rudolph, coprésident de la séance sur l'éducation qui se déroulera dans le cadre de la conférence G6B de Calgary, du 21 au 25 juin, a fait remarquer que le financement accordé à l'Afrique devra être sept fois plus important pour que ce pays atteigne les objectifs de développement international en matière d'éducation de base (*Mémoire*, 8 mai 2002). Outre l'établissement d'objectifs de mise en œuvre annuels axés sur les résultats pour les pays donateurs, M. Rudolph a réclamé l'élimination des droits d'utilisateurs et des garanties contre toute augmentation de la prestation de l'enseignement privé, qui engendrent des coûts supplémentaires pour les familles pauvres. Dans un autre mémoire déposé le même jour à Toronto, la Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario a insisté sur la nécessité de maintenir l'enseignement public.

²⁸ *Macroeconomics and Health: Investing in Health for Economic Development*, Organisation mondiale de la santé, Genève, décembre 2001.

Sous un thème que l'on pourrait appeler « canaux de connaissances pour tous », le Comité a également écouté le témoignage de Peter Harder, sous-ministre, et celui d'autres membres des secteurs public et privé du comité consultatif canadien auprès du Groupe d'experts du G8 sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT), autre initiative découlant du Sommet d'Okinawa, en 2000. Le Comité convient que l'élimination du fossé numérique constitue un objectif louable et qu'il est possible d'exploiter les technologies de l'information et des communications pour atteindre les objectifs clés. Cependant, comme en font foi les documents et les plans d'action du GEANT, il est toujours aussi urgent de créer des initiatives qui permettront de réellement améliorer les conditions de vie des peuples les plus pauvres, ceux qui ont le moins accès à des technologies aussi vieilles que le téléphone. Richard Fuchs, du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), fait remarquer que la plus grande partie de la révolution numérique en Afrique, notamment dans le cas de l'Internet, s'est limitée principalement à des institutions étrangères et « à un très petit nombre de sociétés de prestige qui se consacrent à l'exportation²⁹ ». Cependant, il existe d'énormes possibilités pour étendre les avantages de cette révolution. Il a souligné que certaines technologies nouvelles sont également les moins chères et les plus accessibles; il est donc possible de faire de grands pas en avant si les conditions sont favorables.

Recommandation 4

- **Le Canada devait exhorter les pays du G8 à collaborer afin d'assurer le financement complet et l'élargissement du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, en accordant la priorité aux infrastructures sanitaires des régions les plus pauvres, et à établir des objectifs de mise en œuvre annuels pour mesurer l'efficacité.**
- **De la même façon, le Canada devrait promouvoir l'augmentation de l'aide fournie par le G8 pour l'éducation publique de base dans les pays les plus pauvres, l'établissement d'objectifs annuels en matière de résultats, l'élimination de droits d'utilisateurs et de tout autre obstacle à l'accès universel à l'éducation.**
- **Pour ce qui est des initiatives reliées aux technologies de l'information et des communications visant à éliminer le fossé numérique, notamment le GEANT, le Canada devrait collaborer avec d'autres pays pour s'assurer que ces initiatives profiteront en bout de ligne aux citoyens les plus pauvres qui ont le moins accès à ces technologies.**

²⁹ *Témoignages*, 16 avril 2002, réunion n° 68, 9 h 25.

Vers une réforme financière, l'allègement de la dette et la stabilité à l'échelle internationale

Les propositions les plus complètes pour la réforme des règles financières internationales et des institutions financières internationales ont été soumises au Comité par l'Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (ATTAC-Québec), lors des audiences de Montréal³⁰. De nombreux autres témoins ont également fait valoir qu'il est impératif de procéder à des réformes, notamment pour éliminer le fardeau de dette insoutenable des pays les plus pauvres et pour prévenir ou du moins mieux gérer les crises financières récurrentes qui touchent les pays en développement. Question de placer le problème dans son contexte, la Banque mondiale a estimé que les pertes reliées à ces crises au cours des 20 dernières années sont de l'ordre d'environ 1 billion de dollars, soit l'équivalent de toute l'APD depuis 1950. Une majorité de témoins se sont également déclarés en faveur de l'imposition d'une petite taxe sur les transactions financières spéculatives, appelée « taxe Tobin » en l'honneur de celui qui l'a mise de l'avant, James Tobin. Lauréat du prix Nobel en économie, M. Tobin est décédé plus tôt cette année.

Le Canada a agi comme chef de file pour certaines de ces questions, notamment dans le cadre des préparatifs du Sommet de 1995, à Halifax. Le pays a effacé pour environ 1,3 milliard de dettes officielles de pays en développement. Il a également fait pression pour un allègement accru de la dette de pays pauvres par l'entremise de l'Initiative pour alléger l'endettement des pays pauvres très endettés (PPTTE). Le ministre des Finances, Paul Martin, a toutefois exprimé sa frustration au sujet de la lenteur du processus, indiquant que seulement cinq pays avaient bénéficié de cette initiative et que trois de ces pays continuaient de supporter des fardeaux de dette insoutenables. M. Martin a réclamé l'adoption rapide de mesures correctives lors des réunions du FMI et de la Banque mondiale, en avril. De nombreux témoins ont indiqué qu'il faudrait aller beaucoup plus loin et procéder à l'annulation pure et simple et sans condition de la dette des pays les plus pauvres, faisant valoir que dans certains cas les dettes ont été remboursées plusieurs fois par l'entremise du service de la dette ou que les pays ne sont tout simplement pas en mesure de les rembourser; dans d'autres cas, les dettes pourraient être déclarées « illégitimes » à d'autres égards³¹.

Le Comité est en faveur de l'adoption de mesures plus rigoureuses d'allègement de la dette par les pays du G7. Toutefois, nous ne sommes pas convaincus qu'il faille exclure les éléments conditionnels, car cela éliminerait les incitatifs tout en laissant place à des risques sur le plan de l'éthique. Les pays qui s'efforcent de réduire la pauvreté, de pratiquer une saine gestion publique et d'adopter des mesures démocratiques et contre

³⁰ *Mémoire*, 27 février 2002.

³¹ La coalition Halifax Initiative donne un sens très large à l'expression « dettes illégitimes » : dettes qui ne peuvent pas être amorties sans causer des préjudices à des citoyens ou à des collectivités; dettes odieuses contractées pour renforcer des régimes despotiques; dettes contractées à des fins frauduleuses; dettes dont le produit a été volé par voie de corruption; dettes qui ne peuvent plus être remboursées parce que les créanciers ont unilatéralement haussé les taux d'intérêts. (*Mémoire*, 14 mai, p. 2)

la corruption devraient profiter d'un traitement plus favorable. Comme l'a souligné John Hoddinott lors des audiences de Halifax : « Le fait de radier simplement la dette sans chercher à s'attaquer aux problèmes qui sont à l'origine de cette dette ne constitue pas une stratégie durable pour le développement à long terme. Temps et efforts sont nécessaires pour mettre en place des stratégies durables...³² ». Il a donné comme exemple le cas de l'un des pays les plus pauvres d'Afrique, le Malawi. En vertu de l'initiative en faveur des PPTTE, ce pays est censé établir un plan crédible de réduction de la pauvreté, mais il ne possède toujours pas la capacité suffisante pour le faire. Nous concluons donc que les mesures d'allègement de la dette doivent s'accompagner d'autres réformes en matière de développement et d'aide pour l'acquisition des capacités nécessaires.

Recommandation 5

Le Canada devrait promouvoir au sein du G7 une réduction supplémentaire accrue de la dette des pays les plus pauvres, assortie de l'appui efficace du G7 pour la mise en place d'un processus de gouvernance transparent et démocratiquement responsable et de mesures contre la corruption, et la mise en œuvre de stratégies crédibles d'atténuation de la pauvreté à long terme dans ces pays.

En ce qui a trait à l'atténuation et, nous l'espérons, à la prévention des crises financières, nous soulignons ici encore le leadership dont fait preuve le Canada à ce chapitre. Le ministre Martin milite depuis longtemps en faveur de la création de mécanismes qui permettraient la résolution plus rapide et plus ordonnée de ces crises. Le plan d'action du G7 qui semble se dessiner et qui fera l'objet de discussions plus approfondies lors de la réunion des ministres des Finances du G7 du 14 au 15 juin, à Halifax, comprendrait des arrêts du remboursement de la dette, des contrats d'emprunt assortis de clauses d'action collective qui faciliteraient la renégociation de dettes que des pays ne sont plus en mesure de rembourser et enfin des limites préétablies sur le montant des aides financières futures. Comme l'a fait remarquer M. Martin, cela devrait déboucher sur la création d'un « tribunal international des faillites » qui établirait des règles et des attentes claires pour le règlement des crises liées à l'endettement, comme c'est le cas actuellement pour les systèmes régissant les échecs financiers dans les pays concernés³³ ».

Le Comité accueille favorablement les initiatives en ce sens et souligne qu'il a examiné, dans le cadre de son rapport sur le Sommet de 1995 à Halifax, certaines de ces propositions alors qu'elles en étaient au début du processus d'élaboration, dans le contexte d'une réforme du FMI et de l'élimination multilatérale des fardeaux de dette³⁴. Nous sommes également satisfaits de l'argument suivant présenté par la coalition

³² *Témoignages*, 27 février 2002, réunion n° 61, 9 h 55.

³³ Paul Martin, « Foreign Debt: There's a Better Way », *The Globe and Mail*, 8 mai 2002, p. A15.

³⁴ CPAECI, *De Bretton Woods à Halifax et au-delà*, mai 1995, p. 40 à 42.

Halifax Initiative : « Tout mécanisme d'arbitrage régissant les dettes devrait être indépendant du FMI puisque ce dernier, en tant que créateur, est assujéti aux impératifs politiques de son principal actionnaire, les États-Unis. Bien qu'un tribunal d'arbitrage puisse contribuer à la conclusion d'une entente ordonnée sur le règlement d'une dette, il ne permettra pas d'éviter les crises³⁵.

Enfin, le Comité souligne l'intérêt manifesté par de nombreux témoins pour l'adoption d'une taxe sur les transactions monétaires (semblable à la taxe « Tobin ») comme mesure qui aiderait à stabiliser les mouvements de capitaux à court terme, ce qui aurait également pour effet de dégager des sommes pouvant être consacrées à la réalisation des objectifs de développement international. Nous avons d'ailleurs conclu, dans notre rapport précédant le Sommet de 1995, que cette idée méritait d'être examinée par le G7³⁶. Certains témoins ont fait état de la résolution favorable en ce sens qui a été adoptée par la Chambre des communes en mars 1999. Bien que plusieurs des témoins entendus aient exprimé leur scepticisme au sujet de la possibilité de créer une telle taxe et de son efficacité, le mémoire de la coalition Halifax Initiative mentionne un rapport favorable publié en février 2002 pour le compte du ministère de la Coopération économique de l'Allemagne, et portant sur la façon dont une taxe sur les transactions financières peut être appliquée aux opérations effectuées en euros. En outre, certains témoins ont demandé que l'on envisage la mise en place d'autres mesures visant à exercer une gestion plus efficace des vastes mouvements de capitaux internationaux facilités par la libéralisation financière mondiale, afin que ces capitaux ne soient pas utilisés pour le crime international ou encore pour financer des activités terroristes. Dans son mémoire, l'ATTAC-Québec a d'ailleurs demandé l'adoption de mesures visant à contrer le blanchiment d'argent et d'autres formes de crimes financiers, ainsi que l'évasion fiscale créée par l'entremise de paradis fiscaux et d'une concurrence fiscale préjudiciable.

Recommandation 6

Le Canada devrait continuer de faire preuve de leadership au sein du G7 pour améliorer les mécanismes internationaux visant la gestion des crises financières internationales et la prévention des crises récurrentes et futures, notamment par la création d'un tribunal international des faillites. Dans le cadre d'un plan d'action du G7 sur la stabilisation financière, le Canada devrait appuyer la tenue d'une étude de faisabilité concernant l'adoption d'une taxe sur les transactions monétaires semblable à la taxe Tobin. Le Canada devrait également faire pression pour l'application plus efficace des conventions de l'OCDE et d'autres instruments internationaux servant à contrer la corruption et l'exploitation de réseaux financiers

³⁵ *Mémoire*, 14 mai 2002, p. 2.

³⁶ Cf. *De Bretton Woods à Halifax et au-delà*, p. 55 à 58, y compris la recommandation 18.

internationaux à des fins criminelles, et pour mettre fin à l'évasion fiscale, notamment celle qui repose sur l'existence de paradis fiscaux.

Voir plus loin que la croissance : promouvoir la justice et la viabilité

De nombreux témoins nous ont dit, de différentes façons, que non seulement un paradigme conventionnel de développement économique mondial axé sur la croissance ne suffit pas, mais qu'une telle approche pourrait nous orienter dans la mauvaise direction et se faire au détriment de l'intérêt commun des Canadiens et des valeurs qui leur sont chères. S'exprimant avec passion et compassion, ces témoins ont parfois déploré le caractère trop limité de l'ordre du jour économique du G8 et nous ont invités à remettre en question certaines hypothèses.

Les questions liées aux droits de la personne — notamment le droit de vivre en paix — ont particulièrement soulevé des inquiétudes, de même que le lien entre les facteurs socio-économiques et la justice et la viabilité sur le plan écologique. Selon certains témoins, les politiques en matière d'aide, d'échanges commerciaux et d'investissements et les autres initiatives visant à stimuler l'activité économique doivent être régies en vertu d'un cadre qui confirme les droits reconnus à l'échelle internationale et qui donne lieu à des modèles de production et de consommation qui seront viables à long terme dans le contexte mondial. Les suggestions suivantes ont été faites à l'intention du G8 : que son ordre du jour tienne compte de la question des droits de la personne³⁷; utiliser des indicateurs novateurs pour mesurer les progrès accomplis en matière de développement humain; promouvoir l'utilisation des lignes directrices de l'OCDE par les entreprises multinationales; soumettre les organismes de crédit à l'exportation à des normes d'éthique communes et rigoureuses; mettre en place des normes de responsabilisation sur les marchés internationaux qui seront appliquées au moyen de mécanismes indépendants de surveillance, de vérification et de conformité. Au sujet de cette dernière proposition, voici ce qu'a déclaré le révérend Clint Mooney, du Comité inter-Églises sur les responsabilités des corporations, groupe de Calgary : « L'adoption d'un code d'éthique international est la prochaine étape obligée pour s'assurer que les normes en matière de droits de la personne, les accords environnementaux et les normes du travail seront respectés. Le caractère prévisible des comportements et la stabilité économique qui résulteraient de l'adoption et de la mise en œuvre d'un tel code seraient bénéfiques pour le commerce, les gouvernements, l'environnement et les collectivités de partout dans le monde³⁸.

En ce qui a trait à la viabilité de l'environnement, certains témoins ont soutenu que les approches actuelles de croissance économique doivent changer. Par exemple,

³⁷ À ce sujet, outre le mémoire d'Amnistie Internationale, le Comité a reçu un long mémoire de suivi de l'organisme Droits et Démocratie, intitulé « Human Rights and Democratic Development in Africa: Policy Considerations for Africa's Development in the New Millennium in Preparation for the G8 Summit », 21 mai 2002.

³⁸ *Mémoire*, Calgary, 8 mai 2002, p. 2.

Mark Butler, du Ecology Action Centre de Halifax, a servi la mise en garde suivante : « La dégradation de l'environnement pose des risques pour des écosystèmes entiers, des régions entières et dans certains cas des pays entiers. Si nous continuons dans la voie actuelle, les impacts économiques et les décès reliés à la dégradation de l'environnement vont dépasser les effets de n'importe quelle attaque terroriste³⁹. Témoignant au nom de Science et paix, Derek Paul a soutenu que « les politiques et les attitudes dépassées devront changer » si « l'empreinte écologique » mondiale ne parvient pas à dépasser de façon croissante sa limite en matière de durabilité⁴⁰. D'autres témoins comme Desirée McGraw, directrice du Groupe de recherche sur le G8, à Montréal, ont exprimé leurs inquiétudes au sujet de la lenteur du Canada sur les questions environnementales, mais ils ont souligné que le Sommet du G8 qui se déroulera en juin et le Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra à Johannesburg au mois de septembre constituent des occasions uniques pour le Canada de se repositionner comme chef de file en matière d'environnement⁴¹.

À Toronto, Sarah Blackstock de Greenpeace Canada a indiqué que le G8 devrait accorder la priorité à ses engagements relatifs au changement climatique, y compris ceux pris en vertu du protocole de Kyoto, et aux initiatives en matière d'énergie renouvelable, notamment en adoptant les recommandations du rapport du Groupe de travail du G8 sur l'énergie renouvelable. Mme Blackstock a clairement exprimé sa position : « Les choix énergétiques qui seront faits au cours des 20 prochaines années dicteront la nature de notre développement collectif pour des dizaines d'années à venir. Devrions-nous continuer de faire des choix énergétiques traditionnels et opter pour les combustibles fossiles, l'énergie nucléaire et d'autres technologies du 19^e et du 20^e siècle, même si ces options sont non viables et qu'elles n'ont pas permis d'offrir ne serait-ce que le moindre service de base aux deux millions de personnes qui comptent parmi les plus pauvres au monde⁴²?

Ces points de vue sont peut-être provocateurs et discutables. Toutefois, ils reflètent des préoccupations légitimes sur l'orientation des politiques actuelles et les tendances sur le plan international. Ces préoccupations sont sans aucun doute partagées par un grand nombre de Canadiens et le Comité est d'avis que c'est à ses risques et périls que le G8 n'en tient pas compte.

Recommandation 7

Le Canada devrait exhorter les pays du G8 à tenir compte des impacts positifs et négatifs possibles des mesures visant à répondre aux défis de la mondialisation de l'économie sur l'atteinte des objectifs en

³⁹ *Mémoire*, Halifax, 27 février 2002.

⁴⁰ *Mémoire*, « Essentials of Foreign Policy Decision Making », Toronto, 7 mai 2002, p. 24.

⁴¹ *Témoignages*, 27 février 2002, réunion n° 62, Montréal, 15 h 40.

⁴² *Mémoire*, Toronto, 7 mai 2002, p. 3.

matière de droits humains internationaux, sociaux, culturels et environnementaux.

CHAPITRE III : AGIR POUR UN NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

L'Afrique, le NPDA et le rôle du Canada

Quand le premier témoin entendu par le Comité, M. Robert Fowler, ambassadeur, a comparu en sa qualité de représentant personnel du premier ministre pour le Sommet du G8 et pour l'Afrique, il a présenté des arguments convaincants :

De nos jours, l'Afrique est le seul continent où progresse la pauvreté. Un Africain sur cinq est touché par un conflit. Près de la moitié des presque 700 millions d'habitants de l'Afrique subsaharienne vivent avec moins de 1 \$ par jour. L'espérance de vie dans cette région est de 47 ans, [...] soit 16 ans de moins que la prochaine région à plus faible espérance de vie au monde et elle continue à baisser, de trois ans depuis dix ans. Quarante millions de personnes dans le monde sont porteuses du VIH/sida et près des deux tiers vivent en Afrique subsaharienne. Je pourrais continuer avec toute une série de chiffres alarmants, mais je me contenterai de dire que les dirigeants du G8 ont convenu, avec leurs homologues africains, qu'il fallait empêcher que le fossé entre l'Afrique et le reste du monde se creuse davantage⁴³.

Les audiences du Comité ont confirmé que l'Afrique doit occuper une importante place dans l'ordre du jour du Sommet de Kananaskis, étant donné les problèmes humains et économiques et de sécurité de l'environnement qui occupent le continent. Malgré quelques récents exemples de réussite en matière de développement et la pléthore de ressources naturelles et culturelles, les perspectives mondiales de l'Afrique semblent tendre vers une plus grande marginalisation, à moins que de puissantes mesures collectives ne soient prises au plus tôt. La somme des témoignages recueillis partout au pays (voir les extraits dans la section intitulée « Ce que les Canadiens nous ont dit ») reflète une réaction vivement sentie qui impressionne par la portée de son analyse et de sa critique. De nombreux Canadiens non seulement se préoccupent de ce qui se passe en Afrique, mais réfléchissent sérieusement et activement aux mesures à prendre pour améliorer véritablement la situation de la population africaine.

Le moment de ces délibérations n'a pas été choisi au hasard, bien entendu, mais s'inscrit plutôt dans la foulée de la déclaration des dirigeants du G8 participant au Sommet de Gênes, le 21 juillet 2001, à l'effet qu'ils approuveraient un « plan d'action concret » au

⁴³ *Témoignages*, 29 janvier 2002, réunion n° 53, 9 h 15.

sommet de cette année en réponse au grand projet proposé par les dirigeants africains⁴⁴. Cette « Nouvelle initiative africaine » avait été adoptée à l'unanimité, quelques jours plus tôt à peine, par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) — qui deviendra bientôt l'Union africaine⁴⁵ — lors du sommet des chefs d'État et des chefs de gouvernement à Lusaka, en Zambie, le 11 juillet 2001. Le dernier cadre d'orientation, rebaptisé le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA) a été adopté à la première réunion du Comité de mise en œuvre des chefs d'État et de gouvernement tenue à Abuja, au Nigéria, le 23 octobre 2001⁴⁶.

La genèse du NPDA remonte à plusieurs années. Un important catalyseur qui a su attirer l'attention sur les efforts de reprise en Afrique, fut la déclaration du Sommet du millénaire des Nations Unies en septembre 2000, qui préconisait un appui spécial pour l'Afrique. Par la suite, en novembre 2000, des ministres des finances africains ont demandé à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique d'élaborer un projet de reprise africaine pour concrétiser cet appui. Les travaux de la Commission visant une entente ont finalement donné lieu à plusieurs autres réponses du « millénaire » élaborées par des dirigeants africains. Les présidents d'Afrique du Sud, du Nigéria et de l'Algérie ont proposé le Programme de partenariat pour la renaissance de l'Afrique pour le millénaire, tandis que le président du Sénégal a proposé le Plan omega pour l'Afrique. Lors d'un sommet spécial de l'OUA en Lybie, en mars 2001, il fut convenu de fusionner les deux programmes, d'où la naissance de la Nouvelle initiative africaine, devenue le NPDA.

Mais au-delà des changements de noms et d'acronymes, qu'est-ce que tout cela signifie? Les auteurs du NPDA affirment que ses objectifs principaux sont de promouvoir une croissance accélérée et un développement viable, d'enrayer la pauvreté extrême et généralisée et de mettre fin à la marginalisation de l'Afrique dans le processus de

⁴⁴ Le partenariat du G8 avec les dirigeants africains engagés s'articulera sur les thèmes suivants : la démocratie et la gouvernance politique; la prévention et la réduction des conflits; le développement humain (grâce à l'investissement dans la santé et l'éducation), la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme (au moyen notamment du Fonds mondial pour le SIDA et la santé); les technologies de l'information et des communications; la bonne gestion économique et la bonne régie des sociétés; la lutte contre la corruption; la stimulation de l'investissement privé en Afrique; l'intensification du commerce à l'intérieur de l'Afrique et entre l'Afrique et le reste du monde; la lutte contre la faim et l'amélioration de la sécurité alimentaire. (« Plan de Gènes pour l'Afrique » <http://www.g8.gc.ca/genoa/july-21-01-1-f.asp>)

⁴⁵ Les 54 pays de l'OUA ont décidé de remanier l'Organisation pour en faire l'Union africaine en 2000. Comme l'a expliqué au Comité le haut-commissaire de l'Afrique du Sud au Canada, Son Excellence André Jacquet, « L'OUA a beaucoup fait pour nous aider à nous débarrasser de la colonisation, mais ce n'est pas une structure permettant de relever les défis comme la mondialisation et d'autres enjeux modernes; c'est ainsi que la nouvelle Union africaine rationalisée est née », sous la présidence de l'Afrique du Sud en juillet 2002. (*Témoignages*, 30 avril 2002, réunion n° 73, Ottawa, 10 h 40)

⁴⁶ Le Comité de mise en œuvre du NPDA, actuellement présidé par M. Obasanjo, président du Nigéria, regroupe 15 États (dont les cinq États initiateurs : l'Algérie, l'Égypte, le Nigeria, le Sénégal et l'Afrique du Sud), soit trois pour chaque région représentée par l'OUA : Afrique centrale (Cameroun, Gabon et République du Congo); Afrique orientale (Éthiopie, Maurice, Rwanda); Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Tunisie); Afrique australe (Botswana, Mozambique, Afrique du Sud); Afrique occidentale (Mali, Nigéria, Sénégal). Il y a aussi un plus petit « comité de pilotage », composé de représentants personnels des cinq présidents initiateurs, qui supervise un secrétariat basé en Afrique du Sud. (Pour plus de détails, voir <http://www.africaninitiative.org>)

mondialisation⁴⁷. Le plan du NPDA comprend des mesures visant la paix et la sécurité, la gouvernance démocratique, l'environnement et la culture comme conditions nécessaires au développement durable ou aux priorités sectorielles, mais sa liste officielle de principes et d'objectifs (voir l'encadré 1) met l'accent sur la reprise et le développement économiques dans un cadre mondial et régional intégré.

ENCADRÉ 1 — PRINCIPES ET OBJECTIFS DU NPDA

- Assurer la propriété, la responsabilité et la direction africaines.
- Rendre l'Afrique attirante pour les investisseurs tant du continent que de l'étranger.
- Mobiliser le vaste potentiel économique du continent.
- Parvenir à une croissance annuelle moyenne du produit intérieur brut (PIB) de plus de 7 % et s'y maintenir pendant les 15 prochaines années.
- Faire en sorte que le continent réalise les objectifs convenus en matière de développement international.
- Accroître l'investissement dans le développement des ressources humaines.
- Promouvoir le rôle des femmes dans toutes les activités.
- Promouvoir l'intégration économique sous-régionale et continentale.
- Élaborer un nouveau partenariat avec les pays industrialisés et les organismes multilatéraux en fonction d'engagements, d'obligations, d'intérêts, de contributions et d'avantages mutuels.
- Renforcer la capacité de l'Afrique de diriger son propre développement et d'améliorer la coordination avec ses partenaires en développement.
- Assurer la capacité nécessaire pour mener des négociations au nom du continent à l'égard de grands programmes de développement qui nécessitent une coordination à l'échelon continental.
- Assurer la capacité nécessaire pour accélérer la mise en œuvre des grands projets et accords régionaux de coopération en matière de développement qui ont déjà été approuvés ou sont en voie de l'être.
- Renforcer la capacité de l'Afrique de mobiliser des ressources externes supplémentaires en vue de son développement.

Source : NEPAD en bref (<http://www.africainitiative.org/Documents/Aa0010102.pdf>), janvier 2002, p. 5.

Le rôle du Canada dans le contexte du G8 n'est pas évident étant donné le peu d'ampleur de nos rapports avec l'Afrique. Certes, le Canada a dépensé des milliards de dollars pendant des dizaines d'années pour financer des projets d'aide en Afrique et a annoncé le « Fonds canadien pour l'Afrique⁴⁸ » de 500 millions de dollars pour appuyer de nouveaux projets conformes au NPDA et aux objectifs qui seront fixés dans le Plan

⁴⁷ Tiré du document *NEPAD in brief*, site Web du secrétariat du NPDA, janvier 2002, p. 2-3 (<http://www.africainitiative.org/Documents/AA0010102.pdf>)

⁴⁸ Le Parlement a adopté les mesures législatives habilitant le Fonds en mars 2002, dans le cadre du projet de loi C-49 d'exécution du budget. Le ministre de la Coopération internationale a ensuite été désigné ministre responsable du Fonds. D'après le témoignage que le président de l'ACDI, Len Good, a livré au Comité le 23 mai, le Fonds sera géré séparément au sein de l'ACDI.

d'action du G8 pour l'Afrique qui sera adopté au Sommet de Kananaskis. De plus en plus de Canadiens ont des origines africaines, dont la présidente du présent Comité, ou ont personnellement vécu et travaillé dans des pays africains. De nombreuses ONG canadiennes entretiennent de solides relations avec des partenaires en Afrique, comme l'ont révélé nos audiences. Par contre, certains témoins ont souligné une certaine perte de notre crédibilité suite à une forte baisse des engagements au titre de l'aide publique au développement en Afrique au cours des dix dernières années. Un de ces témoins, John Hoddinot à Halifax, constate qu'il est probablement la première personne à être nommé professeur au département d'économie d'une université canadienne au cours des 12 dernières années, à avoir travaillé en Afrique⁴⁹. Des études réalisées par l'Institut Nord-Sud montrent aussi que les rapports du Canada avec l'Afrique en matière de commerce et d'investissements restent minimales : 0,75 % de nos importations et seulement 0,33 % de nos exportations; des investissements directs privés totalisant 1,2 milliard de dollars, fortement concentrés dans quelques secteurs de ressources naturelles⁵⁰.

Outre l'engagement personnel du premier ministre d'agir comme hôte du Sommet, un des avantages comparatifs possibles du Canada pour ce qui est d'agir en temps utile pour répondre aux besoins de l'Afrique, est peut-être le fait que le Canada ne porte pas le poids de l'histoire coloniale ou des interventions de diverses puissances. Comme l'a fait observer au Comité, à Vancouver, John Atta-Mills, chercheur invité au Liu Centre et ancien vice-président du Ghana qui a travaillé à la mise sur pied du NPDA, la présence du Canada et bien accueillie en Afrique où il est considéré comme un ami sincère et fidèle en qui on peut avoir confiance et qui a fait ses preuves. Selon lui, le Canada, malgré sa discrétion, exerce véritablement une influence, et a une voix qui compte au sein du G8 et veillera à faire valoir les intérêts de l'Afrique⁵¹. Mais ces louanges provenant d'éminents Africains exercent aussi certaines pressions sur le Canada pour qu'il obtienne des résultats valables aux réunions de Kananaskis.

Amorcer une réponse constructive du G8 à l'égard de l'Afrique et du NPDA dans le cadre d'un travail en cours

Une certaine dose de sain scepticisme est très naturelle à l'approche d'un autre plan pour l'Afrique, aussi prometteur soit-il en apparence. En effet, les plans précédents n'ont mené à rien, comme l'a souligné le Congrès du travail du Canada lors de son témoignage. M. Atta-Mills⁵² a cité à titre d'exemple le Plan d'action de Lagos de 1980, mort-né avec l'adoption des programmes d'ajustement structurel imposés aux États débiteurs africains par les institutions financières internationales au cours des dix années qui ont suivi, mesure dont les conséquences défavorables continuent de se faire sentir à ce jour. Pourtant, affirme M. Atta-Mills, les choses ne se passeront pas de la même façon cette fois-ci, en grande partie parce que, comme il le dit lui-même : « Pour la première fois,

⁴⁹ *Témoignages*, 27 février 2002, réunion n° 61, 9 h 15.

⁵⁰ Chantal Blouin, *La politique commerciale du Canada envers l'Afrique*, présentation au Forum national sur l'Afrique, 9 février 2002 (http://www.nsi-ins.ca/fnsi/news_views/index.html).

⁵¹ *Témoignages*, 6 mai 2002, réunion n° 76.

⁵² Lors d'un discours prononcé à la Conférence Afrique/NPDA organisée par l'ACDI à Montréal les 4 et 5 mai; soumis au Comité à Vancouver, le 6 mai 2002.

les dirigeants africains admettent nos propres lacunes et insuffisances⁵³ ». Le mécanisme d'examen par les pairs du NPDA permettra d'assurer une responsabilité permanente. Les dirigeants africains s'affichent en outre solidaires à l'échelle du continent, tendant la main vers le reste du monde afin de réaliser les objectifs communs établis par les Africains et pour les Africains. Bref, les dirigeants du NPDA donnent l'impression d'une Afrique prête à nouer des partenariats mutuels qui combleront les lacunes sur le plan du développement et permettront l'intégration entière dans la communauté mondiale. Ce sont ces messages porteurs qu'ont présentés avec verve les ambassadeurs africains qui ont témoigné devant le Comité le 30 avril.

Les membres du Comité ont été heureux d'entendre l'ambassadeur Fuller leur assurer le 25 avril qu'un groupe de dirigeants africains participera à une discussion sur le plan d'action du G8 le deuxième jour du Sommet de Kananaskis. En tant qu'ancien « sherpa », Gordon Smith a souligné le niveau d'attentes très élevé de l'Afrique à l'approche de cette réunion, de sorte qu'il est préférable — plutôt que de faire des promesses et de prendre des engagements qui ne sont pas assortis de plan d'action — de passer vraiment à l'action⁵⁴. Au début de nos audiences, le professeur Gerald Helleiner, doyen des économistes canadiens sur les questions de développement en Afrique, a nommé huit secteurs où des réformes d'orientation sont possibles de concert avec le NPDA. Mais il a aussi servi une mise en garde : « Si certains membres du G8 refusent de bâtir de nouveaux partenariats de développement, laissez le Canada se joindre à ceux — qu'ils soient au sein du G8 ou à l'extérieur — qui sont prêts à le faire; et, dans une telle situation, renonçons à un plan d'action du G8 inévitablement dilué⁵⁵.

Le Comité reste convaincu que le succès est possible à Kananaskis sous la direction du Canada et qu'il faut permettre au processus du NPDA, aussi imparfait soit-il, d'obtenir des résultats, avec l'aide d'une réponse permanente et constructive de la part du G8. Les membres du Comité sont toutefois aussi conscients des nombreuses graves critiques formulées au cours des audiences concernant les politiques du G8 à l'égard de l'Afrique et des lacunes perçues du NPDA. Il faut que les dirigeants du G8 et d'Afrique abordent ces questions au moyen d'un dialogue ouvert et de mesures audacieuses.

Parmi les évaluations critiques les plus exhaustives et détaillées que le Comité a reçues des témoins figure le commentaire sur le NPDA présenté en avril 2002 par le Comité coordonnateur du Forum Afrique-Canada, un groupe de travail du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI)⁵⁶. D'autres témoins ont soulevé des préoccupations semblables à celles exprimées par le CCCI. Au risque de simplifier, les principaux défauts qu'ils ont cernés sont les suivants : 1) le NPDA est le produit d'un processus à hiérarchie descendante mené par les dirigeants, qui n'a pas mis à

⁵³ *Témoignages*, 6 mai 2002, réunion n° 76, Vancouver.

⁵⁴ *Mémoire*, Vancouver, 7 mai 2002, p. 1.

⁵⁵ *Mémoire*, Helleiner, « New Challenges in Global Development: How Canada and the G8 Should Respond », 31 janvier 2002, p. 5.

⁵⁶ Reçu par courriel le 13 mai après la comparution du président et directeur général du CCCI, Gerry Barr, le 7 mai 2002 à Toronto.

contribution la société civile africaine et est donc peu connu des citoyens africains; 2) le NPDA ouvre trop grand la porte au modèle dominant de la mondialisation économique et, au lieu de chercher des solutions de rechange véritables au statu quo, offre ce que Gerry Barr, du CCCI, décrit comme des stratégies éculées et remaniées qui ont déjà été tentées sans succès en Afrique⁵⁷; 3) des situations comme les récentes élections au Zimbabwe pourraient enlever toute substance aux promesses du NPDA d'adhérer à des principes démocratiques de bonne gestion et il se peut qu'en souhaitant obtenir l'approbation du G8 et répondre aux conditions des donateurs pour obtenir de nouveaux fonds, l'on affaiblisse des éléments du NPDA et l'on relâche les pressions exercées sur le G8 pour qu'il revoie ses propres politiques.

Certaines de ces critiques sont peut-être exagérées. De plus, comme l'a si bien souligné M. Atta-Mills à Vancouver, le leadership doit venir de quelque part et il vaut mieux qu'il vienne de quelques-uns des dirigeants élus les plus progressifs d'Afrique. Le Sommet de Kananaskis pourrait être une occasion unique dans l'histoire d'établir de meilleures relations avec l'Afrique. Il n'est pas question de la laisser passer. Le Comité réitère donc son avis qu'il faut donner la chance au NPDA de faire ses preuves de concert avec l'élaboration d'un plan d'action du G8 qui pourra, tout comme le cadre du NPDA, continuer d'être évalué et amélioré avec le temps.

À cet égard, le Comité a profité des suggestions substantielles de témoins. Les contributions des professeurs Helleiner et Hoddinott ont déjà été mentionnées; d'autres experts ont apporté des points de vue tout aussi enrichissants. Des fédérations du travail partout au pays ont abordé le programme du développement africain, et le Congrès du travail du Canada (CTC) a présenté une déclaration détaillée sur le partenariat avec l'Afrique contenant 13 recommandations⁵⁸. Le mémoire du CCCI dont il a déjà été question s'ajoute à une riche documentation fournie par des ONG au cours des audiences. Certains de ces mémoires, notamment celui de Vision mondiale Canada et d'Oxfam Canada, présentent diverses propositions pratiques générales ou ciblées visant un plan d'action pour le Sommet⁵⁹. Dans diverses parties du pays, des citoyens intéressés et compétents nous ont présenté des idées utiles sur le développement de l'Afrique.

À la lumière de ces témoignages, le Comité présente dans les sections qui suivent ses propres recommandations quant aux éléments clés d'un plan d'action efficace du G8 à l'égard de l'Afrique; il est bien entendu qu'il s'agit ici d'un travail en cours. Mais laissons d'abord les témoins s'exprimer en leurs propres mots.

⁵⁷ *Mémoire*, Toronto, 7 mai 2002, p. 6.

⁵⁸ *Mémoire*, « Labour and Africa: The Way Ahead through Real Partnership », annexe, Ottawa, 30 avril 2002.

⁵⁹ *Mémoire*, Vision mondiale Canada, « Ubuntu: Eight for the G-8 New Directions for the Action Plan for Africa », Toronto, 8 mai 2002; *Mémoire*, Oxfam Canada, « Taking Action on Africa: Proposals for G8 Leaders », Saskatoon, 10 mai 2002.

CE QUE LES CANADIENS NOUS ONT DIT

Nous croyons qu'un véritable partenariat est une relation politique et non un mécanisme de financement bureaucratique [...] Il nous faut un partenariat entre les gouvernements africains et les chefs du G8, de même que des partenariats entre les gouvernements africains eux-mêmes et les gouvernements africains et leurs propres peuples. Tous les efforts nécessaires doivent être consentis pour nous assurer que les peuples africains peuvent, par l'entremise de leurs organisations de la société civile, en plus d'une représentation du gouvernement, participer pleinement à ces discussions.

St. John's and District Labour Council, *Mémoire*,
25 février 2002, p. 9-10

En tant que Canadiens et Canadiennes, nous exigeons des mesures concrètes, mesurables et progressistes axées sur la création d'une société juste pour tous les États africains.

Emma Rooney, The Lantern, St. John's, *Témoignages*,
25 février 2002, réunion n° 58

Nous estimons que les 500 millions de dollars réservés au Fonds fiduciaire de l'Afrique cette année devraient être considérés comme des fonds de démarrage, et qu'il faut dresser un plan à long terme, car il ne servira à rien d'accorder ces fonds à certains projets prioritaires si ce financement n'est pas à long terme.

Christopher Youé, président, Association canadienne des études africaines, St. John's, *Témoignages*, 25 février 2002, réunion n° 58

La présence (ou l'absence) de systèmes efficaces, équilibrés et indépendants de contrôle et d'évaluation de la performance constitue la pierre de touche du sérieux des donateurs lorsqu'ils parlent de « nouveau partenariat », de « coordination de l'aide » et des avantages de la « prise en charge locale ». Le NPDA demande expressément des relations d'aide plus équilibrées de ce genre.

Gerald Helleiner, professeur, *Mémoire*, 31 janvier 2002, p. 3

Le grand danger, maintenant que nous approchons du Sommet, c'est que notre désir de faire un succès du NEPAD nuise à notre réaction positive aux obstacles qu'il a à surmonter. Et cette « faiblesse » n'est pas que nôtre [...] Tous deux ont des besoins, et tous deux ont des contributions à faire, la plus importante de celles-ci consistant à insuffler de l'énergie dans la formation et dans l'acquisition de compétences dont l'Afrique a besoin maintenant pour être en mesure de concrétiser ce qu'elle voit comme les conditions préalables au développement durable, permettant aux États de surmonter les obstacles immenses qui se présenteront à eux sur la voie du rétablissement : le VIH/sida, le conflit et la corruption.

H. John Harker, « Sécurité humaine en Afrique : la voie du rétablissement », *Mémoire*, Halifax,
26 février 2002, p. 11

Les pays qui ont entrepris et maintenu des réformes économiques et institutionnelles ont enregistré de remarquables améliorations de leur niveau de vie. Depuis le début des années 90, la pauvreté monétaire a reculé de plus de 20 % au Ghana, en Éthiopie rurale, en Mauritanie et en Ouganda. Il importe d'être conscient à la fois des échecs et des succès qu'à connus l'Afrique en matière de développement, non seulement pour comprendre correctement l'histoire, mais

aussi pour mieux apprécier la structure, la mise en oeuvre et les résultats des efforts renouvelés visant à faciliter le développement de ce continent [...] Les objectifs principaux du plan d'action du G8 devraient être de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté d'ici 2015, et d'améliorer de façon significative les résultats en matière de santé.

John Hoddinott, professeur, Halifax, *Mémoire*,
27 février 2002, p. 1

... mon message, c'est que oui, il faut qu'il y ait un nouveau partenariat. Le NEPAD, d'après moi, d'après les groupes auxquels je participe, ne propose pas de changer les structures mises en place depuis dix ans et qui situent le continent dans la position de quémandeur, de quêteux, pour employer un terme un peu cru. Des choses sont à faire ici pour changer cela, pour responsabiliser la communauté internationale dans les conflits qui ont une envergure internationale et forcer, inciter les compagnies canadiennes à agir en bons citoyens là où elles se trouvent, ici ou en Afrique.

Denis Tougas, *Témoignages*, 28 février 2002, réunion
n° 64, Montréal

Cette diversité [de l'Afrique] est l'un des obstacles que connaîtra le G8 et ses membres à solutionner les problèmes qui minent ce continent qui reste et demeure le berceau de l'humanité de manière globale. Il serait préférable pour le G8, le Canada de collecter les problèmes qui minent chaque pays africain de façon individuelle afin de les solutionner en profondeur en respectant la spécificité de la problématique de chaque pays.

Félicité Tchapda, Front Social Démocrate du Cameroun, *Mémoire*,
Montréal, 27 février 2002, p. 1

Nos organismes partenaires nous disent qu'ils auraient souhaité participer à la rédaction de ce document [le NEPAD]. [...] Dans certains milieux, il y a des réticences dues en grande partie, je pense, au fait que les organismes de la société civile ont été exclus du processus. Il faut donc examiner non seulement les objectifs énoncés dans cette stratégie de nouveau partenariat, mais également les mesures que nous allons prendre pour les atteindre.

Derek MacCuish, *Témoignages*, 27 février 2002,
réunion n° 62, Montréal

Il faut qu'il y ait la participation active et effective des femmes à toutes les instances de décision. L'exclusion des femmes des instances de décision en Afrique est très, très macabre. Les femmes ne cessent de lever le ton pour demander leur participation, surtout aux négociations politiques, cela aux niveaux national, régional et international.

Jeannine Mukanirwa, *Témoignages*, 28 février 2002, réunion n° 64,
Montréal

Pour Robert Fowler, le Nouveau partenariat représente l'instauration de conditions devant permettre d'investir en Afrique, puisque ce sont les investissements privés qui permettront de faire avancer l'Afrique très loin, beaucoup plus loin que ne pourrait le faire l'aide internationale. Toutefois, ce sont justement ces conditions qui inquiètent tant de représentants de la société civile africaine.

Eric Squire, *Témoignages*, 28 février 2002, réunion n° 64, Montréal

La connaissance, c'est aussi le pouvoir. Si le savoir n'est pas déposé entre les mains de celles et ceux dont on dit défendre les intérêts, il ne peut pas y avoir de participation ni de démocratie. Le NEPAD en appelle à juste titre à l'effort collectif. Or, les collectivités n'en savent rien [...] De plus, le texte ne prend pas acte des échecs des programmes d'ajustement structurel sur lesquels nous sommes très nombreux à nous entendre [...] Donc, il faut les revoir aussi de fond en comble si on veut avoir une proposition globale pour l'Afrique qui s'attaque aux problèmes de fond.

Francine Néméh, Association québécoise des organismes de coopération internationale, *Témoignages*, 27 février, réunion n° 62, Montréal

La réponse du G8 au NEPAD et la mise en oeuvre d'un plan d'action doivent donner aux citoyens la possibilité de participer pleinement [...] Le but ultime est d'offrir des politiques et des programmes qui répondent réellement aux besoins des peuples d'Afrique.

Alex Neve, Amnistie Internationale Canada, *Mémoire*, Ottawa, 4 avril 2002, p. 2

Les chefs d'État du G8 devraient s'abstenir de soutenir le NEPAD jusqu'à ce que des consultations publiques aient eu lieu dans les pays africains. Ces consultations devraient prévoir la participation d'universitaires, de porte-parole de la société civile, de syndicats et d'autres intervenants, être transparentes et assurer un processus par lequel la société civile peut continuer à définir les politiques publiques [...] Les chefs d'État du G8 doivent tenir compte des droits de la personne lorsqu'ils évaluent de quelle façon ils peuvent appuyer le développement de l'Afrique.

Akouété Akakpo-Vidah, agent régional pour l'Afrique, Droits et Démocratie⁶⁰

Les syndicats africains appuient les programmes de développement qui mettent l'accent sur la démocratie, l'effacement de la dette, la mise en place d'un filet de sécurité sociale et les initiatives de paix. Ils accordent la priorité à l'intégration sous-régionale et régionale comme étape de l'intégration graduelle au reste du monde [...] D'après nous, les gouvernements du G8 devraient demander à leurs agences d'aide d'examiner toutes les possibilités pour faire en sorte que les citoyens africains sont tenus au courant des délibérations et de la planification concernant le NEPAD, et qu'ils ont les ressources nécessaires pour discuter entre eux et avec leurs gouvernements.

Ken Georgetti, Congrès du travail du Canada, *Mémoire*, p. 9 et « annexe », p. 6, Ottawa, 30 avril 2002

Si on les compare aux autres utilisations des ressources financières, les fonds publics confiés aux ONG pour le développement rural en Afrique procurent un rendement supérieur. Étant donné que ces programmes se déroulent en partenariat, les résidents des régions rurales peuvent donner leur avis quant à leur planification et à leur mise en oeuvre. Ainsi, ces nouvelles pratiques ont de bien meilleures chances de s'implanter pour de bon. Ces programmes favorisent

⁶⁰ *Mémoire* prévu le 8 mai 2002 à Toronto; reçu par courriel le 16 mai, « Résumé des recommandations », p. 1.

également la consommation des récoltes par la famille, la bonne utilisation de l'eau, la construction d'habitations, la saine alimentation, la santé et l'éducation des enfants.

John McConnell, *Mémoire*, Saskatoon, 10 mai 2002, p. 6-7

Si le Canada souhaite réellement encourager l'élimination de la pauvreté en Afrique et établir une nouvelle forme de partenariat avec le continent africain, le gouvernement canadien devrait soutenir le débat public au sein de la société civile africaine au sujet du NEPAD. Le plan devrait être soumis à l'Afrique pour consultation.

Gerry Barr, Conseil canadien pour la coopération internationale, *Mémoire*, Toronto, 7 mai 2002, p. 7

L'appui populaire pour le plan d'action est essentiel en Afrique et dans le Nord. Jusqu'à maintenant, l'absence de réforme réelle du commerce international, des investissements et des politiques a eu pour résultat que seule une poignée d'Africains ont pu profiter d'une intégration accrue dans l'économie mondiale.

Linda Tripp, Vision mondiale Canada, *Mémoire*, Toronto, 8 mai 2002

Le NEPAD s'adresse avant tout aux institutions et aux donateurs du Nord, non aux citoyens africains. Il répète donc les démarches des institutions et donateurs du Nord qui ne sont pas parvenus, jusqu'à maintenant, à éliminer la pauvreté, à protéger l'environnement ou à distribuer également la richesse [...] Une percée incroyable et des éléments éventuels du plan d'action du G8 pour l'Afrique comprendraient, entre autres, l'effacement de la dette, la création de mécanismes de coopération multilatérale démocratiques et transparents, des normes de rendement élevées en matière de financement du commerce et d'investissement, l'imposition d'une taxe sur les transactions monétaires et l'abolition des conditions et des préalables externes associés à l'aide.

Halifax Initiative Coalition, *Mémoire*, 14 mai 2002, p. 2 et 4

Nous sommes conscients des lacunes du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Nos partenaires africains et les organisations de la société civile ont commencé à les remarquer. Les Africains n'ont presque pas été consultés au sujet de ce plan. On porte peu attention à certains des investissements sociaux essentiels dans les domaines de la santé et de l'éducation, investissements nécessaires pour assurer la croissance économique et combattre la pauvreté. Nombre de personnes remettent en question le cadre économique proposé. Néanmoins, nous croyons qu'il est important que le Canada aille de l'avant avec ce plan, qu'il collabore avec les chefs d'État africains et les citoyens eux-mêmes pour améliorer et consolider le plan, et qu'il propose une aide financière substantielle aux éléments du plan qui permettront de combattre efficacement la faim et la pauvreté. Les 500 millions de dollars déjà promis ne sont qu'un début.

Jim Cornelius, Banque de céréales vivrières du Canada, *Mémoire*, Winnipeg, 6 mai 2002, p. 2

Malgré le sombre tableau, il y a lieu d'être optimiste. La percée de la démocratie et la force croissante de la société civile africaine représentent de nouveaux outils pour combattre la pauvreté et les conflits. La récente collaboration des chefs d'État africains et du G8 constitue un pas dans la bonne direction. Dans sa forme

actuelle, le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ne repose pas sur l'opinion de la société civile africaine et ne semble pas tenir compte des leçons tirées des tentatives de politiques économiques. Nous croyons néanmoins que le G8 devrait saisir l'occasion qui se présente pour instaurer un dialogue avec le continent africain et pour appuyer les mesures concrètes qui soutiennent la paix et le développement durables. D'après nous, les chefs d'État du G8 devraient se fixer des objectifs élevés et le Canada devrait continuer d'exercer un leadership fort afin que le Sommet de Kananaskis donne lieu à des progrès réels.

Déclaration d'Oxfam Canada présentée à Saskatoon par Trevor Mackenzie-Smith, 10 mai 2002, p. 1

Leadership canadien à l'égard de huit éléments pour un plan d'action efficace du G8 pour l'Afrique

Parmi les témoignages ci-dessus, les deux dernières déclarations, de la Banque de céréales vivrières du Canada et d'Oxfam Canada, aident tout particulièrement à mettre les choses en perspective. Même si l'on y fait une évaluation critique du NPDA et des politiques des donateurs, il n'est pas seulement possible mais nécessaire de s'efforcer, au Sommet, de s'entendre sur des engagements réalistes et concrets. Comme l'a signalé Joseph Nye au Comité dans un autre contexte, la diplomatie multilatéraliste permet généralement d'obtenir un résultat plus inclusif lorsque le mieux (même en presumant que nous savons en quoi il consiste) ne devient pas l'ennemi du bien. Dans cet esprit, nous proposons les priorités suivantes afin d'assurer le départ le meilleur et le plus large possible au Sommet de Kananaskis.

1. Consolider la paix comme condition au développement humain durable

Comme l'ont confirmé le NPDA, les ambassadeurs africains dans leur témoignage au Comité et de nombreux autres témoins, le règlement et la prévention des conflits sont essentiels pour mettre l'Afrique sur la voie du développement durable.

Amnistie Internationale a souligné l'importance de mettre un frein au commerce des armes, notamment au moyen de registres et de mécanismes de responsabilisation internationaux transparents et d'une aide à la collecte et à la destruction des armes légères illicites; de maîtriser le commerce des diamants « souillés de sang » par un processus de Kimberly réformé; d'adopter des mesures communes de comptabilité sociale⁶¹ et d'autres mesures pour mettre fin à l'impunité et aux autres menaces flagrantes et systémiques aux droits de la personne⁶². D'autres témoins ont également fait des

⁶¹ *Mémoire*, 8 mai 2002. À Calgary, Clint Mooney a soutenu qu'un engagement du G8 à l'égard des pratiques optimales, qui sous-entend l'adoption d'un code international d'éthique commerciale, aiderait les entrepreneurs et les gouvernements africains à mettre en place des assises équitables et durables. En outre, la mise en application d'un tel code favoriserait la sécurité en assurant la suspension des activités commerciales dans les zones de conflit où la protection des droits de la personne, par exemple, ne peut être garantie.

⁶² *Mémoire*, 4 avril 2002. Dans le mémoire qu'il a soumis en mai, l'organisme Droits et Démocratie réclame que les dirigeants accordent une attention particulière aux droits humains des femmes dans les zones de guerre et que les leaders du G8 utilisent les ressources diplomatiques, politiques et financières à leur disposition pour régler les principaux conflits et consolider les processus de paix en Afrique.

recommandations semblables. Vision mondiale a constaté à quel point les pays du G8 sont impliqués dans les guerres en Afrique, et a demandé instamment aux gouvernements de ces pays de proposer des mesures précises de contrôle des armements et d'appuyer la mise en œuvre en Afrique du Programme d'action des Nations Unies concernant les armes légères⁶³. Oxfam a réclamé l'adoption d'un Traité international sur le commerce des armements afin d'interdire le transport d'armes dans des lieux où celles-ci sont susceptibles d'être utilisées à l'encontre du droit humanitaire et des droits de la personne internationaux⁶⁴. Dans son mémoire, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) attire l'attention sur les problèmes liés au grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde. L'organisme recommande fortement que le NPDA et le Plan d'action du G8 accordent une importance plus grande à la réintégration de ces personnes, dans le contexte plus large du relèvement après les conflits⁶⁵. L'ancien ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, qui a présenté un exposé au nom du Centre Liu de Vancouver, a lui aussi attiré l'attention sur les contextes régionaux de maintien de la paix et a soumis un rapport visant à aider l'ACDI dans son étude des liens entre la sécurité et le développement⁶⁶.

Les défis complexes que comportent ces liens et les origines économiques, sociales et politiques des conflits ont été mentionnés par d'autres témoins du milieu universitaire. John Harker et Sandra MacLean, du Centre for Foreign Policy Studies de l'Université Dalhousie, préconisent une politique globale de sécurité humaine pour l'Afrique. Le professeur MacLean soutient que les situations de paix et de conflit ne sont pas seulement attribuables à des problèmes isolés ou régionaux mais sont en fait liés de bien des façons, non seulement par la relation entre pauvreté, insécurité et mauvaise gestion des affaires publiques, mais aussi par l'existence de réseaux transnationaux illégaux qui, en raison de l'absence de réglementation ou d'une réglementation insuffisante des investissements et des routes commerciales, disposent d'occasions sans précédent de recourir à des pratiques abusives⁶⁷. Miriam Gervais, du Centre for Developing Area Studies de l'Université McGill, a fait remarquer au cours du premier débat du Comité que si l'on a constaté une lassitude de fournir de l'aide chez les pays donateurs, la population de ces pays ne permet pas à leurs dirigeants de feindre d'ignorer les conséquences des conflits en Afrique. Paradoxalement, cette aide humanitaire s'est avérée très coûteuse et a grevé énormément les budgets affectés aux programmes de développement. Dans le cas du Rwanda seulement, le Canada a versé près de 75 millions de dollars en aide humanitaire entre 1994 et 1998⁶⁸. Le prix de l'inaction face à

⁶³ *Mémoire*, « *Obuntu: Eight for the G-8* », p. 5.

⁶⁴ *Mémoire*, « *Taking Action on Africa: Proposals for G8 Leaders* », p. 1-2.

⁶⁵ *Mémoire*, 9 avril 2002, *Issues Related to the 2002 G8 Summit: Durable Solutions for Africa's Refugees and Displaced People*, p. 5. Le HCR estime à 3,6 millions le nombre de réfugiés et à 13,5 millions le nombre de personnes déplacées en Afrique. Il fait également observer que le rétablissement de réfugiés dans des pays tiers est exceptionnel et limité. En 2001, environ 20 000 réfugiés africains seulement ont été réinstallés dans d'autres pays, dont 2 631 au Canada. (p. 4)

⁶⁶ *Development, Conflict and Peacebuilding: Responses for Canada*, Liu Centre for the Study of Global Issues, Université de la Colombie-Britannique, 2002.

⁶⁷ *Témoignages*, 26 février 2002, réunion n° 59, Halifax, 13 h.

⁶⁸ *Témoignages*, 31 janvier 2002, réunion n° 54, 10 h 10.

la suppression des causes des conflits risque d'être élevé. Voici ce qu'a précisé Mme Gervais à cet égard :

Il est donc dans l'intérêt du Canada et de celui des autres pays du G8 d'atténuer les principales causes des crises politiques et économiques qui menacent la sécurité des populations africaines. À cette fin, il convient de bien appuyer les réformes et les projets visant à améliorer durablement l'élimination de la pauvreté et la sécurité de l'ensemble des populations en Afrique. Ces mesures exigent un engagement formel à long terme de la part des pays membres du G8⁶⁹.

Recommandation 8

Le Canada devrait réclamer du G8 un plan d'action qui propose des solutions globales à long terme pour régler les problèmes de paix et de sécurité en Afrique et qui accorde une importance particulière aux éléments suivants :

- **Des contrôles multilatéraux plus stricts à l'égard des transferts d'armes illicites et du commerce des armes légères, à commencer par des contrôles et des restrictions des armes légères automatiques dans les pays du G8.**
- **L'application de mécanismes plus rigoureux à l'égard du trafic de diamants, entre autres ressources, servant à financer les conflits.**
- **La promotion de codes d'éthique commerciale exécutoires, en particulier dans les zones de conflit.**
- **L'aide à la prévention et au règlement des conflits et au relèvement après un conflit, notamment pour faciliter la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées.**

2. Fournir une aide qui profite aux plus pauvres

Vu les résultats pour le moins discutables d'une grande partie de l'aide fournie par le passé aux pays d'Afrique, il convient d'examiner soigneusement toute nouvelle promesse d'aide. Par ailleurs, à la première table ronde organisée par le Comité, Roy Culpeper et Gerald Helleiner ont fait valoir qu'il était encore très nécessaire d'accroître l'aide et que les investissements et les activités commerciales du secteur privé, s'ils offrent des possibilités plus intéressantes à long terme dans des conditions favorables, ne peuvent dans un avenir assez rapproché remplacer une nouvelle aide substantielle aux pays africains les plus pauvres. Plusieurs autres témoins étaient du même avis et ont reproché aux pays du G8 de ne pas avoir respecté leurs engagements (le professeur Helleiner a parlé d'une réduction d'environ 40 % de l'aide publique au développement en Afrique au cours des années 90). Ils ont aussi souligné la mauvaise coordination de l'APD, le fait que l'aide soit liée à l'achat de marchandises aux pays donateurs ainsi que d'autres politiques et pratiques susceptibles d'accroître encore davantage les frais de transaction de l'aide et de réduire l'efficacité de celle-ci à faire reculer la pauvreté.

⁶⁹ *Ibid.*

Certains témoins ont établi d'autres liens entre l'aide et les politiques des pays industrialisés. Oxfam a fait valoir, par exemple, que pour atteindre les objectifs de développement du nouveau millénaire que le Comité a exposés au Chapitre II, les membres du G8 et les autres grands pays donateurs devraient augmenter leurs budgets d'aide à l'Afrique de 40 milliards de dollars US par année. Ce montant représente environ six semaines de subventions aux industries agricoles dans les pays de l'OCDE⁷⁰. Le professeur Hoddinott, qui a présenté un argument semblable à propos du coût pour les pays en développement des subventions à l'agriculture versées dans les pays nantis, a soutenu que des priorités éprouvées et des cadres d'action crédibles peuvent faire en sorte que l'aide à l'Afrique donne de bons résultats. Il a proposé les moyens suivants pour atteindre un niveau de croissance contribuant à réduire la pauvreté : des investissements dans la santé publique, des institutions plus efficaces (capacité du secteur public, respect des contrats, infrastructure), des politiques globales stables et adaptées aux besoins, des améliorations à l'infrastructure (les personnes vivant dans les régions déficientes sur ce plan sont peu susceptibles de profiter de la croissance) et de nouveaux investissements dans le secteur de l'agriculture⁷¹. L'exposé de la Banque de céréales vivrières du Canada et celui de Howard McConnell faisaient également ressortir l'importance du développement rural et de la production d'aliments.

Les autres instruments essentiels mentionnés par les témoins sont le micro-crédit et différents moyens de renforcer les capacités. Christopher Youé a recommandé d'intensifier la transmission du savoir et les échanges de connaissances spécialisées. Pour sa part, le professeur Ian McAllister s'est dit d'avis que jusqu'à présent, une grande partie de l'aide au développement des capacités a été trop ponctuelle et n'a permis que de tirer des leçons isolées. Il a dit sans détours que nous ne savons vraiment pas grand-chose des effets à long terme de l'aide canadienne qui aurait supposément contribué au renforcement des capacités en Afrique ou dans d'autres pays. Il préconise l'établissement de liens plus solides avec les institutions africaines afin de favoriser une plus grande cohérence dans les activités de recherche, de formation et de développement communautaire⁷².

À propos de la véritable utilité de l'aide, le professeur Helleiner a insisté tout particulièrement sur l'importance absolue d'une surveillance et d'une évaluation indépendantes du rendement, non pas seulement de celui des gouvernements africains, qui fait déjà l'objet d'évaluations régulières exhaustives de la part des donateurs et des institutions financières internationales, mais de celui des donateurs de l'étranger. Une grande partie de l'échec perçu des efforts d'aide antérieurs est attribuable aux lacunes des mécanismes d'exécution et à l'incapacité ou au refus d'effectuer le transfert de propriété aux populations locales. Le travail de surveillance, d'évaluation et de préparation de rapports doit être confié à des personnes impartiales et effectué au niveau de chaque pays africain⁷³.

⁷⁰ *Mémoire*, « *Taking Action on Africa* », p. 2.

⁷¹ *Mémoire*, Halifax, 27 février 2002, p. 1-2.

⁷² *Mémoire*, Halifax, 26 février 2002.

⁷³ *Témoignages*, 31 janvier 2002, réunion n° 54, 9 h 15.

Les témoins qui ont comparu devant le Comité, tout comme les participants au Forum national sur l'Afrique tenu par le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère⁷⁴, ne s'entendaient pas sur les modalités d'application des conditions imposées aux récipiendaires de l'aide en Afrique, et mettaient même en question l'imposition de ces conditions. Il y a beaucoup de méfiance à l'égard des étalons de mesure des donateurs et il y a aussi beaucoup de crainte que l'on aboutisse à une formule de sélection des « gagnants » de l'aide qui laisse derrière beaucoup de pays très pauvres. Nous comprenons ces inquiétudes mais nous voyons aussi l'importance de hausser la barre *tant* pour les donateurs que pour les bénéficiaires. Comme l'a indiqué le professeur Hoddinott :

L'aide devrait moduler selon les pays. Lorsque les institutions et la gouvernance sont faibles — et qu'il n'y a pas de volonté véritable de réduire la pauvreté — l'aide devrait viser à corriger ces lacunes mais ne pas comporter d'appui financier important. Les pays touchant une aide financière devraient avoir un dossier crédible en matière de gouvernance, de libertés civiles et de réduction de la pauvreté. Les conditions régissant l'obtention de l'aide devraient reposer sur les extrants et non les intrants, être transparentes et appliquées avec uniformité; par ailleurs, les pays du G8 doivent mettre en place des mécanismes montrant qu'ils ne se soustrairont pas à leurs engagements d'aider les pays qui affichent un dossier crédible⁷⁵.

Recommandation 9

- **Le Canada devrait réclamer du G8 un plan d'action qui contient des échéanciers fermes pour accroître substantiellement l'aide au développement en Afrique, et qui le fait en tenant compte d'une évaluation crédible de l'efficacité à réduire la pauvreté, autant en ce qui concerne les politiques et pratiques des donateurs que les moyens pris par les bénéficiaires pour atteindre cet objectif. Le Canada devrait veiller à ce que son fonds créé récemment pour l'Afrique s'ajoute à l'APD canadienne déjà fournie à l'Afrique et presser ses partenaires du G8 à prendre pareils engagements en plus de l'aide qu'ils versent déjà.**
- **L'aide du G8 devrait aussi viser, d'une manière uniforme et coordonnée, à bâtir un potentiel africain permanent qui puisse vraiment appartenir aux Africains. La production alimentaire, l'infrastructure rurale, la santé publique et l'éducation de base devraient figurer parmi les priorités des programmes de développement bien gérés.**

⁷⁴ *Putting Africans First: A Way Forward for Canada's Africa Policy*, rapport préparé par le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère (qui relève du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international), mai 2002, p. 4. (Pour obtenir des renseignements sur les séances du Forum tenu dans quatre villes en janvier et février, consulter le site <http://www.ecommons.net/ccfpd-africa>).

⁷⁵ *Mémoire*, Halifax, 27 février 2002.

3. Appuyer les priorités en matière de santé publique et d'éducation

Comme nous l'avons déjà mentionné, de nombreux témoins ont rappelé l'importance cruciale des investissements en santé publique compte tenu surtout des effets dévastateurs du fléau que constitue l'épidémie de VIH/SIDA, dont 16 millions d'Africains sont déjà décédés et qui touche presque tous les aspects du développement de l'Afrique, comme John Harker l'a décrit en détail dans son mémoire⁷⁶. Toujours à Halifax, John Hoddinott a expliqué la situation avec éloquence : « les améliorations en matière de santé — notamment la réduction de la malnutrition et de la morbidité, ainsi que la diminution des taux de mortalité infantile, juvénile et maternelle — sont très souhaitables, parce qu'une meilleure santé non seulement constitue en soi un important objectif de développement, mais rend les gens plus productifs sur le plan économique, d'autant plus que de nombreux progrès à ce titre sont réalisables sur le plan technologique à court terme et à faible coût⁷⁷ ». Pourtant, comme Catherine Little l'a signalé à Calgary, les pays les plus pauvres d'Afrique ne dépensent que de 5 à 10 \$ par personne par année au titre de la santé, ce qui ne suffit tout simplement pas à assurer le bon fonctionnement du régime de santé⁷⁸ ». Selon Hoddinott, « une action publique concertée peut donner des résultats. En Ouganda, par exemple, les taux de prévalence du VIH/SIDA chez les adultes sont tombés de 18,5 % à 8,3 % au cours de la dernière moitié des années 90⁷⁹ ».

Le Comité a reçu un certain nombre de mémoires dont les auteurs ont dit craindre que les chefs d'État des pays africains et des pays du G8 ne soient toujours pas suffisamment conscients de la nécessité d'agir dans le domaine de la santé, et surtout à propos de la pandémie de SIDA. Par exemple, dans la lettre au premier ministre, la Coalition inter-agence sida et développement et le Congrès du travail du Canada font observer que le cadre stratégique du NPDA ne parle toujours pas de développement d'une infrastructure sanitaire, sauf pour ce qui est de l'eau et de l'hygiène, ce qui a été établi comme une priorité urgente en matière de financement au titre de l'APD. Les témoins ont appelé à un financement complet ou, du moins, à un appui accru du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, dont il est question au Chapitre II. Oxfam souhaite que les chefs des pays du G8 pressent le Fonds d'utiliser les médicaments de bonne qualité qui sont les moins chers sur le marché, notamment des médicaments génériques. Le Syndicat national des employés et employés généraux du secteur public exige, quant à lui, que soient modifiées les règles mondiales sur les brevets

⁷⁶ Dans son mémoire portant essentiellement sur cette dimension du développement, le Syndicat national des employés et employés généraux du secteur public signale que le SIDA a tué en 2001 2,4 millions d'Africains et qu'il y avait cette année-là 3,8 millions de nouveaux cas de VIH, portant le total à 25,3 millions de personnes, sur lesquels 55 % sont des femmes (« Le G8 à Kananaskis: il est temps de changer de cap », 21 mars 2002, p. 21). Ces statistiques révèlent toutefois certains paradoxes. Le Botswana, caractérisé par un leadership politique démocratique et à propos duquel John Hoddinot mentionne qu'il a l'économie la plus vigoureuse du monde depuis 1965, se signale également par le taux d'infection au VIH le plus élevé au monde, soit 38,5 % de la population adulte (Voir « Aids in southern Africa Fighting Back », *The Economist*, rapport spécial, 11 mai 2002, p. 25-27).

⁷⁷ *Mémoire*, Halifax, 27 février 2002, p. 2.

⁷⁸ *Mémoire*, Calgary, 8 mai 2002, p. 2.

⁷⁹ *Op.cit.*, p. 1.

et que soient appuyés l'achat de médicaments génériques et l'ouverture de dispensaires ainsi que la mise au point de vaccins⁸⁰.

Les ONG et les organisations syndicales, entre autres, ont prôné le remaniement post-Doha de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce pour que les pays africains ne pouvant fabriquer chez eux des médicaments puissent en importer pour un coût modique. Le Comité est d'accord avec ce principe d'autant plus qu'il en a fait l'objet de la sixième recommandation du rapport qu'a présenté récemment son Sous-comité du commerce international⁸¹. Le Congrès du travail du Canada a également appelé les chefs d'État des pays du G8 à encourager le code de conduite en matière de VIH/SIDA du BTI et le monde du travail⁸². Et, à Montréal, Henri Massé, de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, a pressé le Canada de convaincre les autres pays membres du G8 qu'il était important d'encourager leurs homologues africains à songer sérieusement aux divers moyens de canaliser l'énergie de tous les segments de la société, y compris celle du mouvement syndical, dans le combat contre le VIH/SIDA⁸³.

Gerald Helleiner a laissé entendre que, outre la recherche sur les maladies tropicales qui n'offre aucune possibilité de profits aux sociétés pharmaceutiques privées en raison de la pauvreté des éventuels bénéficiaires, un autre grand domaine sous-financé qui offre des perspectives importantes sur le plan du développement est l'amélioration de la santé et du niveau d'instruction des enfants pauvres d'Afrique, surtout les filles, par l'entremise de l'UNICEF, entre autres⁸⁴.

Le Comité est heureux que le Canada appuie le cadre d'action sur l'Éducation pour tous (EPT) par l'entremise du Groupe de travail du G8 sur l'éducation, comme nous l'a précisé le président de l'ACDI, Len Good, le 25 avril. Mais des témoins ont prôné une intensification des efforts dans ce sens. Randy Rudolph, du Groupe organisateur du G6B de Calgary, a souligné qu'en Afrique subsaharienne 40 % des enfants en âge de fréquenter une école primaire ne vont pas à l'école et que ce chiffre ne cesse de grimper, contrairement à ce qui se passe dans les autres régions. Pour lui, sans progrès considérable dans l'éducation de base, il est peu probable que nous réalisons les buts internationaux que sont la réduction de la mortalité infantile et de la malnutrition des enfants et l'égalité des sexes ainsi que la prévention des maladies. Il a appelé le Canada à montrer la voie aux pays du G8 en avalisant le principe selon lequel tout pays sérieusement engagé vis-à-vis du projet de EPT et manquant de financement recevra rapidement une aide supplémentaire et un allègement de sa dette pour pouvoir combler ce fossé⁸⁵ ». Oxfam a pressé les pays donateurs à augmenter de 4 milliards de dollars US leurs dépenses en éducation pour venir en aide aux pays dotés de cadres d'action en

⁸⁰ *Mémoire*, « Le G8 à Kananaskis : il est temps de changer de cap », Ottawa, 21 mars 2002, p. 22.

⁸¹ *Pour un nouveau cycle de négociations efficace : Les grands enjeux du Canada à l'OMC*, mai 2002, p. 22.

⁸² *Mémoire*, « Labour and Africa: The Way Ahead through Real Partnership », 30 avril 2002, p. 15.

⁸³ *Mémoire*, Montréal, 27 février 2002, p. 3.

⁸⁴ *Mémoire*, Ottawa, 31 janvier 2002, p. 3.

⁸⁵ *Mémoire*, Calgary, 8 mai 2002, p. 4-5.

matière d'éducation qui sont sains. Une mise de fonds de 1 milliard de dollars US à Kananaskis assurerait un progrès rapide dans 15 ou 20 pays⁸⁶. Le Comité a également reçu un mémoire à Toronto de Inclusion International demandant à ce que les besoins particuliers des enfants handicapés soient pris en compte dans les mesures du G8 appuyant l'éducation de base en Afrique.

Recommandation 10

Le Canada devrait exercer des pressions pour que l'on accorde une attention toute particulière dans le plan d'action du G8 :

- **au fléau que constitue le VIH/SIDA, par un train de mesures portant notamment sur la sensibilisation et la prévention, l'accroissement de l'appui au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme et l'amélioration de l'accès à des médicaments d'un prix abordable;**
- **au remaniement de l'accord sur les ADPIC de l'OMC afin d'alléger la situation des pays africains important des médicaments tout en respectant la législation protégeant les brevets d'invention;**
- **aux mesures encourageant les groupes de recherche en hygiène publique à collaborer à l'échelle internationale afin de faire avancer la recherche sur les maladies tropicales;**
- **à l'investissement en infrastructures sanitaires dans les régions les plus démunies;**
- **à l'investissement en projets d'éducation de base inclusifs dans les pays les plus pauvres;**
- **à l'établissement de cibles particulières axées sur les résultats pour atteindre les objectifs en matière d'hygiène publique et d'éducation.**

4. Réformer le commerce international, l'investissement et les finances

Christopher Youé, président de l'Association Canadienne des Études Africaines, a signalé que la part africaine du commerce mondial n'est pas allée dans le sens de la mondialisation au cours des 30 années écoulées depuis l'indépendance, passant de 3 % à 1 % environ. Le chiffre exact est de 1,3 % et la portion de l'Afrique subsaharienne du commerce mondial a chuté d'un quart au cours des années 90. La libéralisation des échanges multilatéraux survenue ces dernières années n'a pas empêché un grand nombre de pays pauvres d'Afrique de s'appauvrir encore plus et les pays africains dont l'économie dépend des exportations de matières premières autres que le pétrole de voir leurs termes de l'échange se détériorer. Le professeur Youé a également blâmé le maintien des barrières tarifaires sur les produits africains, surtout les textiles et l'alimentation, qui pourraient être éliminées pour les pays les moins développés⁸⁷. Les

⁸⁶ *Mémoire*, « Taking Action on Africa », Saskatoon, 10 mai 2002, p. 2.

⁸⁷ *Témoignages*, 25 février 2002, réunion n° 58, St. John's, 14 h 10.

témoins représentant les organisations syndicales ont toutefois eu tendance à exprimer certaines réserves sur ce point. Par exemple, dans son mémoire le Congrès du travail du Canada a appelé les pays du G8 à assurer l'accès au marché pour les produits des pays africains dans le cadre d'une stratégie globale de développement portant notamment sur la création d'emplois, le respect des droits fondamentaux des travailleurs, l'accroissement de l'APD et la remise de dette, tout en exhortant le Canada à prendre des mesures compensatoires à l'intention de ses travailleurs qui pourraient en pâtir⁸⁸.

L'élargissement de l'accès au marché n'est qu'une facette du problème. Les témoins ont souvent associé le commerce aux institutions financières internationales et aux réformes émanant d'autres organismes. Comme l'estime Oxfam, l'Afrique est particulièrement mise à mal lorsqu'il s'agit de commerce. Le dumping agricole et les contraintes imposées par le FMI et la Banque mondiale forçant les pays africains à libéraliser leurs importations ont sérieusement entravé les efforts en vue du développement. Parallèlement, Oxfam a appelé les pays du G8 à emboîter le pas au Canada, à ouvrir leur marché à tous les produits africains et à convenir d'un calendrier d'élimination progressive des subventions à l'exportation⁸⁹. De nombreux témoins ont également préconisé la prise en compte du développement dans l'accord sur l'agriculture de l'OMC pour, comme Gerry Barr du CCCI l'a déclaré, protéger la survie des petits agriculteurs, encourager la production alimentaire locale et promouvoir la sécurité alimentaire⁹⁰. M. Barr n'est pas le seul à recommander un assouplissement des autres politiques en matière d'accords sur la propriété intellectuelle, de manière à protéger les droits des petits agriculteurs à conserver puis à vendre leurs graines, à assurer l'accessibilité à des médicaments abordables et à stimuler le transfert des technologies⁹¹.

Pour sa part, le professeur Helleiner a déclaré qu'il était illusoire de s'attendre à ce qu'une simple atténuation des barrières aux échanges et à l'investissement améliore véritablement la situation des pays pauvres d'Afrique. À son avis, les pays les plus pauvres ont besoin d'investissements, qui devraient tout d'abord émaner des gouvernements, en infrastructures, compétences et autres facteurs influant sur la capacité de production de manière à pouvoir profiter des nouveaux débouchés. Il estime nécessaire d'instaurer un traitement spécial et différencié au sein du système de l'OMC; « l'octroi d'une aide de qualité impulsée par la demande plutôt que par l'offre lorsque ces pays cherchent à négocier des accords équitables en matière de commerce et d'investissement, à mettre en application des accords antérieurs suivant des modalités qui répondent à leurs besoins, à défendre leurs droits négociés et à se doter des moyens juridiques et décisionnels nécessaires pour accomplir tout cela eux-mêmes⁹² ». D'autres sont convaincus qu'un régime commercial international plus juste et plus libre s'impose

⁸⁸ *Mémoire*, « Labour and Africa: The Way Ahead through Real Partnership », 30 avril 2002, p. 16.

⁸⁹ *Mémoire*, « Taking Action on Africa », p. 2.

⁹⁰ *Mémoire*, Toronto, 7 mai 2002, p. 9. Voir aussi note de bas de page 23 et la recommandation 2 du présent document ainsi que la recommandation 2 de notre Dix-neuvième rapport, *op.cit.*, p. 17.

⁹¹ *Mémoire*, Toronto, p. 9.

⁹² *Mémoire*, Ottawa, 31 janvier 2002, p. 4-5.

pour que les Africains, surtout les plus pauvres, puissent véritablement et pour longtemps bénéficier de la libéralisation des échanges.

Pour ce qui est de l'investissement étranger direct, des flux financiers et de la dette, la plupart des témoins estiment nécessaire de procéder à des réformes plus profondes. La part qu'occupe l'Afrique dans l'investissement mondial est inférieure à 1 % et est concentrée dans quelques rares secteurs exploitant les ressources naturelles. L'Afrique affiche des sorties nettes de capitaux. N'oublions pas non plus les estimations avancées par le professeur Hoddinott selon lesquelles 40 % de la richesse accumulée par les Africains ces 30 dernières années se trouve hors du continent⁹³. Il faut donc de toute évidence établir un climat plus propice aux investissements. Mais cette voie est jonchée d'embûches. Dans son mémoire, Vision mondiale a prévenu que : « La concurrence jette les pays les uns contre les autres pour obtenir de l'investissement étranger, et les objectifs de développement humain sont sacrifiés aux besoins financiers à court terme ». Ce témoin a donc préconisé la mise sur pied d'un plan d'action pour l'Afrique par le G8 pour « amorcer une nouvelle orientation et favoriser une analyse coûts-avantages approfondie de toutes les propositions, pour déterminer qui profitera et qui paiera, [et] des mesures exécutoires pour protéger l'environnement, respecter les normes internationales en matière de droits de la personne et consolider l'imputabilité publique⁹⁴ ». À propos de la moralité et la légalité douteuses de certains types d'exploitation commerciale des ressources naturelles africaines, dont les profits alimentent bien souvent des conflits, Oxfam compte parmi les organismes qui ont appelé le G8 à se conformer aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales comme condition d'admissibilité à toutes les garanties et à tous les crédits à l'exportation octroyés par les pouvoirs publics. Par ailleurs, les chefs d'État des pays du G8 devraient adopter le projet de principes de droits humains fondamentaux pour les entreprises commerciales élaboré par les Nations Unies et demander l'établissement d'un cadre de réglementation internationale exécutoire fondé sur ces principes⁹⁵.

Les témoins se sont dits tout à fait en faveur de nouvelles réductions de dette visant à alléger le sort des pays pauvres d'Afrique et de réformes aux politiques et structures du FMI et de la Banque mondiale, notamment à leurs principales stratégies en matière de diminution de la pauvreté, qui, pour beaucoup, sont plus nuisibles qu'utiles. Certains projets d'allègement de la dette étaient modestes à l'égard de certains pays; par exemple, le HCR estime que les pays du G8 pourraient envisager des mesures d'allègement de la dette pour les pays accueillant ou abritant un grand nombre de réfugiés, comme la Guinée et la Zambie⁹⁶. Oxfam a demandé à ce que la remise de dette soit élargie de manière à ce que le service de la dette ne sape pas le financement des objectifs établis en matière de développement dans la déclaration du Millénaire ou ne constitue pas plus de 10 % des recettes publiques⁹⁷. D'autres ont prôné des mécanismes

⁹³ *Témoignages*, 27 février 2002, réunion n° 61, Halifax, 9 h 45.

⁹⁴ *Mémoire*, « Obuntu: Huit pour le G-8 », p. 6.

⁹⁵ *Mémoire*, « Taking Action on Africa », p. 1.

⁹⁶ *Mémoire*, 8 avril 2002, p. 6.

⁹⁷ *Mémoire*, « Taking Action on Africa », p. 2.

d'arbitrage en matière d'endettement international justes et concertés et, mesure beaucoup plus radicale, un allègement accéléré et inconditionnel (Congrès du travail du Canada) allant jusqu'à l'annulation immédiate et intégrale de la dette de tous les pays d'Afrique hautement endettés et les moins développés (bien que certains, comme le Congrès, aient demandé en parallèle que les mesures d'élargissement de l'accès au marché et celles concernant les flux privés d'investissement soient davantage assorties de conditions strictes concernant les droits de la personne et les droits au travail)⁹⁸. De l'avis de la Halifax Initiative Coalition, le G8 doit exhorter les institutions financières internationales à utiliser leurs propres ressources aux fins de l'annulation de la dette et devraient bien accueillir toute autre méthode de financement suggérée, comme la constitution d'un fonds mondial de solidarité proposée par le G77⁹⁹.

D'autres ont suggéré des réformes internes aux structures et aux approches existantes des institutions financières internationales. Par exemple, Gerald Helleiner a proposé une représentation africaine accrue au sein des systèmes mondiaux de gouvernance économique, en commençant par l'instauration d'un troisième siège africain aux conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale, constitués de 24 membres, pour alléger la charge qu'il qualifie d'impossible des directeurs exécutifs des pays d'Afrique. Un grand nombre d'autres témoins ont sévèrement critiqué les approches que suivent actuellement les institutions financières internationales en matière de réforme de politiques économiques, notamment pour ce qui est du processus utilisé pour les programmes des pays et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Dans son mémoire, *Vision mondiale* a indiqué qu'il fallait « soutenir la transformation du contenu des CSLP, afin d'y prévoir un cadre axé sur les droits, une plus grande souplesse dans les politiques macroéconomiques et une plus grande attention aux répercussions sociales des décisions économiques, notamment en ce qui concerne les femmes et les enfants¹⁰⁰ ». De façon plus générale, les représentants des ONG ont eu tendance à vouloir davantage modifier les politiques financières concernant le développement et la dette des organismes donateurs et des institutions financières internationales et à contester plus vivement le modèle actuel d'internalisation économique au sein du cadre du NPDA¹⁰¹.

Le Comité convient que certaines réformes approfondies en matière d'investissement, de gouvernance financière et de commerce international sont souhaitables pour améliorer le sort des pauvres en Afrique dans une économie mondiale plus équitable. Comme nous le préciserons dans la section suivante, nous estimons également que les gouvernements africains, de même que les gouvernements des pays du G8, doivent s'épauler pour créer des conditions plus propices aux activités économiques, tant privées que publiques, soutenables et bénéfiques sans lesquelles les

⁹⁸ Voir la déclaration du Congrès du travail du Canada, 30 avril 2002, p. 6 et l'annexe, p. 12.

⁹⁹ *Mémoire*, 14 mai 2002, p. 3-4.

¹⁰⁰ *Mémoire*, « Ubuntu: Huit pour le G-8 », p. 7.

¹⁰¹ Voir surtout *Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA) : Commentaires*, Forum Afrique-Canada, Conseil canadien pour la coopération internationale, avril 2002. Voir aussi les déclarations adoptées à plusieurs forums des ONG sur le NPDA tenu en Afrique en avril et présenté comme mémoire d'information au Comité par Kairos à Toronto, le 7 mai 2002.

cycles de dette et de pauvreté ne feront que se répéter. Le NPDA mérite d'être poursuivi rien que pour cela.

Recommandation 11

Le Canada devrait encourager l'inclusion, au sein du plan d'action du G8, d'engagements en matière de réforme économique internationale visant expressément :

- **à ouvrir les marchés aux exportations africaines en éliminant les barrières tarifaires et autres de façon la plus large possible, surtout pour les pays les moins développés;**
- **à réformer les règles commerciales portant sur l'agriculture au sein de l'OMC en s'attachant en particulier aux besoins des petits producteurs de denrées alimentaires d'Afrique et en envisageant la mise en place d'un mécanisme, de type assurance-stabilisation, qui permettrait aux petits producteurs de produits de base de jouir d'un revenu décent;**
- **à envisager d'appliquer des normes exécutoires en matière d'investissement à l'étranger des entreprises, accompagnées de mécanismes de soumission de rapports et de surveillance crédibles;**
- **à améliorer de façon significative les capacités des pays d'Afrique à négocier des modalités plus favorables au sein des ententes ayant trait au commerce, à l'investissement, à l'endettement et au financement, et à accroître leur représentation au sein des structures gouvernantes des organismes économiques internationaux;**
- **à fournir un allègement de la dette plus rapide et plus complet que ce qui a été accompli jusqu'ici dans le cadre du processus touchant les PPT aux pays d'Afrique qui se sont engagés à respecter les droits démocratiques et à poursuivre des priorités en matière de développement propres à réduire la pauvreté.**
- **à encourager une plus grande utilisation de l'aide financière internationale pour appuyer les initiatives de micro-crédit qui profitent aux plus pauvres.**

5. Améliorer la gouvernance démocratique et combattre la corruption

L'un des aspects très prometteur, mais également problématique et potentiellement controversé, du processus du NPDA dans le contexte de Kananaskis est l'accent mis sur des réformes de « bonne gouvernance » démocratique comme conditions préalables à la reprise et au développement durable en Afrique. De toute évidence, les mesures prises par les dirigeants africains en vue d'instaurer une administration publique honnête et compétente et de lutter contre les graves problèmes de criminalité et de corruption dans leurs pays seront bien accueillis par les leaders des démocraties du G8 ainsi que par

d'éventuels investisseurs qui pourraient être portés à considérer l'Afrique comme un endroit trop risqué pour les investissements.

Les ambassadeurs africains qui ont comparu devant le Comité le 30 avril se sont vraiment efforcés de montrer que des changements réels se produisent en Afrique à cet égard. Le « mécanisme d'examen par les pairs et de bonne gouvernance » du Comité de mise en œuvre du NPDA, au sein duquel l'Afrique du Sud fait œuvre de pionnier, nous a été décrit par le haut commissaire de ce pays au Canada, André Jaquet; ce dernier a fait valoir que ce mécanisme de reddition de comptes sera crédible, transparent et d'application générale, et qu'il comportera également des mesures contraignantes. D'après M. Jaquet, il aura un « lien organique » avec les principes démocratiques et de bonne gouvernance énoncés dans l'acte constitutif de l'Union africaine (laquelle, d'après le mémoire présenté par le CTC le même jour, devrait en venir à englober un parlement panafricain, une cour de justice et une banque centrale¹⁰²), dont les membres ont également réclamé la nomination d'un « commissaire spécial » à la gouvernance. M. Jaquet a mentionné la tenue d'une prochaine réunion sur le mécanisme d'examen par les pairs à Maputo, au Mozambique, le 16 mai, et la possibilité d'une nouvelle annonce d'ici à la date du G8. L'important, a-t-il souligné, est que le monde industrialisé accepte que nous sommes très sérieux. Nous n'aimons pas les conditions imposées par d'autres. Nous trouvons plus facile de vivre avec nos propres conditions même si elles sont plus draconiennes que les précédentes¹⁰³.

Le Comité peut considérer tout cela comme étant de bonne foi. Mais on peut se demander si effectivement ces nouvelles promesses de gouvernance démocratique seront appliquées rigoureusement dans les situations les plus difficiles, comme au Zimbabwe et dans la région des Grands Lacs, ou dans d'autres zones de conflits civils. Et comment fera-t-on participer les citoyens africains pour ce qui est de garantir que ces réformes apparentes produiront de réels changements en faveur du respect de leurs droits?

Le 11 avril, certains membres du Comité ont rencontré de façon officieuse deux membres de l'opposition démocratique du Zimbabwe, par suite de l'« élection volée » dans ce pays, dont M. Gibson Sibanda, un vice-président du Mouvement pour le changement démocratique et leader de l'opposition au Parlement zimbabwéen. Compte tenu des violations des droits de la personne et des représailles horribles qui ont lieu dans son pays, il n'exagérerait pas en déclarant à regret qu'il reste énormément à accomplir pour que les processus démocratiques deviennent parties intégrantes de la manière africaine de faire les choses. Il considérerait bien sûr que le Zimbabwe serait une épreuve critique pour les dispositions de bonne gouvernance du NPDA, indiquant que, pour qu'elles soient crédibles, il leur faudrait franchir l'étape de Harare. Au cours du dialogue subséquent du Comité avec les diplomates africains, le haut commissaire de l'Afrique du Sud a indiqué

¹⁰² *Mémoire*, « Labour and Africa: The Way Ahead through Real Partnership », p. 14. Deux des principes énoncés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine sont : « respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la bonne gouvernance »; et « condamnation et rejet des changements anti-constitutionnels de gouvernement ».

¹⁰³ *Témoignages*, 30 avril 2002, réunion n° 73, Ottawa, 10 h 45.

que le consentement de son pays et du Nigéria à l'égard de certaines sanctions du Commonwealth contre le gouvernement Mugabe fournissait la preuve que le NPDA allait renforcer la détermination des leaders à venir à bout des crises du continent en matière de démocratie, même si cela ne se fait pas par le truchement de la « diplomatie du haut-parleur »¹⁰⁴. Le Comité espère que cela est vrai, mais il n'en n'est pas encore convaincu.

Bien entendu, les pays du G8 doivent aussi examiner leurs façons de promouvoir la libéralisation des échanges, la responsabilisation démocratique de même qu'une gouvernance ouverte et transparente s'ils ne veulent pas être accusés d'incohérence en exigeant des autres ce qu'ils ne font pas eux-mêmes, ou encore d'appliquer deux poids deux mesures. À Saskatoon, John McConnell s'est exprimé au nom des sceptiques. « Les pays donateurs demandent aux pays qui reçoivent de l'aide d'ouvrir leurs marchés et d'éliminer la corruption, a-t-il dit. On pourrait présenter la même demande à certains pays donateurs. À son avis, certains d'entre eux conservent des pratiques qui nuisent au commerce international et/ou contribuent à la corruption. Lorsqu'ils sont devant des pays dépendants de l'aide et en faible position de négociation, a-t-il ajouté, les donateurs deviennent soudain vertueux et insistent sur la nécessité d'une meilleure gouvernance¹⁰⁵ ». Le mémoire de Vision mondiale va encore plus loin. On y dit que la mauvaise gouvernance sert de prétexte pour réduire l'aide étrangère, alors que les politiques des leaders du G8, par le truchement du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, ont enlevé à de nombreux gouvernements africains leur capacité de gouverner et réduit des millions de gens à une existence de survie. Linda Tripp a fait valoir qu'on devrait plutôt renforcer la gouvernance et la démocratie en réaffectant une quantité beaucoup plus grande d'APD aux syndicats, associations, groupes des droits de la personne, etc., de l'Afrique¹⁰⁶.

Le Comité est d'avis qu'il ne faut ni faire confiance automatiquement ni soupçonner les intentions déclarées des gouvernements et des organismes internationaux. Au lieu de cela, si nous voulons donner au nouveau partenariat la moindre chance de succès (et nous le devons, tant pour le bien de l'Afrique que pour celui du G8), il serait plus constructif d'adapter des mesures concrètes y compris des incitatifs pour le bon comportement et des sanctions liées à la conditionnalité¹⁰⁷ visant à réaliser des objectifs partagés de gouvernance démocratique et de lutte contre le crime et la corruption. Le G8 doit être aussi rigoureux dans le respect de normes élevées de conduite que ce qu'il attend à cet égard des Africains.

Le G8 doit également soutenir des initiatives en vue de renforcer les mécanismes démocratiques des sociétés africaines dans l'optique de la saine administration et de la reddition des comptes. Comme l'a mentionné Linda Ross d'Oxfam Canada, « par rapport

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ *Mémoire*, Saskatoon, 10 mai 2002, p. 9-10.

¹⁰⁶ Notes pour la présentation donnée à Toronto le 8 mai 2002 (en date du 9 mai), p. 5.

¹⁰⁷ Ce point a été soulevé par le professeur d'administration des affaires Francis Rieger, de l'Université de Windsor, dans son mémoire à Windsor le 9 mai 2002, p. 4.

au gouvernement et au degré de corruption, on ne saurait trop insister sur le rôle important des organisations de la société civile, qui doivent tenir les gouvernements responsables [...] mais aussi, il faut toujours appuyer les organisations de la société civile. On l'a vu notamment dans l'histoire de l'Afrique du Sud, par la capacité des organisations d'adopter un rôle de chefs de file assez fort, à divers niveaux, au sein de leurs propres pays¹⁰⁸ ». Miriam Gervais de l'Université McGill a indiqué que, concrètement, les donateurs devraient « en matière de bonne gouvernance, fournir un appui financier au processus de décentralisation en cours dans bon nombre de pays africains, et fournir un appui financier au renforcement du mouvement associatif démocratique, ce qui aurait aussi l'avantage de renforcer l'habilitation des femmes via les associations [...] En effet, l'expérience du passé nous a démontré que le financement d'infrastructures et le renforcement des administrations publiques ne suffisent pas. Un dialogue plus poussé doit s'établir avec tous les acteurs, y compris avec les populations rurales, qui constituent la majorité des populations de ces pays¹⁰⁹ ».

Les initiatives du G8 pourraient également inclure des débouchés interparlementaires, comme l'a indiqué John Harker dans les termes suivants : « Il est à souhaiter que le Sommet du G8 et son interaction avec les dirigeants africains permettront de trouver moyen de freiner et d'inverser l'érosion des capacités des États d'Afrique. Parmi ces moyens, il y en a sûrement un où le Canada jouit d'une expérience appréciable : la formation et le développement des ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficient et efficace des rouages gouvernementaux, dont les instruments législatifs et représentatifs vitaux à la saine gestion [...] Les législateurs canadiens, sachant leurs homologues africains pressés de relever les défis fixés par la documentation du NPDA, pourraient presser le gouvernement d'accorder un statut prioritaire à la formation et à l'acquisition de compétences des législateurs africains et pourraient jouer un rôle dans leur prestation¹¹⁰ ».

Le Comité est d'accord pour dire que le partenariat sur la bonne gouvernance démocratique et la lutte contre la corruption ne peut relever uniquement des milieux officiels et des entreprises de l'Afrique et du G8; les parlementaires et les citoyens qu'ils représentent doivent également y participer.

Recommandation 12

Le Canada devrait travailler à l'élaboration d'un plan d'action intégrant un partage des responsabilités, au lieu de conditions fixées unilatéralement, et des mesures visant de véritables réformes de la gouvernance démocratique en Afrique, y compris des systèmes judiciaires indépendants, et la concrétisation des attentes inhérentes au mécanisme d'examen par les pairs du NPDA. Au moment de fixer des normes élevées, les pays du G8 devraient montrer la voie en respectant eux-mêmes des normes multilatérales de bonne

¹⁰⁸ *Témoignages*, 25 février 2002, réunion n° 58, St. John's, 14 h 40.

¹⁰⁹ *Témoignages*, 31 janvier 2002, réunion n° 54, Ottawa, 10 h 10.

¹¹⁰ *Mémoire*, « Sécurité humaine en Afrique : la voie du rétablissement », Halifax, 26 février 2002, p. 8.

gouvernance et de lutte contre la corruption, comme celles de l'OCDE. L'aide du G8 devrait viser à renforcer les capacités tant de la société civile que des États en vue d'instaurer une administration publique saine, transparente et responsable sur le plan démocratique. En outre, on devrait envisager d'établir une initiative interparlementaire mixte G8-Union africaine afin de renforcer les mécanismes de contrôle législatif.

6. *Rendre le développement écologiquement viable*

Étant donné que nous ne sommes qu'à quelques mois du Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra en Afrique du Sud, où se trouve également le secrétariat du NPDA, il est quelque peu étonnant que le Comité n'ait pas entendu beaucoup de témoignages portant précisément sur les dossiers environnementaux en Afrique. À Montréal, Desirée McGraw a réclamé qu'on examine des objectifs de viabilité environnementale au Sommet du G8, et elle a exprimé l'espoir que la proximité dans le temps des sommets de Kananaskis et Johannesburg fasse renaître le leadership canadien à ce chapitre. Le mémoire de Vision mondiale lançait par ailleurs l'appel suivant : « La terre, l'eau, les forêts, les minéraux précieux, dons de Dieu à l'Afrique, risquent d'être gaspillés entre les intérêts étrangers sous forme de matière première peu coûteuse et les nécessités de la survie des Africains. Tout le monde a intérêt à renverser la vapeur. Pour cela, il faut que les pays du G8 tout autant que les pays africains transforment leurs perspectives. Le Sommet du G8, en juin, pourrait être l'occasion de préparer la prochaine conférence mondiale sur le développement durable : on pourrait prévoir dans le plan d'action pour l'Afrique des mesures concrètes pour réduire la pollution et conserver les ressources¹¹¹ ».

De toute évidence, l'environnement en Afrique, comme ailleurs dans le reste du monde — le changement climatique, entre autres, ne connaît pas de frontières — n'est pas en aussi bonne condition qu'il devrait l'être. Et, contrairement à la variabilité de la température, les principales raisons tiennent souvent à l'intervention humaine. La pauvreté, les pressions démographiques, l'exploitation commerciale à courtes vues, les guerres et la répression, tous ces facteurs se conjuguent pour exacerber les pressions sur l'environnement et créer des crises humanitaires comme la crise alimentaire à laquelle des millions de personnes font face actuellement dans certaines parties de l'Afrique méridionale. Dans le NPDA on reconnaît, jusqu'à un certain point, la dimension environnementale d'une stratégie de redressement viable pour l'Afrique. L'ambassadeur Philémon Yang, du Cameroun, le doyen des représentants du corps diplomatique à Ottawa, a observé dans sa présentation au Comité concernant le NPDA que :

Les projets de protection de l'environnement constituent également une priorité pour nous. Aucun pays ne peut à lui seul protéger l'environnement. La protection de l'environnement est devenue un problème international qu'il faudrait toujours examiner sur une base continentale ou régionale. Cela pourrait inclure la protection de la biodiversité des forêts, l'écologie marine et des côtes ainsi que la réduction de la pollution qui devient de plus en plus un problème pour nous. J'ose dire que la

¹¹¹ *Mémoire*, « Ubuntu : Huit pour le G8 », p. 12.

dégradation de l'environnement finit généralement par créer beaucoup de misère et causer le sous-développement¹¹².

Dans les commentaires sur le NPDA préparés par le comité de coordination du Forum Afrique-Canada du CCCI, on critique l'Initiative environnementale du NPDA comme étant « très faible », n'offrant pas de mesures concrètes en vue d'empêcher que l'industrialisation et les projets énergétiques ne causent préjudice à l'environnement, et ne réclamant pas non plus une « justice climatique ». Les auteurs du document soutiennent qu'on devrait viser davantage à mettre au point des sources d'énergie renouvelable et à renforcer le respect des normes de protection environnementale dans les décisions d'investissement et les plans d'infrastructures économiques, en particulier ceux des entreprises transnationales, et dans le cadre des vastes projets d'énergie et d'exploitation des ressources naturelles financés par des donateurs, dont le bilan laisse beaucoup à désirer. Ils sont déçus également que le NPDA ne relève pas le fait que les pays industrialisés contribuent dans une proportion de 80 % aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, ce qui pourrait avoir des incidences coûteuses pour l'Afrique si certaines prédictions se réalisent quant à la probabilité accrue d'inondations et de sécheresses¹¹³.

D'autres témoins ont demandé que les mesures de relance de l'économie africaine ne soient pas préjudiciables à l'environnement. Plusieurs idées ont été mises de l'avant en vue d'une utilisation plus durable des ressources, notamment dans les régions rurales, qui ont le moins accès à l'eau potable et les plus grands besoins pour ce qui est de l'investissement dans la santé et l'éducation de base. En ce qui concerne la mise en valeur continue de ressources en eau sûres, Tony Haynes a proposé à Saskatoon que le Canada contribue à l'établissement d'une « agence de coordination africaine », avec une aide et un suivi de la communauté internationale¹¹⁴. Également à Saskatoon, Mary Day et John McConnell ont souligné la nécessité d'établir une conversion écologique quelconque dans les mesures adoptées par les donateurs du G8, afin d'instaurer une coopération au développement qui ne s'intéresse pas uniquement aux flux de capitaux mais qui respecte fondamentalement le « capital » naturel et humain de l'Afrique, dont ceux-ci dépendent en dernière analyse. M. McConnell a fait valoir que :

Si l'on veut que les pays africains aient une croissance soutenue et offrent de meilleures conditions de vie à leurs habitants, compte tenu de la fragilité de leurs écosystèmes, les planificateurs des pays donateurs qui rédigent des politiques et programmes pour ces pays devraient être mieux renseignés au sujet des écosystèmes en question, savoir « quoi faire » et « comment le faire », de façon à réaliser des projets plus efficaces. Il existe énormément de connaissances sur les cultures et écosystèmes de l'Afrique au sein de ONG, connaissances qui pourraient être partagées. Si les méthodes du marché doivent apporter des solutions au développement de l'Afrique, alors les gestionnaires tant du gouvernement que des entreprises doivent être au courant des risques pour les écosystèmes de la planète et appuyer des politiques transparentes qui réduisent au minimum la destruction des écosystèmes sans augmenter la pauvreté extrême ainsi que le coût des activités pour les secteurs public et privé.

¹¹² *Témoignages*, 30 avril 2002, réunion n° 73, Ottawa, 10 h 35.

¹¹³ « NPDA : Commentaires », CCCI, avril 2002, p. ii et 10.

¹¹⁴ *Mémoire*, Saskatoon, 10 mai 2002, p. 2.

Le Comité est d'accord pour dire que la viabilité écologique est une nécessité et non une option, et qu'il importe donc, dans les nouveaux partenariats pour le développement de l'Afrique, que les intervenants soient mieux sensibilisés au sujet des impacts écologiques, en particulier sur la majorité pauvre des milieux ruraux.

Recommandation 13

Le Canada devrait veiller à ce que le plan d'action pour l'Afrique traite la viabilité écologique comme partie intégrante du développement et du redressement économique. On devrait accorder une attention particulière aux éléments suivants :

- **l'utilisation durable des ressources, en faisant fond sur l'exemple constructif et les pratiques exemplaires de projets de ce genre déjà mis en œuvre dans certains pays africains;**
- **l'accès à de l'eau potable, en particulier dans les régions rurales;**
- **le partage des connaissances sur les écosystèmes africains;**
- **des solutions de rechange à coût abordable pour ce qui est de l'énergie renouvelable;**
- **une attitude responsable quant aux répercussions du changement climatique;**
- **un accord multilatéral sur des normes d'impact environnemental et social, y compris des dispositions sur des mécanismes publics d'application et d'évaluation transparents, en particulier pour les grands projets d'infrastructures et d'exploitation des ressources naturelles.**

En outre, les dirigeants devraient examiner des moyens de promouvoir un suivi concret par le G8 et l'Union africaine des objectifs dont traitera le Sommet mondial pour le développement durable qui aura lieu en septembre prochain, en Afrique du Sud.

7. Bâtir un vrai partenariat avec la société civile

Comme le révèlent les témoignages cités jusqu'à présent, une des critiques les plus fréquentes entendues par le Comité au sujet de la démarche du NPDA est sa nature descendante et non ascendante. Ainsi que nous l'a dit Serge Blais, coprésident du Forum Afrique-Canada, à la fin février, les membres du Forum ont vite constaté « que le document était à peu près totalement inconnu en Afrique » et ils ont dès lors entrepris de le distribuer à des centaines de partenaires africains qui ont été invités à prendre part au dialogue et à un débat sur ses composantes¹¹⁵. Le commentaire produit sur le NPDA par le Forum en avril contient des observations importantes :

Le NPDA est le point de départ d'un débat en Afrique, mais ce n'est pas le fruit de stratégies participatives locales, nationales et régionales tournées vers les

¹¹⁵ *Témoignages*, 28 février 2002, réunion n° 64, Montréal, 11 h 30.

difficultés particulières des populations pauvres et marginalisées de l'Afrique. L'absence d'un débat initial avec les citoyens africains soulève des interrogations concernant le souci de participation démocratique et se reflète également dans le contenu du document et les priorités qui y figurent [...]

Le thème principal de l'initiative Démocratie et gouvernance du NPDA est le cadre politique et administratif des pays participants. Sauf que ce ne sont pas des mesures techniques et administratives qui permettent d'atteindre les objectifs louables du NPDA (élimination de la pauvreté, démocratisation, promotion des droits de la personne). En fait, il est absolument essentiel, pour la promotion à long terme de la démocratie et pour la répartition équitable des retombées économiques, que les acteurs de la société civile soient capables d'exercer une surveillance à l'égard de leur gouvernement et exigent que des comptes soient rendus. Or, le NPDA est silencieux en matière d'engagement civique¹¹⁶.

Le Comité trouve le NPDA silencieux aussi sur la question de l'engagement des parlementaires, de la surveillance qu'ils exercent et du rôle primordial qu'ils doivent jouer en tant que représentants élus de la société civile.

En demandant que le NPDA soit « renvoyé en Afrique pour consultation », Gerry Barr du CCCI laisse entendre qu'un processus politique plus démocratique s'impose *avant* que le document ne devienne le fait accompli d'un plan d'action déjà établi par le G8 et qu'il ne reste qu'à mettre en œuvre¹¹⁷. D'autres témoins des ONG et du milieu syndical ont exprimé les mêmes préoccupations suite à leurs contacts avec les partenaires africains. D'où l'appel adressé par Droits et Démocratie aux dirigeants du G8 pour qu'ils ne donnent pas le feu vert au NPDA tant qu'il n'aura pas fait l'objet d'une analyse publique plus vaste en Afrique¹¹⁸. La Halifax Initiative Coalition a rappelé au Comité que si les gouvernements du G8 veulent donner suite à leurs déclarations favorables à l'idée de rendre les pays en développement davantage « propriétaires » des programmes de développement — principe préconisé avec vigueur par le professeur Helleiner lors de la première réunion d'experts —, ils devraient éviter les décisions imposées qui ne sont pas le produit d'une démarche participative dans les pays concernés¹¹⁹.

Linda Tripp de Vision mondiale Canada a fait valoir que le respect et la prise en compte de la vie associative et communautaire riche des peuples africains sont essentiels à la gouvernance démocratique en Afrique. Le mémoire de l'organisme invite le G8 à présenter des outils pour accroître la participation du public, écouter la voix des femmes et des jeunes, et renforcer la reddition de comptes à la population — et ce, par des moyens comme l'éducation et la formation à la citoyenneté, l'indépendance des médias, un meilleur accès à l'information et à des technologies de communication abordables, des échanges et un réseautage parmi les militants et dans le milieu de la recherche partout en Afrique et dans les autres régions¹²⁰.

¹¹⁶ Forum Afrique-Canada, « Commentary Executive Summary », p. i.

¹¹⁷ *Mémoire*, Toronto, 7 mai 2002, p. 7-8.

¹¹⁸ Résumé des recommandations, 8 mai 2002, p. 1.

¹¹⁹ *Mémoire*, 14 mai 2002, p. 1.

¹²⁰ *Mémoire*, Toronto, 8 mai 2002, p. 5 et *Mémoire*, « Ubuntu : Eight for the G-8 », p. 8.

Des témoins ont ajouté qu'en plus de tenir compte de la perspective africaine dans la formulation des prochaines étapes du NPDA, il fallait tenir compte de l'opinion publique au Canada sur l'attitude future du G8 face à l'Afrique. Si louables qu'aient été les efforts du premier ministre pour faire connaître le programme de développement de l'Afrique en prévision du Sommet de Kananaskis, il y a fort à parier que les Canadiens sont encore moins nombreux que les Africains à avoir entendu parler du NPDA et, qui plus est, de son contenu. Les ONG ayant des partenaires en Afrique ne sont pas les seuls à réclamer un appui populaire à l'égard d'un plan d'action pour l'Afrique. Un professeur de commerce de l'Université de Windsor, Fritz Rieger, a fait valoir qu'une campagne de sensibilisation du public concernant le plan du G8 serait à la fois très utile et possible, et pourrait même donner lieu à des dons volontaires doublés par des fonds publics¹²¹. Linda Tripp a insisté sur l'importance critique de l'appui populaire dans les pays du G8 et le monde développé en général, ainsi qu'en Afrique :

Au Canada, à mesure que de nouveaux rôles voient le jour par rapport aux homologues du Sud, les Canadiens doivent élargir leurs rôles sur le plan du partage de l'information, de l'apprentissage structuré et de la capacité de recherche et de formulation de politiques. Les Canadiens peuvent soutenir le plan d'action par un renforcement des liens Nord-Sud, par une visibilité des Canadiens à l'étranger dans les projets communautaires et les initiatives de réorientation découlant de ces projets, par une approche appelée dialogue délibératif (révélant des valeurs communes à la faveur de discussions structurées), par l'utilisation des technologies de l'information et de communication¹²² pour favoriser l'apprentissage coopératif, les réseaux de solidarité et une participation accrue aux échanges culturels et aux dialogues sur les politiques, et par la formation de partenariats nouveaux et diversifiés qui font participer les jeunes à des programmes de placement volontaire¹²³.

Les participants aux forums sur l'Afrique du Centre canadien pour le développement de la politique étrangère ont aussi demandé au gouvernement, et au MAECI en particulier, de faire un plus grand effort pour cultiver les talents et les connaissances du milieu africaniste au Canada et des Canadiens d'origine africaine. Le gouvernement canadien devrait également tenir les gens informés des progrès réalisés dans le plan d'action pour l'Afrique et des autres développements dans les relations Canada-Afrique après le Sommet du G8¹²⁴.

Le Comité croit que cette participation accrue du public doit s'étendre aux parlementaires. L'ampleur des connaissances et des préoccupations que les audiences ont permis de mettre en lumière au sujet de l'Afrique est encourageant. En plus du dépôt du présent rapport sur la réunion du G8, d'autres avenues parlementaires pourraient être explorées dans le suivi du G8 et des initiatives Canada-Afrique, y compris le groupe

¹²¹ *Mémoire*, Windsor, 9 mai 2002, p. 5.

¹²² Au sujet de l'application des technologies de l'information et de communication aux partenariats de développement de l'Afrique, il convient de noter que G8 DOT Force s'est réuni à Calgary les 6 et 7 mai, juste avant les audiences publiques tenues par le Comité dans cette ville le 8 mai, et présentera un bilan de la mise en oeuvre du Plan d'action de Gènes au Sommet de Kananaskis.

¹²³ *Mémoire*, Toronto, 8 mai 2002, p. 6.

¹²⁴ *Putting Africans First : A Way Forward for Canada's Africa Policy*, p. 7.

parlementaire Canada-Afrique et l'Association canadienne des parlementaires pour la population et le développement, que le président du Comité a tous les deux dirigés.

Recommandation 14

Le Canada devrait insister pour qu'un engagement soit pris dans le plan d'action pour l'Afrique du G8 afin de soumettre le cadre du NPDA à une consultation publique plus vaste en Afrique dans le cadre de sa mise en œuvre. Il faudrait également communiquer largement le plan du G8 aux populations des pays membres et pouvoir continuer de le modifier et de l'adapter en fonction des interventions formulées par les citoyens de l'Afrique et du G8 après le Sommet de Kananaskis. Le gouvernement du Canada devrait promouvoir une participation continue de la société civile au programme du plan d'action et chercher tout particulièrement la participation des Canadiens d'origine africaine en plus de reconnaître le rôle que les processus parlementaires doivent jouer.

8. *Évaluer les responsabilités et les obligations mutuelles de rendre compte des résultats*

Tout comme on s'attend à ce que l'Afrique dans le NPDA prenne certains engagements détaillés de bonne gouvernance politique et économique, d'évaluation par les pairs et de résolution des conflits, il devrait y avoir un engagement tout aussi détaillé de la part de nos partenaires du G8. Certains pays (autres que le Canada) ont fait de belles déclarations mais leurs promesses n'ont pas toujours été suivies de gestes concrets. Contrairement aux programmes antérieurs, le plan d'action du G8 doit reposer sur un mécanisme de reddition de comptes et de surveillance conjointe... Le plan d'action doit renfermer des programmes concrets, mesurables et prévisibles qui permettront à l'Afrique d'atteindre les objectifs convenus de développement international.

André Jaquet, haut-commissaire de la République d'Afrique du Sud¹²⁵

Les témoignages présentés à Ottawa et ailleurs au Canada ont fait entendre un autre écho à savoir que le Sommet de Kananaskis devait se traduire par des engagements réels, assortis d'objectifs et d'échéanciers précis, et par une action concrète. Il ne peut pas s'agir simplement d'une liste de « bonnes choses à faire » que les dirigeants du G8 auront décidées *pour* l'Afrique. Ce devra être un programme d'action mûri, développé et appliqué *avec* les dirigeants africains, dans le cadre d'un processus politique ouvert à la participation des citoyens et faisant l'objet d'évaluations par les pairs et d'évaluations indépendantes permettant de rendre des comptes au public.

Sans ces règles de discipline, il est risqué que les belles intentions et promesses du plan d'action pour l'Afrique du G8 ne trompent les gens et finissent par créer encore plus de scepticisme, comme l'a indiqué l'ancien sherpa Gordon Smith¹²⁶. Il n'y jamais de garantie parfaite de résultats, même avec la formule la meilleure qui soit et la plus

¹²⁵ *Témoignages*, 30 avril 2002, réunion n° 73, Ottawa, 10 h 50.

¹²⁶ *Témoignages*, 7 mai 2002, réunion n° 78, Vancouver, 10 h 55.

inclusive. Mais il est important d'éviter une autre grande déception. Comme Pierre Adjété du Marché international africain du millénaire l'a fait observer, les nombreuses initiatives de l'ONU et des institutions financières internationales ont apporté un soulagement très modeste au sous-développement et dans bien des cas ont suscité moins d'espoir que de controverse¹²⁷. Pour parler sérieusement de « propriété » africaine d'un plan d'action, il est encore plus important que les conditions posées pour obtenir des résultats efficaces — une gouvernance meilleure et plus démocratique par exemple — ne soient pas perçues comme étant imposées par le G8, et que le mécanisme d'évaluation par les pairs du NPDA ait la chance de faire ses preuves. Comme Smith l'a indiqué, les attentes de l'Afrique et les conditionnalités des donateurs du G8 pourraient constituer un point de tension à Kananaskis. Le Comité estime qu'il est crucial, pour bâtir concrètement et pas seulement en paroles la nouvelle relation avec l'Afrique, que le G8 reconnaisse les erreurs passées et accepte l'évaluation du rendement des donateurs, dans le cadre d'un partenariat *mutuel* où la *responsabilité* des résultats du plan d'action est partagée.

Un autre témoin possédant une longue expérience des politiques, le spécialiste de l'aspect économique du développement de l'Afrique, Gerald Helleiner, a fait d'une évaluation de rendement rigoureuse un cri de ralliement général durant notre première réunion d'experts à Ottawa :

[...] ce qui a manqué dans tous les plans d'action antérieurs, dans toutes les coalitions mondiales pour l'Afrique, dans les programmes spéciaux des Nations Unies pour l'Afrique — les dernières décennies sont une litanie de programmes annoncés par la communauté internationale qui ont échoué — c'est une évaluation indépendante des résultats des participants du Nord, notamment de ce qu'ils font au niveau des pays. Il ne rendent de comptes à personne. Il y a évidemment un certain examen effectué par les pairs à l'OCDE, c'est-à-dire que les pays bailleurs de fonds s'évaluent mutuellement, mais ils se contentent simplement de se renvoyer l'ascenseur. Il ne s'agit nullement d'un exercice indépendant et ce n'est pas suffisant. Nous devons trouver un rapport mieux équilibré entre ceux qui offrent et ceux qui reçoivent les ressources financières [...] Je placerai l'évaluation des activités, l'évaluation indépendante de tout le monde au même niveau que l'accroissement des ressources¹²⁸.

Le Comité y voit là un sage conseil, respectueux de l'esprit de sa première recommandation, qui préconise que le Canada et le G8 fassent un compte rendu public et complet des résultats du Sommet.

Recommandation 15

Le Canada devrait exhorter les dirigeants du G8 et de l'Afrique à collaborer pour intégrer dans le plan d'action pour l'Afrique un processus crédible d'évaluation du rendement de chacun pour ce qui est de l'atteinte des objectifs précis qu'il y a lieu d'incorporer dans tous les éléments du plan tout en donnant au mécanisme d'évaluation

¹²⁷ *Mémoire*, « Mentoring for Development : The Wind from Kananaskis », 11 avril 2002, p. 3. M. Adjété a présenté une suggestion intéressante sur la manière dont le G8 et les pays d'Afrique pourraient répartir les responsabilités concernant les diverses priorités sectorielles découlant d'un plan d'action du G8/NPDA.

¹²⁸ *Témoignages*, 31 janvier 2002, réunion n° 54, 11 h 00.

par les pairs du NPDA la chance de fonctionner. Par ailleurs, le Canada devrait proposer l'étude d'un mécanisme d'évaluation indépendant, avec participation non gouvernementale et africaine, notamment pour la mise en œuvre par le G8 de ses engagements de partenariat avec l'Afrique convenus à Kananaskis.

CHAPITRE IV : POURSUIVRE LES EFFORTS INTERNATIONAUX TOUS AZIMUTS CONTRE LE TERRORISME

Les tragiques attaques terroristes du 11 septembre dernier aux États-Unis ont bouleversé le monde. Nombreux étaient ceux qui craignaient une riposte unilatérale immédiate de la part des militaires américains contre les fondamentalistes islamiques, ce qui aurait pu alimenter l'intolérance raciale et entraîner d'autres attaques terroristes — éventuellement avec des armes de destruction massive nucléaires, chimiques ou biologiques —, voire un « choc des civilisations ». On a beaucoup cru également que le Sommet du G8, qui se tiendra au Canada en 2002, aurait pour thème dominant la lutte contre le terrorisme international.

Heureusement, les choses ont évolué différemment au cours des derniers mois, qui nous ont permis d'améliorer la sécurité dans tous les pays du G8, d'envisager d'une façon plus pondérée la menace du terrorisme international et de nous rendre compte du rôle particulier que le G8 peut jouer pour favoriser davantage la coopération internationale à ce chapitre.

Même si la plupart de interlocuteurs ont axé les mémoires présentés au Comité sur l'Afrique et les questions économiques plus générales relativement à l'ordre du jour du Sommet de Kananaskis, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, ont fait connaître leurs préoccupations et leurs opinions au sujet du terrorisme. Tous ont condamné les attaques horribles du 11 septembre et ont généralement adhéré au principe qu'il fallait accroître les mesures pour mettre un frein au terrorisme. Cependant, ils ont aussi insisté énergiquement pour que les mesures soient prises multilatéralement dans le respect du droit international, notamment en matière de libertés fondamentales et de droits de la personne. Ces mesures doivent également s'enchaîner dans un cadre plus vaste sur le plan de la politique étrangère et favoriser notamment des efforts accrus visant à réduire la pauvreté et l'aliénation ainsi qu'à promouvoir la non-prolifération et la suppression des armes nucléaires et autres engins de destruction massive.

CE QUE LES CANADIENS NOUS ONT DIT

Depuis le 11 septembre, les divers gouvernements ont adopté des lois accordant aux autorités coercitives et interventionnistes des États des pouvoirs extraordinaires afin de combattre le terrorisme. Auparavant, de tels pouvoirs auraient été considérés comme brimant les libertés fondamentales et la démocratie. Au moment où, aujourd'hui, la menace terroriste semble entraîner des conséquences énormes, la nécessité de tels pouvoirs extraordinaires s'impose peut-être. Il convient certainement de pêcher par excès de prudence. Cependant, le recours à de tels pouvoirs implique également des efforts accrus pour garantir

qu'ils ne seront pas utilisés d'une façon abusive. Il faut donc de meilleurs contrôles, un examen plus exhaustif et d'autres mesures de protection.

Stuart Farson, Université Simon Fraser, *Mémoire*, Vancouver, 6 mai 2002, p. 8-9

[...] nous pouvons parler d'une gamme de menaces plus vaste et non pas uniquement du terrorisme. Songeons notamment au crime organisé international, qui utilise à bien des égards les mêmes méthodes de financement et de réseautage que les terroristes — il est très clair que tous les États doivent en arriver à un niveau important de coopération multilatérale s'ils veulent combattre efficacement ces genres de menace.

Reg Whittaker, Université York, *Témoignages*, 6 mai 2002, Vancouver

L'inégalité criante et l'injustice profonde ressenties par les peuples de différents pays contribuent énormément à faire naître la frustration, la colère, la violence, le désespoir et parfois, lorsque toutes les autres solutions ont échoué, le terrorisme individuel ou collectif.

Il faut se doter d'un meilleur système de détection lointaine pour informer les dirigeants du monde des problèmes dès leur stade embryonnaire. Il faudrait recourir davantage aux techniques de règlement des conflits et aux organismes internationaux comme la Cour internationale de justice. Il faudrait plus appuyer les Nations Unies. Le prix à payer n'équivaudrait qu'à une fraction du coût découlant de la « lutte contre le terrorisme » et des guerres, mais beaucoup moins de personnes seraient tuées.

John McConnell, *Mémoire*, Saskatoon, 10 mai 2002, p. 3

[...] on est d'accord, à la FTQ, de mener une lutte sans merci au terrorisme, mais on ne voudrait pas embarquer dans le wagon de queue des États-Unis, non plus. Je pense qu'on a des organisations internationales qui s'appellent l'ONU, le Conseil de sécurité de l'ONU, et que c'est par là que ça doit passer. On ne croit pas à une lutte au terrorisme efficace si ce sont les États-Unis qui en prennent le leadership et qui font la pluie et le beau temps. Ça doit être une question d'envergure internationale si on veut convaincre les autres pays où ça se passe de faire tout ce qui est en leurs moyens pour faire disparaître le terrorisme, encore une fois par le biais de l'ONU et du Conseil de sécurité.

Henri Massé, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, *Témoignages*, 27 février 2002, réunion n° 62, Montréal

Les réunions du G8 permettent au Canada de se joindre aux efforts multilatéraux afin d'aider à réorienter les solutions au terrorisme. Nous espérons que le gouvernement du Canada profitera des réunions de Kananaskis pour faire ressortir de nouveau l'importance, en matière de sécurité, d'une approche commune ne reposant pas uniquement sur les forces militaires.

Alliance canadienne pour la paix, *Mémoire*, Toronto, 8 mai 2002, p.1

[...]à la suite des attaques du 11 septembre, notre travail s'est beaucoup concentré sur la surveillance de l'impact qu'auraient ces événements sur les droits de la personne et sur la réaction mondiale qui a suivi, qu'il s'agisse de la manière dont le combat était livré en Afghanistan; le degré auquel les systèmes de réfugiés et d'immigration du monde entier ont commencé à en être touchés; les conséquences sur les droits de la personne des lois antiterroristes adoptées dans notre propre pays et dans de nombreux autres; la politique et les approches des États-Unis concernant la détention des prisonniers de guerre — comme on peut les appeler jusqu'à ce qu'un tribunal en décide autrement — et le degré auquel les groupes minoritaires de nombreuses régions du monde sont ceux qui absorbent le gros des conséquences de la guerre au terrorisme, qui sont qualifiés de terroristes quand, essentiellement, tout ce qu'ils font, c'est de chercher à exercer leurs droits ethniques, culturels ou religieux.

Alex Neve, Amnistie internationale, *Témoignages*, 21 mars 2002, réunion n° 66, Ottawa

Pendant des décennies, lors des divers sommets, conférences et réunions de conseil, les dirigeants et les politiques du monde entier ont discuté du clivage qui existe entre les peuples. Sur le plan économique, culturel et politique, il y a des écarts qui semblent impossibles à combler, mais nous n'avons jamais cessé d'essayer de le faire. À mon avis, si nous avons tiré une leçon de cette guerre contre le terrorisme, c'est bien qu'une politique étrangère couronnée de succès ne peut plus se fonder uniquement sur des alliances stratégiques avec des pays qui depuis toujours partagent les mêmes idées. En fait, la plus grande force des nations vient de leur capacité de se fixer des objectifs communs qu'elles essaient ensuite d'atteindre ensemble, en s'appuyant sur la détermination et la puissance de la communauté internationale.

Reid Morden, président, KPMG Corporate Intelligence Inc., *Témoignages*, 31 janvier 2002, réunion n° 54

Lorsqu'ils se penchent sur les questions de sécurité et de terrorisme, les dirigeants des pays du G8 doivent absolument déborder des simples considérations liées aux forces militaires et policières.

Les événements du 11 septembre nous ont rappelé brutalement que nous vivons dans un monde de plus en plus intégré où un conflit dans une autre région peut entraîner des répercussions très concrètes plus près de chez nous. La vérité, c'est qu'aucun degré de mesures de sécurité ne peut protéger complètement un pays — même le plus puissant — contre des actes terroristes.

Malheureusement, la réaction aux événements du 11 septembre s'est surtout bornée jusqu'à présent à des mesures sur le plan militaire et celui de la sécurité intérieure. Cette solution fragmentaire non seulement ne permet pas de s'attaquer aux problèmes essentiels, mais envenime la situation dans une certaine mesure [...]

Si le problème du terrorisme ne comporte aucune solution facile à long terme, il ne peut être résolu que si nous favorisons un règlement juste et légitime des conflits régionaux, que si nous nous attaquons à l'inégalité criante sur les plans

économique et politique, et que si nous encourageons la création d'institutions légitimes et dignes de foi ainsi que l'élaboration de mécanismes de gouvernance à l'échelle mondiale.

Congrès du travail du Canada, *Mémoire*, Ottawa, 30 avril 2002, p.3-4

[...] la CSN croit que le G8 serait bien avisé, plutôt que de s'octroyer des rôles nouveaux dans le domaine de la gouverne mondiale, de prôner le renforcement des institutions de l'ONU, par exemple, de l'Organisation internationale du travail, l'OI [...]

La réplique doit donc être multiple, à savoir faire en sorte que les personnes responsables de ces actes terroristes répondent de leurs actes et soient jugées dans le respect du droit et des chartes. C'est en période de crise que ces instruments de la démocratie, de la paix et du droit doivent le plus s'imposer.

De plus, on doit tout mettre en oeuvre, à la suite du 11 septembre, pour combattre, ici comme ailleurs, le racisme, l'exclusion, l'intolérance et le fanatisme. Dans le déploiement des mesures de sécurité, on doit s'assurer que les droits de tous les citoyens vivant au Canada soient respectés. Encore une fois, c'est dans les périodes de crise que ces instruments sont les plus nécessaires. On ne doit pas considérer la guerre comme une solution. La solution se trouve plutôt dans la promotion de la démocratie, dans la lutte contre les inégalités, la discrimination et l'exclusion, dans le soutien aux luttes des femmes et des minorités, dans le développement économique et social, dans le refus de l'hégémonie et dans le respect des droits des États et des peuples.

Confédération des syndicats nationaux, *Témoignages*, 28 février 2002, réunion n° 64, Montréal

Vous savez, le fait que les États-Unis possèdent le plus imposant arsenal d'armes de destruction massive n'empêchera pas un terroriste d'utiliser une telle arme contre notre voisin. Ce dernier peut bien disposer de toutes les armes nucléaires et chimiques qu'il veut, et il les possède effectivement, mais rien n'empêche qu'il n'a pas été en mesure de contrer les attaques du 11 septembre avec tous ces moyens. Et il ne serait pas plus capable d'arrêter un groupe terroriste qui souhaiterait se servir d'une arme nucléaire à l'avenir.

Peter Coombes, *Témoignages*, 6 mai 2002, réunion n° 76, Vancouver

Depuis longtemps, le Canada appuie les Nations Unies, le droit international et le multilatéralisme, mais il doit revitaliser sa participation à cet égard. La société canadienne abonde d'ONG, d'associations et de particuliers sérieux qui, d'un océan à l'autre, travaillent à l'avènement d'un monde plus juste et plus pacifique, consentant à des sacrifices personnels énormes pour atteindre ces objectifs. À ce moment critique de notre histoire, le monde est attentif, et notre voix sera entendue. Il nous reste encore à répondre à la question suivante : Le Canada possède-t-il le courage pour jouer un rôle prépondérant au sommet du G8?

Joanna Miller, *Mémoire*, 2002, p. 4-5

Les activités terroristes sont inacceptables, mais elles découlent des conditions qui engendrent le désespoir, la violence, la haine et la discorde, c'est-à-dire de dures réalités telles que la pauvreté, l'exclusion, la néo-libéralisation, les programmes d'ajustement structurel et le néocolonialisme.

Nous croyons que la recherche de la sécurité doit consister pour le gouvernement fédéral, du moins en partie, à travailler sur la scène internationale en faveur de l'élimination des conditions qui donnent lieu au désespoir et à la violence.

Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public, *Mémoire*, Ottawa, 21 mars 2002, p. 24

Dans le contexte de la sécurité et du plan d'action du G8, nous savons que la réponse au terrorisme réside non seulement dans l'action policière contre des agresseurs, mais dans la création d'un monde plus civilisé et plus sûr, où les avantages et les possibilités de la civilisation humaine seront disponibles d'une façon beaucoup plus étendue qu'ils ne l'étaient jusqu'à présent. C'est pourquoi le plan d'action idéaliste du Canada — que je partage avec fierté — qui consiste à établir et exporter notre modèle de société civile, à présenter une culture de paix au monde, est une nécessité et non pas un rêve utopique. Le Canada possède une expérience et une expertise considérables dans l'élaboration d'institutions civiles solides. C'est une force cachée qui n'a jamais été exploitée. Mais notre capacité à créer une société fondée sur la paix rend l'expérience canadienne particulièrement précieuse pour les pays qui recherchent un nouvel avenir, que ce soit en Afrique ou ailleurs.

Satya Das, *Mémoire*, Edmonton, 9 mai 2002, p. 4

PRINCIPAUX ENJEUX

Les actes terroristes du 11 septembre sont particuliers puisqu'ils visaient les États-Unis, le pays le plus puissant au monde sur tous les plans et celui qu'on croyait auparavant presque à l'abri de toute attaque provenant de l'extérieur contre son territoire. Plus d'un s'attendaient à ce que les États-Unis réagissent immédiatement par une intervention militaire unilatérale. Les États-Unis ont cependant décidé d'agir autrement en cherchant à obtenir l'appui diplomatique de la communauté internationale par l'intermédiaire des Nations Unies — particulièrement grâce à l'adoption par le Conseil de sécurité de la Résolution 1373 le 28 septembre 2001 — et à constituer une coalition élargie d'alliés pour mener une intervention militaire et prendre d'autres mesures.

Cette solution faisant appel à la constitution d'une coalition est un élément clé qui permettra de poursuivre efficacement la lutte contre le terrorisme. Même si les opérations menées sous l'égide des États-Unis ont constitué une part importante de la riposte aux attaques et même si la victoire militaire acquise avec une relative facilité en Afghanistan a amené plus d'un à conclure que les États-Unis n'avaient plus besoin de se préoccuper des alliés ou des coalitions dans sa lutte contre le terrorisme ou sur un plan plus général, il est devenu évident que les mesures militaires ne suffisaient plus. Dans son témoignage

devant le Comité en avril 2002, le professeur Joseph Nye, doyen de la Kennedy School of Government de l'Université Harvard, a tenu ces propos :

En Afghanistan, les États-Unis ont été en mesure d'utiliser efficacement leur puissance militaire pour venir à bout du terrorisme parrainé par un groupe politique faible, les talibans, mais ils n'ont pas réussi à éliminer le réseau al-Qaïda, ne supprimant ou n'arrêtant que le quart ou le tiers — tout au plus — de ses membres. Le réseau al-Qaïda se compose de cellules disséminées dans quelque 50 pays, dont bon nombre sont des pays amis, où nous ne pourrions pas avoir recours à la force militaire même si nous le voulions.

La leçon que nous devons tirer des opérations menées en Afghanistan est la suivante : il faut tabler sur la coopération dans le secteur civil, partager le renseignement, travailler de concert avec les forces policières, retracer les opérations financières, etc. pour obtenir des résultats efficaces¹²⁹.

Les pays du G8 luttent contre le terrorisme depuis plus de deux décennies et, selon Robert Fowler, ils ont joué un « rôle catalyseur » dans la négociation des 12 conventions des Nations Unies qui constituent la pierre angulaire de l'arsenal antiterroriste¹³⁰. Il faudra poursuivre ce rôle à Kananaskis. Lorsqu'il a comparu devant le Comité, Reid Morden, ancien sous-ministre des Affaires étrangères et directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) a tenu les propos suivants : « Il est évident que la population canadienne et la communauté internationale en général, surtout au lendemain du 11 septembre, s'attendent à ce que ce sommet tenu au Canada débouche sur des résultats concrets. Les gens auront du mal à comprendre, à mon avis, que de simples recommandations de portée générale soient formulées à la fin du Sommet¹³¹ ».

Nous pouvons à juste titre nous attendre à ce que le Sommet de Kananaskis donne deux types de résultat par rapport au terrorisme. Premièrement, les pays du G8 peuvent échanger les pratiques exemplaires relativement aux mesures respectives prises par chacun pour lutter contre le terrorisme et accroître la coopération pratique dans une vaste gamme de domaines. Ce qui est peut-être plus important à long terme, c'est que les dirigeants des pays du G8 doivent réaffirmer clairement que la lutte contre le terrorisme pourra être efficace uniquement si elle est menée collectivement et tienne compte des valeurs communes à nos sociétés. Agir autrement pourrait déboucher sur des avantages à court terme, mais sur de lourds sacrifices à long terme.

Qu'est-ce que le terrorisme?

Depuis des siècles, des États, des groupes et des personnes commettent des actes terroristes. Même si, tout récemment, les commentateurs ont mis l'accent sur le

¹²⁹ *Témoignages*, 2 mai 2002, réunion n° 74, Ottawa, 9 h 25.

¹³⁰ *Témoignages*, 29 janvier 2002, réunion n° 53, 9 h 15.

¹³¹ *Témoignages*, 31 janvier 2002, réunion n° 54, 9 h 45.

« fondamentalisme » islamique en essayant de comprendre la menace terroriste, il n'en demeure pas moins que, comme l'a signalé la commentatrice canadienne Gwynne Dyer, « le terrorisme n'est pas une idéologie mais bien une technique¹³² ».

La communauté internationale a redoublé d'efforts pour combattre le terrorisme depuis le 11 septembre, mais a essuyé plusieurs échecs, dont le plus remarquable est celui qu'a connu le Comité spécial de l'Assemblée générale des Nations Unies en essayant de rédiger une convention générale sur le terrorisme international. James Wright, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, a cependant donné l'explication suivante au Comité le 25 avril 2002 :

En ce qui concerne la convention générale [...], nous travaillons de concert avec les Nations Unies afin d'essayer d'en promouvoir l'idée. Il n'existe aucune entente quant à la poursuite des travaux à cet égard. Le principal obstacle à l'adoption d'une telle convention générale réside dans l'incapacité de la communauté internationale de définir ce qu'est un terroriste. Même si nous ne ménageons pas les efforts pour encourager les autres à s'attaquer à ce problème d'une façon constructive, il faut malheureusement constater que les points de vue diffèrent diamétralement au sein de la communauté internationale, et c'est ce qui freine les efforts en ce qui concerne cette convention générale. À mon avis, il n'est pas réaliste d'espérer des progrès à court terme sur cette question aux Nations Unies¹³³.

Compte tenu du vieil adage selon lequel « un terroriste aux yeux de l'un est un combattant de la liberté aux yeux d'un autre », la difficulté actuelle n'est pas juridique de toute évidence, mais politique. Reid Morden a fait remarquer ce qui suit il y a presque trois mois : « D'après mes renseignements sur les 27 articles que compte ce traité, 24 font déjà l'objet d'un accord de principe. Le débat va désormais porter sur les quelques articles restants qui sont de toute évidence les plus délicats, notamment la définition juridique du terrorisme proprement dit. Pour résoudre cette seule question, il faudra qu'un certain nombre de pays fassent vraiment preuve de volonté politique¹³⁴ ».

Au cours des dernières années, la dangerosité des terroristes modernes a augmenté considérablement. Lors de sa comparution devant le Comité, le professeur Nye a fait valoir le point suivant :

Nous sommes aux prises avec le terrorisme depuis longtemps. Son incarnation moderne remonte au XIX^e siècle, mais il est utile de souligner la recrudescence du terrorisme. La technologie offre aux groupes et aux individus déviants un pouvoir de destruction qui était autrefois l'apanage des gouvernements. Au XX^e siècle, si quelqu'un voulait éliminer un grand nombre de personnes — un Hitler, un Staline ou un Mao —, il avait donc besoin du concours du gouvernement. Aujourd'hui, il n'est pas exagéré d'imaginer que des terroristes pourraient obtenir des armes de

¹³² Gwynne Dyer, *The Taxonomy of Terror*, 15 avril 2002 (version publication préalable).

¹³³ *Témoignages*, 25 avril 2002, réunion n° 72, 10 h 30.

¹³⁴ *Témoignages*, 31 janvier 2002, réunion n° 54, 9 h 45.

destruction massive et s'en servir à cette fin [...] C'est une dimension tout à fait nouvelle de la politique mondiale¹³⁵.

Le terrorisme et les armes de destruction massive

Même s'il a probablement été amplifié, le danger que des terroristes puissent acquérir des armes de destruction massive n'en demeure pas moins réel. Par exemple, les armes chimiques sont moins meurtrières que les armes nucléaires ou biologiques, mais elles sont faciles à fabriquer. En 1995, le groupe-culte Aum Shinrikyo a répandu du gaz neuroplégique dans le métro de Tokyo, tuant 10 personnes et blessant jusqu'à 5 000 autres. Les armes biologiques sont à la fois meurtrières et relativement faciles à fabriquer. L'automne dernier, on s'est rendu compte de leur danger, particulièrement de leur capacité de semer la panique. Comme le professeur Charles Doran, de la School of Advanced International Studies de l'Université Johns Hopkins, l'a signalé lors de son témoignage devant le Comité en novembre 2001, « [...] non seulement les événements du 11 septembre mais leurs conséquences ont une certaine pertinence ici. Personne n'a mentionné quoi que ce soit à propos de la maladie du charbon. Le cinglé qui a envoyé ces lettres a causé un tel émoi qu'il y a un changement d'attitude à Washington et un peu partout aux États-Unis qu'on ne peut pas ignorer¹³⁶ ».

L'effondrement de l'Union soviétique a aussi donné la possibilité aux terroristes d'acquérir des armes nucléaires, des matières fissiles mal gardées et les compétences nécessaires. David Albright, physicien américain, qui a participé aux inspections nucléaires en Irak après la guerre du Golfe, a comparu devant le Comité avec le groupe de travail Project Ploughshares à Toronto. Il a fait valoir que le terrorisme nucléaire pouvait se matérialiser de trois façons : l'explosion nucléaire, l'attaque contre une installation nucléaire ou la dispersion de substances radioactives à l'aide d'une « bombe sale ». Dans les trois cas, l'objectif serait de semer la terreur et la panique. Selon lui, il y a fort peu de chances que des terroristes puissent acquérir une arme nucléaire en état de fonctionnement, mais il n'en demeure pas moins qu'il est beaucoup plus facile d'obtenir des substances radioactives. Il est d'avis que les terroristes comme les membres d'al-Qaïda seraient capables de construire une bombe sale qui combinerait des matières radioactives et des explosifs de type classique.

Depuis le 11 septembre, les méthodes de protection des matières fissiles ont été renforcées quelque peu. Comme l'a fait remarquer Chris Westdal, ambassadeur canadien au désarmement, lorsqu'il a comparu devant le Comité en avril 2002, « [...] aujourd'hui, je suis plus confiant qu'avant le 11 septembre [...] parce que ces événements tragiques nous ont réellement avertis des dangers de ce genre de substances si elles se retrouvaient entre les mains de personnes malavisées [...] il y a eu très peu ou pas de contrebande détectée et de vente de matières fissiles sur le marché noir. Pourquoi? Parce que les autorités dans l'ensemble des pays sont conscientes de

¹³⁵ *Témoignages*, 2 mai 2002, réunion n° 74, 9 h 20.

¹³⁶ *Témoignages*, 29 novembre 2001, réunion n° 47, 9 h 55.

cette menace et sont aux aguets, particulièrement depuis l'automne dernier. Les gouvernements sont déterminés à garder un contrôle sur ces matières fissiles¹³⁷ ».

Le ministre Graham s'est exprimé en ces termes devant le Comité : « De toute évidence, le G8 a un rôle à jouer ici [...] ¹³⁸ ». Encore une fois, il faut souligner que la diplomatie multilatérale est nécessaire même si les ressources supérieures dont on dispose et la technologie de pointe peuvent être mises à contribution à cet égard. Le ministre a confirmé également que, lorsque lui et les autres ministres des Affaires étrangères du G8 se réuniront à Whistler en Colombie-Britannique, à la mi-juin 2002, ils aborderont, outre le contre-terrorisme, des questions comme la non-prolifération, le contrôle des armements et le désarmement.

Plusieurs Canadiens qui ont comparu devant le Comité ont insisté sur le besoin de prendre des mesures pour réduire les dangers des armes nucléaires et autres engins de destruction massive, notamment pour restreindre le risque que des terroristes puissent en faire l'acquisition. Il pourrait s'agir de mesures à court terme visant à assurer la sécurité et l'élimination des matières fissiles de la Russie et des autres pays, mais il faudrait également renforcer la coopération internationale en matière de non-prolifération et de désarmement. Voici quels étaient les propos de l'ambassadeur Westdal à ce sujet :

Les objectifs des ambassadeurs au désarmement et des défenseurs du contrôle des armements ne s'opposent pas à ceux du gouvernement dont la responsabilité primordiale consiste à assurer la sécurité de ses citoyens [...] nous recherchons tous la sécurité et nous reconnaissons qu'il faut naturellement recourir à la force pour défendre la paix et les libertés qui nous sont chères.

Ce n'est pas là que réside le problème. Il s'agit plutôt de déterminer les moyens nous permettant le mieux d'assurer la sécurité. Toutes les fois que la diplomatie, les négociations et les accords permettent d'en arriver à un degré de sécurité [...] les autres États et nous évitons ainsi de recourir aux armes pour instaurer cette sécurité¹³⁹.

Lors de son témoignage devant le Comité à Toronto, Ernie Regehr, du groupe de travail Project Ploughshares, a signalé que les Canadiens devaient mieux comprendre tant la menace du terrorisme nucléaire que les solutions possibles pour l'enrayer. Il a ajouté qu'il était « important d'examiner la menace du terrorisme nucléaire de la part d'acteurs non étatiques dans le contexte de la menace plus générale que posent les armes nucléaires dans les arsenaux des différents pays : les puissances nucléaires traditionnelles, les nouvelles puissances nucléaires et les pays quasi-nucléaires¹⁴⁰ ». Douglas Roche, sénateur et ancien ambassadeur au désarmement, a indiqué que les États du G8 possédaient environ 98 % des armes nucléaires dans le monde et qu'ils

¹³⁷ *Témoignages*, 25 avril 2002, réunion n° 72, 11 h 35.

¹³⁸ *Ibid.*, 9 h 15.

¹³⁹ *Ibid.*, 11 h 20.

¹⁴⁰ *Témoignages*, 7 mai 2002, réunion n° 78, Toronto.

devaient absolument assumer leur obligation juridique de travailler à l'élimination de celles-ci avec le temps¹⁴¹.

Les mesures précises proposées à cet égard comprennent l'augmentation des crédits accordés à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Comme l'a fait valoir le sénateur Roche dans un mémoire qu'il a présenté au Comité : « L'AIEA essaie en ce moment de mettre en œuvre un plan d'action visant à améliorer la protection contre les actes de terrorisme mettant en cause des substances nucléaires et d'autres matières radioactives. Or, l'AIEA est très sous-financée et doit compter sur les contributions volontaires pour financer son programme antiterroriste¹⁴² ». Une autre solution consisterait à continuer de participer à l'élimination du plutonium en Russie. L'ambassadeur Westdal a fait valoir ceci : « D'autres mesures peuvent être prises; elles n'ont rien de bien mystérieux, mais elles ont un prix élevé¹⁴³ ». David Albright, de l'Institute for Science and International Security, a indiqué quant à lui que le G8 devrait évaluer soigneusement la menace du terrorisme nucléaire et élaborer un plan visant à prévenir ou à réduire le risque d'une attaque nucléaire de la part de terroristes. Il a ajouté que « si nous disposions d'un cadre d'action plus solide en matière de contrôle des armements et de désarmement, nous augmenterions considérablement nos chances de prévenir une attaque nucléaire terroriste. Le G8 pourrait réaffirmer son engagement envers le contrôle des armements et affirmer que la conclusion d'accords internationaux sur ce contrôle et sur le désarmement constitue un élément essentiel des efforts internationaux visant à prévenir l'utilisation des armes nucléaires et des autres engins de destruction massive par les terroristes¹⁴⁴ ».

Plusieurs témoins ont abondé dans le même sens en précisant que le Canada devrait demander avec instance au G8 de renforcer la coopération internationale sur l'élimination des armes nucléaires. Chris Westdal, ambassadeur au désarmement, a souligné que « [...] les attaques contre les tours jumelles et le Pentagone nous ont certes confortés dans notre engagement envers le désarmement nucléaire [...] Les dégâts causés par cette explosion non radioactive [équivalant à moins de 1 000 tonnes de TNT — par rapport aux 12 000 à 15 000 tonnes de TNT contenues dans les bombes lancées sur Hiroshima et Nagasaki] — devraient nous faire songer sérieusement aux conséquences de l'utilisation des arsenaux nucléaires¹⁴⁵ ». Ernie Regehr a affirmé que le Canada devrait « [...] demander instamment aux gouvernements du G8 d'accroître considérablement le soutien politique et les ressources financières dans le cadre d'un engagement multidimensionnel et multilatéral à se pencher sur tous les aspects de la menace nucléaire¹⁴⁶ ».

¹⁴¹ *Mémoire*, Sénateur Douglas Roche, Edmonton, 9 mai 2002.

¹⁴² *Ibid.*, p. 3.

¹⁴³ *Témoignages*, 25 avril 2002, réunion n° 72, 11 h 35.

¹⁴⁴ *Témoignages*, 7 mai 2002, réunion n° 77, Toronto.

¹⁴⁵ *Témoignages*, 25 avril 2002, réunion n° 72, 10 h 45.

¹⁴⁶ *Témoignages*, 7 mai 2002, réunion n° 77, Toronto.

Recommandation 16

Compte tenu du danger du terrorisme nucléaire, le Canada devrait préconiser que le G8 redouble d'efforts pour repérer, acquérir et neutraliser les matières nucléaires, en particulier celles de l'ancienne Union soviétique, en misant à la fois sur l'Agence internationale de l'énergie atomique et sur une collaboration bilatérale; il devrait également souligner le besoin de renforcer l'engagement du G8 et des autres États à l'égard de la non-prolifération et du désarmement, y compris en ce qui concerne les armes nucléaires; enfin, les gouvernements du G8 devraient évaluer la menace du terrorisme nucléaire tant pour mieux saisir les tenants et les aboutissants de cette question que pour sensibiliser leurs citoyens respectifs.

Le besoin de coopération internationale

Tous les États doivent prendre des mesures législatives et autres pour améliorer leur capacité nationale de lutter contre le terrorisme. Ces mesures peuvent aller du renforcement des mesures de contrôle de l'immigration à de nouvelles règles pour augmenter les ressources dans les secteurs de l'application de la loi, du renseignement et même de la capacité militaire. Après le 11 septembre, l'attention s'est tournée vers les actions militaires entreprises par la coalition en Afghanistan. Toutefois, pour lutter efficacement contre le terrorisme, il faut surtout une meilleure coopération dans des secteurs de moindre visibilité comme le renseignement, l'amélioration des mesures de sécurité et, le plus important, une coopération internationale plus étroite.

En tant que cible des attaques terroristes du 11 septembre, les États-Unis continueront sans doute à se sentir les plus vulnérables. Les avis ont aussi commencé à diverger entre les États du G8 concernant la poursuite de la lutte contre le terrorisme et les allusions des États-Unis à un « axe du mal ». Comme le professeur Reg Whittaker de l'Université York l'a fait remarquer à Vancouver, « Il est très clair que la guerre au terrorisme ne sera pas un succès si, en fait, l'Amérique persiste dans sa démarche unilatérale... Il est tout simplement impossible, même pour la seule superpuissance dans le monde et certainement la seule superpuissance militaire de la planète, de mener le genre de guerre à long terme qui s'impose, particulièrement une guerre du renseignement [...] sans coopération¹⁴⁷ ». Apparemment convaincus qu'il faudrait immédiatement élargir la lutte au terrorisme pour la transporter en Irak, les Américains ont véritablement polarisé l'opinion. Gordon Smith a dit au Comité : « Je pense que c'est cette question qui divisera en fait le plus les parties à Kananaskis¹⁴⁸ ». Il a toutefois ajouté que les sommets constituent de bonnes tribunes pour s'expliquer ouvertement.

¹⁴⁷ *Témoignages*, 6 mai 2002, réunion n° 76, Vancouver.

¹⁴⁸ *Témoignages*, 7 mai 2002, réunion n° 78, Vancouver.

La menace du terrorisme international concerne tous les États, et la solution consiste à trouver le plus grand terrain d'entente possible pour y faire face de façon multilatérale. À titre d'ambassadeur, Westdal a cependant fait remarquer que la solution, c'est le multilatéralisme *effectif*. Selon ses propres mots, « Dans cette administration [Bush], personne n'a ou ne devrait avoir le goût de verser dans un multilatéralisme inefficace, de se conter des balivernes ou de prétendre que nous avons en place des mesures qui seront efficaces¹⁴⁹ ». Son commentaire s'inscrivait dans le contexte de la non-prolifération et du désarmement, mais il s'applique également à la lutte plus large contre le terrorisme et à la politique étrangère des États-Unis en général. Le changement de la façon dont les États-Unis perçoivent les menaces à leur sécurité est particulièrement important pour le Canada, compte tenu de nos relations bilatérales étroites, et ce sera un élément important dans le prochain rapport du Comité sur l'avenir des relations nord-américaines¹⁵⁰.

Le principal forum international sur le terrorisme est celui des Nations Unies. Comme Science et Paix l'a fait valoir dans un mémoire et une présentation devant le Comité à Toronto, le Canada doit continuer de soutenir l'ONU dans son rôle. Comme on l'a fait remarquer, les 12 conventions antiterrorisme adoptées par les Nations Unies constituent la base de la lutte internationale contre le terrorisme. Toutefois, comme Reid Morden l'a souligné, la plupart n'ont été ratifiées que par 40 à 60 États¹⁵¹. De même, la résolution 1373 de septembre 2001 du Conseil de sécurité a constitué un jalon dans la lutte internationale contre le terrorisme : elle précise les mesures que doivent prendre les États et exige que ceux-ci rendent compte de leurs progrès. Pourtant, alors que quelque 143 États avaient rendu compte de leurs progrès à l'ONU à la mi-avril 2002, 50 autres ne l'avaient pas fait.

Démocraties et terrorisme

Tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser parfois la force militaire pour lutter contre le terrorisme, l'ancien directeur de la CIA, l'amiral Stansfield Turner, a soutenu à la fin de septembre 2001 que « le secret de la lutte au terrorisme réside dans le choix du scénario ou du dosage des scénarios, tant projuridique que proactif, qui aura la plus grande incidence sur les terroristes en compromettant le moins possible les valeurs de la

¹⁴⁹ *Témoignages*, 25 avril 2001, réunion n° 72, 11 h 30.

¹⁵⁰ La coopération en matière de renseignement est particulièrement importante, et plusieurs témoins se sont attardés devant le Comité sur des questions de renseignement. Comme le faisaient remarquer les auteurs d'une importante étude publiée en novembre 2001 par le Center for Strategic and International Studies à Washington — que le Comité a visité en mars 2002 : « Avec de bons renseignements, tout est possible; autrement, rien n'est possible » [Traduction]. Kurt M. Campbell et Michele A. Flournoy, *To Prevail: An American Strategy for the Campaign Against Terrorism*, Center For Strategic and International Studies, Washington, novembre 2001, p. 78.

¹⁵¹ *Témoignages*, 31 janvier 2002, réunion n° 54, 9 h 50.

société¹⁵² ». [Traduction]. Comme l'a fait observer un ancien attaché militaire britannique au Moyen-Orient :

La plupart des gouvernements démocratiques appliquent les principes suivants dans leur politique de lutte contre le terrorisme : il ne faut faire aucune concession aux preneurs d'otages et aux autres terroristes; la lutte contre le terrorisme exige une étroite coopération internationale; la lutte contre le terrorisme exige les normes les plus rigoureuses en matière de respect des droits de la personne; la règle de droit s'applique également aux présumés terroristes et aux forces de sécurité. Ces principes ne sont pas toujours respectés, ce qui entraîne souvent des résultats malheureux pour les autorités concernées [...] La tentation de combattre le terrorisme par le terrorisme est grande, mais elle finit en général par nuire à la crédibilité du gouvernement qui autorise de telles tactiques¹⁵³.

Concernant la réponse du Canada au terrorisme, Reid Morden a débuté en ces termes : « Je pars du principe que le Canada est un État de droit : le Canada et les Canadiens respectent la primauté du droit et nous sommes pour la création d'un organisme de droit international chargé de régir le comportement des membres de la communauté internationale et de ceux sur lesquels ils ont compétence¹⁵⁴ ». Mary Robinson, haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a souligné qu'il reste à définir le terrorisme d'une manière exhaustive et reconnue à l'échelle internationale. Des États ont déjà convenu de certains éléments de base. Par exemple, en décembre 1995, l'Assemblée générale de l'ONU affirmait dans sa Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international que « les actes criminels qui, à des fins politiques, sont conçus ou calculés pour provoquer la terreur dans le public, un groupe de personnes ou chez des particuliers sont injustifiables en toutes circonstances et quels que soient les motifs de nature politique, philosophique, idéologique, raciale, ethnique, religieuse ou autres que l'on puisse invoquer pour les justifier¹⁵⁵ ». Le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, a été plus succinct, affirmant le 18 avril 2002 devant le Comité que : « Le Canada a toujours condamné toutes les formes de terrorisme. Aucune cause, aucune condition ne saurait justifier que l'on s'en prenne à des civils

¹⁵² Stansfield Turner, *Terrorism and Democracy: Ten Steps to Fight Terrorism Without Endangering Democracy*, Center for International and Security Studies at Maryland School of Public Affairs, University of Maryland at College Park, 30 septembre 2001, p. 2 (disponible à <http://www.puaf.umd.edu/CISSM>)

¹⁵³ Andrew Duncan et Michel Opatowski, *Trouble Spots: The World Atlas of Strategic Information*, Sutton Publishing, Stroud, 2000, p. 19.

¹⁵⁴ *Témoignages*, 31 janvier 2002, réunion n° 54, 9 h 45. La réponse du Canada aux menaces ou incidents terroristes s'inspirait des politiques suivantes, contenues dans la version de 2000 du *Plan national de lutte contre le terrorisme* : Les incidents terroristes sont des infractions criminelles; la « règle de droit » doit être maintenue; il ne faut ménager aucun effort pour trouver une solution pacifique à une prise d'otage; aucune concession substantielle ne doit être accordée; les terroristes ne doivent tirer aucun avantage de leurs actes criminels; et il faut empêcher un avion détourné de s'envoler, sauf dans des circonstances extraordinaires. *Le Plan national de lutte contre le terrorisme, version AIPRP* (Accès à l'information et protection des renseignements personnels).

¹⁵⁵ Cité dans le *Rapport du haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Suivi de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme*, E/CN.4/2002/18, 27 février 2002, par. 3.

innocents¹⁵⁶ ». Une telle définition n'est sans doute pas suffisante sur le plan juridique, mais l'est sur le plan politique.

Outre la protection des civils, les grandes valeurs démocratiques comprennent un ferme engagement à protéger les droits de l'homme; par conséquent, il faut aussi tenir compte des libertés civiles dans le renforcement des mesures contre le terrorisme. L'Alliance canadienne pour la paix a soutenu dans son mémoire au Comité que : « Ce qu'on tient actuellement pour une vérité absolue, que les libertés civiles et la règle de droit nuisent à la protection contre les actes terroristes... risque de se retourner contre soi. L'Alliance canadienne pour la paix est d'avis que, dès que nous considérons les libertés civiles et la règle de droit comme des luxes, nous nous engageons en terrain très dangereux » [Traduction]¹⁵⁷. Le Comité est d'accord. Nous citons de nouveau le haut commissaire aux droits de l'homme :

La promotion et la protection des droits de l'homme est au centre d'une stratégie antiterrorisme efficace [...] Un des objectifs de cette stratégie est de s'assurer que le juste équilibre atteint dans la législation sur les droits de l'homme est au centre de l'ensemble des efforts de lutte contre le terrorisme. Les autres grands objectifs de cette stratégie sont de se pencher parallèlement sur la question plus large de l'insécurité humaine, notamment sur la nécessité de resserrer la coopération internationale, de prendre la prévention au sérieux, de renforcer l'égalité et le respect et de respecter ses engagements en matière de droits de l'homme. [Traduction]¹⁵⁸.

Le Comité retient aussi l'argument du professeur Stuart Farson, selon lequel le renforcement des mesures législatives et autres pour lutter contre le terrorisme depuis le 11 septembre signifie également qu'il faut exercer une plus grande surveillance et adopter d'autres mesures de protection.

Toutes les démocraties devraient convenir — même si elles ne l'avouent pas toujours publiquement — que quiconque s'en prend délibérément à des civils est un terroriste, mais un des obstacles pour qu'elles s'entendent sur la définition du terrorisme, c'est la conviction que nombreux sont ceux qui se tournent vers le terrorisme parce qu'ils vivent dans la pauvreté, l'aliénation et l'injustice. Plusieurs ont déclaré, devant le Comité et ailleurs, que pour réagir au terrorisme, il faut aller au-delà de l'application de la loi et s'attaquer aux « causes profondes », en mettant sur pied des programmes d'aide humanitaire — tout d'abord en Afghanistan — d'aide au développement et autres.

Il importe de considérer le problème du terrorisme dans un contexte d'une politique étrangère plus large, mais il vaut mieux pour convaincre établir qu'il existe un lien direct entre le terrorisme et ces problèmes plus généraux ou qu'il existe des solutions

¹⁵⁶ L'honorable Bill Graham, ministre des Affaires étrangères, *La situation au Moyen-Orient*, Notes pour une présentation devant le Comité, Ottawa, 25 avril 2002, p. 3.

¹⁵⁷ *Mémoire*, L'Alliance canadienne pour la paix, Toronto, 8 mai 2002, p. 6.

¹⁵⁸ *Rapport du haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme* (2002), par. 7.

simples à ces deux types de problèmes. Comme l'ambassadeur Robert Fowler l'a déclaré :

Je dois, cependant, exprimer mes réserves quant à l'idée que la pauvreté engendre nécessairement le terrorisme. [...] Je prétends néanmoins qu'il faut se garder d'établir des liens de cause à effet entre la pauvreté ou la marginalisation et le terrorisme. ... Les liens entre la sécurité, la situation économique et la politique sont complexes et ne se prêtent pas à des conclusions faciles. Nous avons besoin de mieux les comprendre, mais gardons-nous de sauter aux conclusions¹⁵⁹.

L'ancien sous-ministre des Affaires étrangères, Gordon Smith, a soutenu à Vancouver que « Il est clair... que la pauvreté et le désespoir ne mènent pas nécessairement au terrorisme, mais ils en augmentent certainement le risque ». [Traduction]¹⁶⁰. Par ailleurs, les efforts pour résoudre ces problèmes n'élimineront pas le terrorisme, mais ils en diminueront le risque. Comme nous l'avons déjà mentionné, Reid Morden, qui a acquis une vaste expérience dans ce domaine, tant au sein du ministère des Affaires étrangères qu'à titre de directeur du SCRS, voit les choses de la même façon :

[...] à long terme, les droits de la personne au même titre que la démocratie et la justice sociale sont les meilleurs moyens de prévention contre le terrorisme. Le terrorisme est une arme à laquelle ont recours des personnes marginalisées et découragées, et c'est souvent le produit du désespoir. Si l'on donne aux êtres humains un véritable espoir de pouvoir mener une vie honnête et respectable grâce à des moyens pacifiques, les terroristes seront beaucoup plus difficiles à recruter¹⁶¹.

Au bout du compte, comme l'a fait remarquer le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, les États ne verront leurs efforts contre le terrorisme couronnés de succès que lorsque leurs populations jugeront que la lutte planétaire contre le terrorisme est nécessaire et légitime¹⁶². Les États du G8 ont un rôle particulier à jouer autant pour accroître la coopération entre les grandes puissances économiques du monde que pour renforcer le consensus international contre le terrorisme — qu'un observateur a qualifié, il y a une décennie, de « politique du meurtre »¹⁶³ [Traduction] —, mais l'ensemble des gouvernements démocratiques et des législateurs doivent le plus possible en faire autant.

¹⁵⁹ « Adresse au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international par l'ambassadeur Robert Fowler, représentant personnel du premier ministre au Sommet du G8 et représentant personnel du premier ministre pour l'Afrique », 23 avril 2002, p. 3.

¹⁶⁰ *Témoignages*, 7 mai 2002, réunion n° 78, Vancouver.

¹⁶¹ *Témoignages*, 31 janvier, réunion n° 54, 9 h 55.

¹⁶² Cité dans *Ibid.*, 9:50.

¹⁶³ Patrick Brogan, *The Fighting Never Stopped: A Comprehensive Guide to World Conflict Since 1945*, Vintage Books, New York, 1990, p. 526.

Recommandation 17

Le Canada devrait insister, tout en reconnaissant le droit inhérent de légitime défense reconnu dans la Charte des Nations Unies, pour que les mesures prises par le G8 et les autres instances internationales dans ce domaine reposent sur les principes du multilatéralisme, le respect de la règle de droit, des libertés civiles et des droits de la personne. Ces mesures doivent aussi s'inscrire dans le contexte plus large d'une politique étrangère qui tient compte de la pauvreté et de l'exclusion, qui tente de régler les conflits en cours et qui met l'accent sur la prévention des conflits, notamment en atténuant les tensions et les préjudices.

Accroître la coopération au sein du G8

Le terrorisme sera hélas toujours une réalité avec laquelle nous devons composer parce qu'il y aura toujours des êtres et des groupes déviants, quel que soit le contexte de la société humaine. Ce qu'il faut faire, c'est relever le seuil pour qu'il leur soit plus difficile de commettre de tels méfaits.

Nous pouvons faire bien des choses ensemble. Par exemple, dans les systèmes transnationaux comme le système de transport aérien, il est inutile de resserrer la sécurité dans les aéroports d'Ottawa ou de Toronto si quelqu'un peut monter à bord d'un avion à Londres ou à Bucarest où la sécurité est moindre et entrer ainsi dans le système. Il faut donc songer à des normes communes pour relever les seuils.

Autre exemple. Nous devrions tenter d'en apprendre davantage les uns des autres sur les meilleures pratiques de sécurité nationale [...] Certains pays ont mieux réussi à cet égard que d'autres. Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres. [Traduction]

Joseph Nye¹⁶⁴

Le premier sommet du G7 en 1975 portait sur des questions macroéconomiques, mais le terrorisme est apparu à l'ordre du jour dès 1978. Lors de ses sommets, le G8 s'est penché au fil des ans sur des questions terroristes précises, allant du détournement d'avions (1980) aux bombardements terroristes et à la nécessité d'améliorer les normes internationales de sécurité et de détection des explosifs dans les aéroports (1997). En 1996, le G8 a adopté un ensemble d'objectifs et de principes antiterrorisme auxquels il s'est engagé à travailler. Plus important encore, sur le plan pratique, les États du G8 ont pris les devants dans la négociation des 12 conventions des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme, dont la plupart ont été élaborées par le Groupe d'experts antiterrorisme du G8, sous la direction des ministres des Affaires étrangères. En 1997, les États du G8 ont demandé à tous les États d'adhérer à ses conventions d'ici à 2000.

¹⁶⁴ *Témoignages*, 2 mai 2002, réunion n° 74, 10 h 55.

Après les attaques de septembre 2001 contre les États-Unis, le G8 a pris des mesures pour souligner le consensus politique qui avait été établi et pour multiplier les gestes concrets de coopération antiterrorisme entre ses membres, suivant un plan d'action en 25 points. Comme James Wright du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international l'a déclaré devant le Comité en janvier 2002, « À titre de président du G8, le Canada jouera cette année un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du plan d'action antiterrorisme du groupe. Ce plan en 25 points couvre une gamme de sujets comprenant le soutien du rôle des Nations Unies contre le terrorisme, le financement, la sécurité aérienne, l'immigration, la drogue, la cybercriminalité et la coopération judiciaire¹⁶⁵ ».

Les dirigeants du G8 ont demandé aux ministres des Affaires étrangères, des Finances, de la Justice et de l'Intérieur de se rencontrer et de resserrer leur coopération, et ce travail s'est poursuivi dans les mois qui ont précédé le sommet de Kananaskis. Plus particulièrement, compte tenu des liens qui se tissent de plus en plus entre les terroristes et les criminels traditionnels et du fait que les outils utilisés pour combattre le crime peuvent aussi servir à combattre le terrorisme, le G8 a demandé à ses groupes sur le terrorisme (Rome) et sur le crime (Lyon) de collaborer étroitement ensemble afin de s'assurer que leurs travaux soient complémentaires. Reid Morden avait aussi fait remarquer devant le Comité que, « Pour le terrorisme, comme pour tout crime organisé, ce n'est pas une mauvaise idée que de suivre la piste de l'argent. La similitude de cette piste pour les deux catégories d'activités illégales est remarquable¹⁶⁶ ». Les experts juridiques du G8 se sont donc rencontrés à Ottawa en janvier 2002 pour discuter de mesures juridiques visant à lutter contre le financement du terrorisme. De plus, les ministres des Finances du G7 ont discuté du financement des activités terroristes lors d'une réunion tenue à Ottawa en février 2002, et ils en feront un thème important de leurs réunions qui auront lieu à Halifax les 14 et 15 juin 2002. Outre les mesures financières, la liste des sujets liés au terrorisme qui pourraient être discutés à Kananaskis comprend : la sécurité aérienne, le contrôle des exportations d'armes, la coopération en matière de sécurité, le refus de fournir des moyens de soutien, et l'identification et l'élimination des menaces terroristes.

Pour ce qui est de mesures précises, le professeur Nye et Stephen Flynn du Council for Foreign Relations ont soutenu que le G8 devrait s'attacher à améliorer la sécurité des réseaux de transport internationaux. Comme nous l'avons déjà mentionné, le professeur Nye a cité l'exemple du réseau de transport aérien; le Dr Flynn a traité, dans son témoignage de l'automne 2001, de la vulnérabilité au terrorisme du marché des conteneurs, en particulier le commerce maritime, qui compte pour l'essentiel du commerce international [Traduction]¹⁶⁷. Le vice-premier ministre, John Manley, qui est également président du Comité spécial du Cabinet sur la sécurité publique et l'antiterrorisme et responsable de la liaison avec le directeur de la U.S. Homeland

¹⁶⁵ *Témoignages*, 17 janvier 2002, réunion n° 52, 13 h 45.

¹⁶⁶ *Témoignages*, 31 janvier 2002, réunion n° 54, 9 h 50.

¹⁶⁷ Voir "When Trade and Security Clash," *The Economist*, 6 avril 2002, p. 59-62.

Security, le gouverneur Tom Ridge, s'est dit d'accord en mai 2002 sur la nécessité d'agir concernant le marché des conteneurs. Comme il l'a déclaré, « [...] Si les terroristes avaient vraiment voulu porter un coup à l'économie mondiale, ils auraient oublié le World Trade Center et vraiment semé la terreur en laissant planer une menace biologique ou nucléaire sur le marché des conteneurs, une menace d'envergure à laquelle nous ne sommes tout simplement pas préparés... À mon avis, si l'activité terroriste vous inquiète, voilà le genre de menace dont vous avez bien raison de vous inquiéter » [Traduction]¹⁶⁸.

Les mesures internationales visant à rendre le marché des conteneurs plus sécuritaire ne doivent de toute évidence pas nuire au commerce, et le Dr Flynn a insisté sur la nécessité de recourir davantage à la technologie et d'établir des normes communes de sécurité et de reddition de comptes en matière de marché de conteneurs¹⁶⁹. Dans son rapport de décembre 2001, *Le Canada et le défi nord-américain : gérer nos relations dans un contexte de sécurité accrue*, le Comité s'est dit d'accord, faisant observer que : « la vulnérabilité de nombreux systèmes internationaux face au terrorisme ne peut être atténuée en s'attachant exclusivement au contrôle le long des frontières nationales » et que le processus du G8 est un moyen de faire avancer la coopération multilatérale¹⁷⁰. Comme Peter Haydon l'a déclaré devant le Comité à Halifax :

... si vous voulez rendre votre port sûr, vous devez être prêts à vous demander ce que contiennent tous ces conteneurs qui y entrent. J'estime que les renseignements, et je suis sûr qu'on vous en a parlé, sont une des solutions à ce problème. Mais je ne parle pas seulement des renseignements au sein du système canadien, mais de tous les renseignements — liés à la lutte contre le terrorisme et contre le crime en général, du point de vue de la mer comme de la terre. Des renseignements et une bonne surveillance contribuent tout autant que d'autres mesures à vous garder un peu plus en sécurité et à vous rendre un peu moins vulnérables que vous ne le seriez autrement¹⁷¹.

Recommandation 18

Le Canada devrait encourager le G8 à poursuivre ses efforts pour établir des normes communes de sécurité et de reddition de comptes concernant les réseaux de transport internationaux. En particulier,

¹⁶⁸ David Rider, « Manley Feared Attack Against Commercial Container Traffic, » *The Ottawa Citizen*, 14 mai 2002, D2.

¹⁶⁹ *Témoignages*, 27 novembre 2001, réunion n° 46, 16 h 20. De même, l'Administration portuaire de Vancouver avait soutenu dans un mémoire sur la coopération bilatérale entre le Canada et les États-Unis qu'il faut partager l'information entre agences, évaluer conjointement les risques et établir des bases de données communes pour s'assurer des capacités en matière de renseignement, de sécurité et d'interdiction. La Coalition (pour un périmètre de sécurité commun) propose qu'un système d'information intégré agisse comme réseau de base reliant les sources multiples d'informations et les systèmes d'identification afin d'accroître la sécurité du périmètre, *Mémoire*, Administration portuaire de Vancouver, p. 2.

¹⁷⁰ *Le Canada et le défi nord-américain : Gérer nos relations dans un contexte de sécurité accrue*, décembre 2001, p. 16.

¹⁷¹ *Témoignages*, 26 février 2002, réunion n° 59, 15 h 35.

alors que les améliorations apportées depuis le 11 septembre dernier en matière de sécurité du transport aérien ont été bien accueillies, il reste beaucoup à faire dans le domaine du transport maritime des conteneurs.

Renforcer la solidarité du G8

Dans les mois qui ont suivi le 11 septembre, le G8 a travaillé en collaboration avec le Comité antiterrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies, essentiellement en prévision d'aider les États à signer et à mettre en œuvre les 12 conventions. Le ministre des Affaires étrangères Bill Graham a déclaré devant le Comité : « Pour ce qui est des objectifs de lutte contre le terrorisme à long terme, le G8 collaborera avec le Comité antiterrorisme des Nations Unies afin de fournir une aide en matière de renforcement des capacités, par exemple de la formation technique et une aide juridique, aux pays qui sont incapables de mettre en œuvre la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette résolution prévoit des mesures pour éliminer le financement du terrorisme et mettre en œuvre les 12 conventions des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme¹⁷² ».

La coopération est importante pour renforcer les capacités, mais le leadership politique l'est aussi. Le G8 serait davantage en position de force si les huit États membres avaient répondu à leur propre appel et ratifié toutes les conventions des Nations Unies. Le Canada et le Royaume-Uni sont les deux seuls États du G8 qui l'ont fait. De plus, selon certains, le fait que seulement trois des pays du G8 ont envoyé leurs ministres de la Justice à une réunion tenue à la mi-mai 2002 au Canada démontre que, au sein du G8, il y a un manque de volonté politique pour lutter contre le terrorisme [Traduction]¹⁷³. Ce n'est peut-être pas le cas, mais est-il besoin de répéter que le geste a plus de poids que la parole.

Recommandation 19

Le Canada devrait insister auprès de tous les États du G8 pour qu'ils ratifient sans délai les 12 conventions des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme. En outre, les États du G8 devraient encourager et aider, par la voie diplomatique et par le renforcement des capacités, les autres pays à en faire autant. Tous les États doivent aussi redoubler d'efforts pour faire aboutir les négociations sur la Convention générale sur le terrorisme international.

¹⁷² *Témoignages*, 25 avril 2002, réunion n° 72, 9 h 15.

¹⁷³ Voir Jeff Heinrich, "Missing: G8 Justice Ministers, Absence of Top Lawmakers at Summit Raises Questions about Terrorism Fight," *The Gazette*, Montréal, 16 mai 2002, p. A8.

CHAPITRE V : CONCLUSION : MENER LE G8 VERS UN PROCESSUS PLUS EFFICACE ET PLUS PARTICIPATIF

Nous nous sommes réunis parce que nous partageons les mêmes convictions et les mêmes responsabilités. Nous sommes chacun pour notre part responsables de la conduite d'une société ouverte, démocratique, profondément attachée à la liberté individuelle et au progrès social. Notre succès renforcera, et cela de façon décisive, l'ensemble des sociétés démocratiques.

Communiqué du premier Sommet du G7, Rambouillet,
France, 1975¹⁷⁴

CE QUE LES CANADIENS NOUS ONT DIT

[...] Premièrement, le sommet a été conçu comme un concert mondial [...] Les contestataires de la société civile, les citoyens du G8 et d'autres ont donc parfaitement le droit de demander au sommet d'étudier et de résoudre n'importe quel problème auquel eux-mêmes ou leurs collectivités sont confrontés. Contrairement aux institutions internationales qui doivent respecter leur charte ou limiter leur action à des domaines précis, le système du G7/G8, surtout à l'échelon du sommet, ne peut pas légitimement se détourner et passer la balle sans donner des explications crédibles.

John Kirton, professeur, directeur, Groupe de recherche
sur le G8 de l'Université de Toronto¹⁷⁵

La facture du sommet de Kananaskis dépassera presque certainement les cotisations totales du Canada à l'ONU pour 2002. Le G8 va à l'encontre d'une gouvernance participative mondiale et rappelle en ce sens une époque ancienne, celle du « Concert de l'Europe », où les principales puissances européennes conspiraient pour consolider leur mainmise sur le pouvoir en intervenant périodiquement et en supprimant les mouvements populaires. Du fait qu'il représente une petite minorité riche de la planète, le G8 fera inévitablement la même chose en utilisant des moyens modernes bien sûr. [...] Il mènera de toute évidence à une impasse. Prenons l'argent consacré aux sommets du G8 et utilisons-le à des fins constructives pour mettre en oeuvre des projets de radiation de dette, porter les contributions au chapitre de l'aide à 0,7 %, pourcentage qu'elles auraient dû atteindre il y a longtemps, et financer les efforts d'adoption d'un modèle de gouvernance mondiale dans un contexte démocratique.

Eric Squire, *Mémoire*, 28 février 2002, Montréal, p. 2

Si notre gouvernement et les autres gouvernements n'ont rien à cacher, ils devraient faire preuve de transparence dans leurs débats et leurs échanges et

¹⁷⁴ Cité dans John Kirton, « Devinez qui vient à Kananaskis La société civile et le G8 dans l'année de présidence du Canada », *International Journal*, hiver 2001-2002, document traduit pour le Comité.

¹⁷⁵ Extrait d'un article rédigé pour la publication *International Journal* et soumis au Comité par M. Kirton avant qu'il ne lui présente son témoignage à Toronto, le 8 mai 2002.

nous faire de la place. Les sommets de Québec, de Gênes ou même de Kananaskis ne sont pas des réunions privées à la « Davos ». Autant que nous sachions, il s'agit d'échanges entre gouvernements et c'est le peuple qui légitime ces gouvernements aux yeux du monde. Les enjeux sont trop importants pour qu'ils prennent de telles décisions à l'insu d'une majorité de leurs citoyens.

Blair Doucet, Conseil exécutif de la Fédération des travailleuses et travailleurs du Nouveau-Brunswick, *Mémoire*, Saint-Jean, 28 février 2002, p. 8

À cause de la mondialisation, le règlement de questions qui ont une incidence directe sur la vie des Canadiens est de plus en plus souvent confié à des organismes internationaux dont les représentants sont généralement nommés par les gouvernements au lieu d'être démocratiquement élus par les citoyens. Pour que la société civile ait vraiment son mot à dire sur la position qui sera adoptée à ces réunions, le gouvernement du Canada devrait entreprendre des consultations publiques à l'échelle du pays bien avant la tenue de sommets de haut niveau.

Desirée McGraw, directrice de Montréal, Groupe de recherche sur le G8 de l'Université de Toronto, *Mémoire*, Montréal, 27 février 2002, p. 2

Nous signalons que si le G8 se préoccupe véritablement d'un développement à l'échelle mondiale, il cherchera à habiliter les véritables institutions multilatérales, telles que les Nations Unies et le tribunal international mentionné plus haut, qui sont des représentants potentiellement bien plus crédibles de la majeure partie de la population du globe.

Edward Hudson, St. John's Mobilization for Global Justice, *Témoignages*, 25 février 2002, réunion n° 58, St. John's

Ne sommes-nous pas en train d'assister à la mise au rancart de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes? Le G8 ne peut se comporter en comité exécutif des pays riches. À cet égard, la CSN croit que le G8 serait bien avisé, plutôt que de s'octroyer des rôles nouveaux dans le domaine de la gouvernance mondiale, de prôner le renforcement des institutions de l'ONU, par exemple de l'Organisation internationale du travail, l'OIT.

Marc Laviolette, Confédération des syndicats nationaux, *Témoignages*, 28 février 2002, réunion n° 64, Montréal

[...] Il est essentiel que les femmes occupent une place spéciale dans les discussions des pays membres du G8. [...] De toute évidence, il n'y a pas de solution toute faite à la reconfiguration du monde. Nous savons que des millions de femmes du monde entier contribuent à l'élaboration de solutions de rechange qui peuvent être mises en œuvre sur-le-champ. [...]

La Marche mondiale des femmes, *Mémoire*, Montréal, 27 février 2002, p. 1

Nous voilà maintenant en train de foncer vers le prochain sommet du G8 sans avoir eu l'occasion d'apprendre de nos erreurs à Québec. Nous faisons certes remarquer à nouveau aux services policiers qui seront chargés d'assurer la sécurité là-bas qu'il faut porter une attention scrupuleuse à la protection du droit à la manifestation pacifique, ce qui signifie deux choses. Cela peut vouloir signifier,

parfois, de protéger des manifestants pacifiques d'autres manifestants qui ne sont pas pacifiques. Mais cela signifie aussi, ce qui est plus important, que les forces policières doivent s'abstenir d'avoir une réaction excessive et intimidante lors d'événements pacifiques, à tel point que les gens ne se sentent pas en sécurité dans la rue [...] Ce serait très mal respecter certaines de nos valeurs les plus fondamentales.

Alex Neve, Amnistie internationale Canada, *Témoignages*,
30 avril 2002, réunion n° 66, Ottawa

Nous représentons des centaines de milliers de gens qui ont des préoccupations tout à fait légitimes, tout autant que celles du milieu des affaires. Si nos préoccupations doivent être reçues avec une aimable indifférence, et si nous ne sommes pas sincèrement consultés dans le cadre du processus, de façon directe, nous allons trouver une autre voie. Nous n'allons tout simplement pas nous laisser ignorer. Si cela signifie et exige — on le dirait bien — qu'il nous faut recourir aux mécanismes syndicaux plus traditionnels, nous le ferons. Nous n'avons pas l'intention de laisser les choses suivre leur cours sans nous.

Larry Brown, Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public, *Témoignages*, 30 avril 2002,
réunion n° 66, Ottawa

[...] Je pense que le Canada doit entamer un débat véritablement démocratique sur la politique étrangère et les questions liées à la sécurité. [...] Un grand nombre d'entre nous souhaitent que le gouvernement du Canada fasse un grand pas en avant et prenne la tête du mouvement visant à instaurer un système mondial de gouvernement qui repose sur la démocratie, l'égalité et la solution pacifique des conflits internationaux.

Peter Coombes, End the Arms Race, *Témoignages*, 6 mai 2002,
réunion n° 76, Vancouver

Le droit d'exprimer son désaccord est un élément essentiel de la démocratie. Le G8, et notamment le Canada, disent souvent qu'il faut promouvoir la démocratie et une saine gestion publique partout dans le monde. En réalité, la démocratie et une saine gestion publique doivent être protégées à l'intérieur du G8. Greenpeace exhorte le gouvernement du Canada et les forces de l'ordre canadiennes à veiller à ce que les manifestants puissent exercer leurs droits démocratiques. [...] Les ONG ont une vaste expertise qui devrait servir de fondement aux travaux du G8. Greenpeace voudrait que les ONG se voient conférer le statut d'observateurs au Sommet. De plus, il serait encourageant que le programme du Sommet reflète les résultats des audiences du Comité. Il arrive trop souvent que de telles audiences s'apparentent davantage à un exercice de relations publiques qu'à une consultation sincère.

Sarah Blackstock, Greenpeace Canada, *Mémoire*, Toronto,
7 mai 2002, p. 4

Les Canadiens qui protestent contre les politiques de mondialisation ne sont ni des terroristes ni des criminels. Dans un pays démocratique, le gouvernement devrait protéger le droit des citoyens de dire ce qu'ils pensent et de manifester leur opposition ou leur appui à la politique officielle.

Alberta Federation of Labour, *Mémoire*, Edmonton, 9 mai 2002,
p. 3

Un dialogue continu doit être instauré avec la population pour qu'elle puisse se prononcer sur les nombreux enjeux, souvent complexes, associés à la mondialisation. Nous espérons que le travail de votre Comité contribuera à la mise en place d'un dialogue officiel continu et à la participation des citoyens.

Le Comité pour la justice sociale de Montréal, *Mémoire*, Montréal, 27 février 2002, p. 2

Gouvernance et responsabilisation en démocratie : quelques questions pour le G8

Même si M. Kirton a soutenu que les sommets du G7 ont été conçus « comme un concert démocratique » et que « dès le départ, la gouvernance du G7/G8 était un exercice public plutôt qu'un effort tendant à pratiquer la démocratie en privé¹⁷⁶ », il ressort clairement des témoignages entendus par le Comité qu'un grand nombre de Canadiens ont des doutes sur la structure, le mandat et les processus en cause. Nous avons été heureux de l'allocution prononcée par l'ambassadeur Fowler, le représentant personnel du premier ministre au Sommet, qui a dit lors de l'ouverture de nos audiences publiques que les consultations « joueront un rôle décisif en aidant le premier ministre à se préparer pour le Sommet, en permettant aux Canadiens de participer à un véritable débat sur les questions internationales à l'ordre du jour du G8 et en facilitant l'expression pacifique des opinions ». Les déclarations officielles des dirigeants et des ministres du G8 donnent à entendre qu'ils sont de plus en plus conscients de la nécessité d'encourager une mobilisation plus constructive des citoyens autour des questions de mondialisation et de faire preuve d'une plus grande ouverture et d'une plus grande transparence. Par contre, des promesses en ce sens ne suffiront pas à apaiser les critiques et à combler les attentes de nombreux groupes d'intérêt activistes, ni à régler les plaintes plus générales à propos de l'insuffisance perçue des efforts de consultation publique à ce jour¹⁷⁷.

Le Comité regrette d'avoir dû reporter une partie de ses audiences à l'extérieur d'Ottawa et d'avoir été dans l'impossibilité d'en donner avis suffisamment à l'avance. Nous demeurons néanmoins convaincus qu'il était important que nous nous rendions dans chaque région pour avoir la chance d'entendre le témoignage non seulement de quelques experts et dirigeants d'organismes nationaux, mais aussi de particuliers et de bénévoles, de citoyens passionnément concernés, qui n'ont pas eu peur de dire ce qu'ils pensent. Nous osons espérer que ce précieux document public sera utile aux délibérations du gouvernement sur les améliorations à apporter au processus du Sommet.

¹⁷⁶ *Ibid.*

¹⁷⁷ Un nouveau rapport des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques qui fait état d'un malaise au sujet de l'état actuel des consultations publiques sur les politiques fédérales est révélateur à cet égard. Voir Susan Phillips et Michael Orsini, *Mapping the Links : Citizen Involvement in Policy Processes*, Document de recherche n° F21, publié le 24 mai 2002 et disponible à l'adresse <http://www.cprn.org>.

En fait, s'il y a une chose sur laquelle même les « sherpas » de sommets antérieurs du G7/G8, les universitaires partisans du processus et les adversaires les plus acharnés du G8 sont peut-être d'accord, c'est que les questions de la gouvernance, de la réforme démocratique et de la responsabilisation véritable en vue de l'atteinte d'objectifs réalistes ne peuvent être contournées ou évitées, quelle que soit la forme que prendront le sommet de cette année ou les sommets futurs. Le choix d'un endroit relativement isolé pour le Sommet de Kananaskis, même s'il peut paraître attrayant à la lumière des dilemmes que pose la sécurité, ne saurait donner l'impression que le G8 se replie sur lui-même, se coupe du monde extérieur parce qu'il est sur la défensive, et n'a aucune idée des préoccupations des citoyens. Une réforme crédible du G8 suppose qu'il devra relever les défis de l'organisation de sommets à une époque marquée par des insécurités de toutes sortes à l'échelle mondiale. Et il devra trouver des moyens, en ayant notamment recours aux technologies de l'information et des communications du XXI^e siècle, de réduire les coûts des réunions et, facteur plus important encore, les déficits démocratiques. M. Kirton a fait cette mise en garde : « [...] la tendance instinctive à organiser un petit sommet discret ultra-sécurisé et à l'abri de la société civile risque maintenant d'amener le G8 à commettre une erreur grossière [...] Il est en effet devenu impératif de trouver de meilleurs moyens, plus novateurs, de communiquer avec la société civile et, par l'intermédiaire des médias, avec les citoyens du G8 et du monde¹⁷⁸ ».

Il a été suggéré dans certains mémoires d'instaurer d'autres mécanismes de représentation et de reddition de comptes (pour accroître la confiance de la population dans la démocratie et favoriser le respect des obligations découlant du droit international) dans le processus décisionnel du G8. Plusieurs représentants de groupes ouvriers ont plaidé en faveur d'une consultation officielle des associations syndicales nationales et internationales. Henri Massé, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, a fait valoir que cette solution permettrait au Canada de sortir des sentiers battus en montrant qu'il favorise la participation de ses citoyens et des représentants de ces derniers. Des représentants d'ONG ont expliqué comment ils avaient maintenant régulièrement accès, à titre d'observateurs officiels notamment, aux organismes et conférences des Nations Unies. Gordon Smith, ancien sous-ministre et sherpa du MAECI, actuellement responsable du Centre for Global Studies de l'Université de Victoria, a félicité les membres du Comité d'avoir posé des questions critiques au sujet de la gouvernance future et il s'est reporté à plusieurs rapports de son centre, selon lequel il fallait se tourner vers les meilleures pratiques pour accroître la transparence, la participation et l'imputabilité au niveau des institutions internationales¹⁷⁹. Il a également suggéré d'envisager des moyens novateurs pour associer un plus grand nombre d'acteurs non étatiques, tout en débordant du cadre des élites (dont celles des organisations de la société civile). À son avis, le Canada était un « leader naturel dans ce domaine », ce qui n'était pas nécessairement le cas des États-Unis. Il devait ajouter :

¹⁷⁸ *Mémoire*, « Guess who is coming to Kananaskis », p. 104.

¹⁷⁹ *Rethinking Governance Handbook: An Inventory of Ideas to Enhance Accountability, Participation, and Transparency*, Centre for Global Studies de l'Université de Victoria, n.d.; rapport de la 2020 Global Architecture Conference, Victoria (C.-B.), août 2001.

« Je crois que comme cela est déjà arrivé au cours de notre histoire, nous avons ici l'occasion de jouer un rôle prépondérant, et j'espère que nous le ferons¹⁸⁰ ». (Traduction)

Le Comité partage cette opinion, compte tenu de la tradition de diplomatie multilatérale que possède le Canada, et il est confiant que son ex-président, M. Bill Graham, sous la direction de qui cette étude a débuté et qui agit maintenant comme ministre des Affaires étrangères, abondera dans le même sens. John Kirton a indiqué dans son témoignage à Toronto le 7 mai que les ministres des Affaires étrangères du G8 devraient se réunir au moins aussi fréquemment que les ministres des Finances du G7, ce qui donnerait la possibilité au Canada de profiter d'une tribune supplémentaire pour exercer son leadership international dans les dossiers d'actualité urgents comme la crise au Moyen-Orient. En tant que principal expert du Canada pour les questions liées au G8, le professeur Kirton a proposé également au Comité un menu utile que pourrait examiner le G8 avant le Sommet de Kananaskis et subséquemment. Il suggère entre autres ce qui suit¹⁸¹ :

- concevoir une stratégie d'information coordonnée et améliorée qui reconnaît que la « transparence est un devoir de base de la démocratie »;
- informer le public au moyen d'outils de sensibilisation multilingues et profiter des avantages des médias électroniques;
- associer les parlementaires (voir ci-dessous pour plus de détails);
- créer des centres d'études et des programmes de bourses du G8;
- utiliser à meilleur escient la couverture médiatique des sommets¹⁸²;
- à la fin des sommets, présenter des communiqués clairs et compréhensibles pour le commun des mortels, en y intégrant des objectifs tangibles assortis d'échéanciers précis, et faire preuve de franchise quant à la réalisation des promesses antérieures et aux nouveaux engagements;
- associer la société civile aux processus entourant les sommets.

¹⁸⁰ *Témoignages*, 7 mai 2002, réunion n° 78, Vancouver, 11 h 10.

¹⁸¹ *Mémoire*, « Devinez qui vient à Kananaskis? », passim.

¹⁸² Desirée McGraw, associée du Groupe de recherche du G8, a indiqué ce qui suit dans son mémoire présenté à Montréal le 17 février 2002 : « Étant donné que les représentants de la presse n'ont pas accès directement aux délégués gouvernementaux lors des réunions du G8/G20, ils doivent se fier au contenu bien ficelé des conférences de presse et des communiqués. De plus, cet accès direct déficient les porte à se tourner à l'extérieur du sommet officiel pour obtenir des entrevues et des images, ce qui renforce, voire exagère, le rôle des protestataires. Cette approche biaisée, imputable à l'actuelle structure de la plupart des sommets économiques, n'aide en rien à relever la qualité des discussions sur la mondialisation dans le grand public », p. 2. (Traduction)

En ce qui a trait au dernier ingrédient essentiel, Kirton prétend qu'un « forum multilatéral de la société civile, dirigé par des parlementaires, pourrait siéger en même temps que les dirigeants. Il serait également possible de l'organiser avec un minimum de chevauchement juste avant et au début du sommet [...] Quelle que soit la formule retenue, un tel forum donnerait aux médias et aux dirigeants qui s'intéressent au point de vue de la société civile la possibilité les uns d'écrire des articles et les autres de faire des commentaires sur autre chose que les slogans scandés par la foule des manifestants. Dans le cadre de cette innovation, il serait important que tous les dirigeants du G8, plutôt que le chef de gouvernement du pays hôte ou d'autres qui le souhaitent, s'entretiennent collectivement avec les leaders du forum de la société civile ».

De fait, immédiatement avant le Sommet de Kananaskis se tiendra un « Sommet du Peuple » parallèle sur le campus de l'Université de Calgary, sous les auspices du « G6B » ou « Groupe des 6 milliards »¹⁸³. Amnistie internationale a signalé dans son mémoire que des recommandations sont formulées par le truchement du G6B dans divers champs de la gouvernance mondiale et a demandé au Comité de « faire des pressions sur le gouvernement canadien afin de trouver une manière de présenter au sommet officiel les recommandations définitives du G6B, de même que les autres points de vue exprimés par les membres de la société civile alors réunis »¹⁸⁴. (Traduction) Lors des audiences tenues subséquemment par le Comité à Calgary, Randy Rudolph, coprésident de la séance sur l'éducation à la conférence du G6B, a indiqué que des discussions avaient lieu avec l'ambassadeur Fowler afin de trouver un mécanisme pour lui présenter leurs observations, les résumés de leur conférence et leurs recommandations et qu'il voyait des signes encourageants lui permettant de croire que ceux-ci seraient intégrés au processus même du Sommet¹⁸⁵.

Finalement, le Comité constate que le point de vue de la société civile doit d'abord et avant tout être exprimé par l'entremise des représentants dûment élus. Comme nous l'a mentionné l'éminent spécialiste des relations internationales Joseph Nye, bien que d'autres formes de démocraties mondiales puissent naître dans l'avenir, à ce stade au sein des démocraties politiques nationales : « Les parlementaires sont les représentants élus du peuple. À mon avis, les mettre en contact plus fréquemment avec d'autres représentants élus à l'échelle internationale constitue la première étape importante à franchir pour réduire le déficit démocratique. Je suis en faveur des ONG, elles font beaucoup de bonnes choses, mais elles ne remplacent pas les parlementaires élus¹⁸⁶ ».

John Kirton soutient que l'heure est venue pour la démocratie parlementaire de prendre place au G8 : « Comme le Sommet des Amériques et le système du G7/G8 constituent, pour le Canada et les États-Unis, les seules institutions internationales

¹⁸³ Pour plus d'information sur la conférence du G6B qui aura lieu du 21 au 25 juin, consultez <http://www.peaceandhumanrights.org>

¹⁸⁴ *Mémoire*, 4 avril 2002.

¹⁸⁵ *Témoignages*, 8 mai 2002, réunion n° 80, Calgary, 10 h 30.

¹⁸⁶ *Témoignages*, 2 mai 2002, réunion n° 74, Ottawa, 10 h 55.

vraiment centrées sur des sommets institutionnalisés plurilatéraux auxquels participent des dirigeants démocratiquement élus, il est clair que le G8 devrait suivre l'exemple des Amériques en associant les parlementaires à son processus d'une manière organisée ». À son avis, « Le dossier du G8 occupe cependant une place assez importante dans l'esprit de l'électeur moyen pour qu'il soit temps d'établir un Groupe interparlementaire du G8 ».

Faisant référence aux audiences nationales tenues par le Comité en 1999, avant la conférence de Seattle, concernant le programme de l'OMC — à l'égard duquel le Comité a récemment renouvelé sa demande, après Doha, en faveur de la création d'un « mécanisme parlementaire permanent de l'OMC¹⁸⁷ » — laquelle figure maintenant à l'ordre du jour du Sommet du G8 cette année, le professeur Kirton suggère d'encourager des efforts parallèles dans d'autres pays du G8 et de mettre en commun les résultats (comme le présent rapport) à une réunion interparlementaire du G8, puis de les transmettre au moment opportun aux dirigeants, avant la tenue des futurs sommets. De l'avis de M. Kirton, cela demeurerait possible jusqu'à la veille de Kananaskis. Il propose que le Canada tienne une réunion interparlementaire inaugurale du G8 et que la réunion des présidents des assemblées législatives du G8 qui doit se dérouler en septembre 2002 au Canada serve pour « lancer ce nouveau Groupe interparlementaire du G8¹⁸⁸ ».

Le Comité convient d'emblée que l'apport de la société civile, y inclus les parlementaires, dans les processus délibératifs et décisionnels du G8, doit devenir non seulement un élément permanent de ces ententes de gouvernance internationale, mais doit se concrétiser d'une manière imaginative, accessible et viable qui soit propice à une participation pacifique et productive des citoyens et de leurs représentants élus. On pourrait notamment envisager de recourir aux technologies des communications interactives de plus en plus répandues en vue de créer, par exemple, un « Forum virtuel » et/ou un « Parlement virtuel » du G8 destiné à la population. Le Comité ne prétend pas posséder toutes les réponses, mais les dirigeants du G8 se doivent d'analyser les possibilités de changements plus fondamentaux. L'ouverture plus grande du G8 exigerait évidemment certaines dépenses, mais elles ne seraient certainement pas de l'ordre de centaines de millions de dollars. De plus, en innovant de la sorte pour le bénéfice de la démocratie, on pourrait au fil du temps contrer ce phénomène qui ne vise qu'à mettre en lumière, de manière improductive, des événements prestigieux de courte durée auxquels ne participent que des dirigeants et qui sont de plus en plus coûteux et contestés, sans compter qu'ils suscitent une véritable obsession pour la sécurité et qu'ils risquent de crouler sous le poids de leurs propres impératifs et appréhensions liés à leur gestion.

¹⁸⁷ Rapport du Comité intitulé *Pour un nouveau cycle de négociations efficace : Les grands enjeux du Canada à l'OMC*, mai 2002, 26^e recommandation, p. xix et p. 85ff.

¹⁸⁸ *Mémoire*, « Devinez qui vient à Kananaskis? », p. 11.

Bref, le moment est venu pour le G8 d'envisager comment il pourrait mettre de l'ordre dans ses affaires avec le grand public, non seulement pour assurer son propre avenir en tant qu'instrument de gouvernance multilatérale valable pouvant fonctionner de façon démocratique et transparente, mais aussi pour progresser concrètement en vue d'atteindre les objectifs collectifs des politiques publiques — pour le bénéfice de ses citoyens, de ceux et de celles qui vivent dans des régions moins favorisées, en Afrique en particulier — et surtout finalement, pour léguer un monde meilleur aux enfants de l'avenir.

Recommandation 20

Le Canada devrait proposer aux dirigeants du Sommet du G8 qui aura lieu à Kananaskis de constituer un groupe de travail sur la réforme du G8, lequel analyserait des options pour élargir l'accès public démocratique tout en réduisant les coûts des sommets et formulerait des recommandations en vue d'interventions pouvant être faites avant le prochain sommet. Ce groupe devrait s'attarder particulièrement à améliorer la transparence et les communications du G8; accroître la participation des parlementaires et des acteurs non étatiques; mesurer l'efficacité en fonction du rendement réel; revenir au point de départ à la recommandation 1, en offrant un mécanisme permettant de rendre des comptes régulièrement à la population quant aux résultats des sommets.

En outre, le Comité prie instamment le gouvernement d'appuyer la tenue d'une réunion inaugurale des parlementaires du G8 pour le Sommet de Kananaskis, laquelle déboucherait ensuite sur la création d'un groupe interparlementaire du G8 qui serait invité à formuler directement ses recommandations aux futurs sommets.

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organismes et particuliers	Date	Réunion
OTTAWA, ONTARIO		
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Robert Fowler, représentant personnel du premier ministre au Sommet du G-8 et représentant personnel du premier ministre pour l'Afrique	29/01/2002	53
Université McGill Myriam Gervais, chercheure principale, centre d'études sur les régions en développement	31/01/2002	54
Institut Nord-Sud Roy Culpeper, président		
KPMG du Canada Reid Morden, président, « KPMG Corporate Intelligence Inc. »		
Université de Toronto Gerald Helleiner, professeur émérite, Faculté d'économie		
ST-JEAN, TERRE NEUVE		
Association canadienne d'études de l'Afrique Christopher Youé, président	25/02/2002	58
Nouveau parti démocratique, Terre-Neuve et Labrador Jack Harris, député provincial, chef des néo-démocrates Randy Collins, député provincial		
« Newfoundland and Labrador Federation of Labour » Elaine Price, présidente Nancy Shortall, représentante du Congrès du Travail du Canada		
Oxfam Canada Linda Ross, coordonnatrice du programme canadien		

Organismes et particuliers	Date	Réunion
St. John's Mobilization for Global Justice » Matthew Cook, membre Lori Heath, membre Edward Hudson, membre Sean Reany, membre	25/02/2002	58
« The Lantern » Fay Edmonds, représentante Emma Rooney, représentante		
Union des étudiants et étudiantes de l'Université Memorial à Terre-Neuve Chris Vatcher, vice-président		
HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE		
Centre d'études de la politique étrangère, Université Dalhousie Sandra MacLean, professeure de science politique	26/02/2002	59
Fédération du travail de la Nouvelle-Écosse Rick Clarke, président		
Harker et associés John Harker, consultant		
Université Dalhousie Michael Bradfield, professeur d'économie Ian McAllister, professeur, économie et études dans le domaine du développement international		
VILLE DE QUÉBEC, QUÉBEC		
Institut québécois des hautes études internationales Richard Ouellet, membre régulier de l'Institut et professeur à la faculté de droit de l'Université Laval	26/02/2002	60
HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE		
Centre Action Écologie Mark Butler, coordonnateur des questions marines	27/02/2002	61
Enviro-Clare Jan Slakov, président		

Organismes et particuliers	Date	Réunion
Université Dalhousie John Hoddinott, professeur d'économie	27/02/2002	61
MONTRÉAL, QUÉBEC		
Alternatives Canada Charles Mugiraneza, chargé des programmes, Afrique Moussa Tchangari, directeur (Niger)	27/02/2002	62
Association québécoise des organismes de coopération Francine Néméh, directrice Yolande Geadah, chargé de programmes		
Association québécoise pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens Robert Jasmin, président Pierre Henrichon, secrétaire		
Comité de justice sociale Derek MacCuish, coordonnateur de programme		
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) Henri Massé, président Dominique Savoie, directrice, Direction de la recherche Jérôme Turcq, vice-président de la FTQ et vice-président exécutif régional de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, région du Québec Émile Vallée, conseiller en politique		
Front social démocratique (Cameroun) Alain Deugoue Marie-Thérèse Nganchou Félicité Tchabda, présidente		
« G8 Research Group » Désirée McGraw, directrice (Montréal)		
« Raging Grannies of Montreal » Joan Hadrill Barbara Seifred		

Organismes et particuliers	Date	Réunion
Regroupement pour la surveillance nucléaire Gordon Edwards, président	27/02/2002	62
SAINT-JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK		
Congrès du travail du Canada Dee Dee Daigle, représentante d'action politique	28/02/2002	63
Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick Blair Doucet, président Bill Farren, membre du Conseil exécutif		
MONTRÉAL, QUÉBEC		
Club des ambassadeurs et des entrepreneurs pour l'Afrique Raymond Leroux, président du Conseil d'administration Michèle Clément, administratrice déléguée	28/02/2002	64
Confédération des syndicats nationaux (CSN) Marc Laviolette, président Vincent Dagenais, adjoint au comité exécutif		
Développement et paix Robert Letendre, directeur général Gilio Brunelli, directeur, Département de l'élaboration des programmes		
Forum Afrique Canada Serge Blais, co-président		
Initiative de Westmount pour la paix Judith Berlyn, représentante		
Les artistes pour la Paix Paul Klopstock, président		
Marche mondiale des femmes Lorraine Guay, représentante Jeannine Mukaniirwa, représentante		

Organismes et particuliers	Date	Réunion
Mouvement des citoyens canadiens Peter Vunic, fondateur, président et chef de la direction Kenneth Fernandez, vice-président	28/02/2002	64
Table de concertation sur les droits humains au Congo/Kinshasa Denis Tougas, coordonnateur		
À titre personnel Eric Squire		
OTTAWA, ONTARIO		
Amnistie internationale (Canada) Alex Neve, secrétaire général, section canadienne anglophone	21/03/2002	66
Syndicat national des employés et employées généraux et du secteur public Larry Brown, secrétaire national et trésorier		
Comité consultatif canadien du Groupe de travail du G-8 sur les possibilités du numérique Peter Harder, sous-ministre, Ministère de l'Industrie Richard Fuchs, directeur, technologies de l'information et de la communication au service du développement, Centre de recherches pour le développement international (CRDI)	16/04/2002	68
Agence canadienne de développement international Len Good, président	23/04/2002	71
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Robert Fowler, représentant personnel du premier ministre au Sommet du G-8 et représentant personnel du premier ministre pour l'Afrique		

Organismes et particuliers	Date	Réunion
<p>Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international</p> <p>L'honorable Bill Graham, ministre</p> <p>Jim Wright, sous-ministre adjoint, Politique mondiale et Sécurité</p> <p>Chris Westdal, ambassadeur du Canada aux Nations Unies pour le désarmement</p> <p>Douglas Proudfoot, directeur adjoint, Division de la non-prolifération, du contrôle des armements et du désarmement</p> <p>Urusla Holland, Division de la non-prolifération, du contrôle des armements et du désarmement</p>	25/04/2002	72
<p>Congrès du travail du Canada</p> <p>Ken Georgetti, président</p> <p>Pierre Laliberté, économiste principal</p> <p>Steven Benedict, directeur, Section internationale</p> <p>Anna Nitoslawska, administratrice, Programme international, Section internationale</p> <p>Patricia Blackstaffe, adjointe exécutive du président</p>	30/04/2002	73
<p>Représentants d'ambassades et de haut-commissariats africains au Canada</p> <p>Pierre Diouf, ambassadeur de la République du Sénégal</p> <p>Sallama Mahmoud Shaker, ambassadrice de la République arabe d'Égypte</p> <p>Philémon Yunji Yang, haut-commissaire de la République du Cameroun</p> <p>André Jaquet, haut-commissaire de la République d'Afrique du Sud</p> <p>Youcef Yousfi, ambassadeur de la République algérienne démocratique et populaire</p> <p>Berhanu Dibaba, ambassadeur de la République fédérale démocratique d'Éthiopie</p> <p>Nuradeen Aliyu, haut-commissaire adjoint de la République fédérale du Nigeria</p>		
<p>Institut canadien des affaires internationales</p> <p>Robert Edmonds, ancien président, Section de la Capitale nationale</p>	02/05/2002	74

Organismes et particuliers	Date	Réunion
« Kennedy School of Government, Harvard University » Joseph Nye, doyen	02/05/2002	74
WINNIPEG, MANITOBA		
Banque de céréales vivrières du Canada Jim Cornelius, directeur général Stuart Clark, conseiller principal en politiques	06/05/2002	75
Commission canadienne du blé Larry Hill, directeur, Conseil d'administration Victor Jarjour, vice-président, Politiques et planification stratégique		
Fédération du travail du Manitoba Rob Hilliard, président John Doyle, coordonnateur des communications		
VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE		
« End the Arms Race » Peter Coombes, organisateur national	06/05/2002	76
« Liu Centre for the Study of Global Issues » Lloyd Axworthy, directeur et chef de la direction John Atta-Mills, chercheur invité et ancien vice-président de Ghana Rhonda Gossen, conseillère en matière de politiques		
Université Simon Fraser Theodore Cohn, professeur de science politique Stuart Farson, professeur de science politique et agrégé de recherche, « Institute for Governance Studies »		
Université York Reg Whittaker, professeur distingué émérite		

Organismes et particuliers	Date	Réunion
TORONTO, ONTARIO		
Conseil canadien pour la coopération internationale Gerry Barr, président Salihu Lukman, directeur national de l'Éducation, Congrès du travail du Nigéria Miriam Mukutuma, secrétaire générale adjointe, Syndicat du Congrès du Zimbabwe	07/05/2002	77
Fédération canadienne des étudiants Anita Zaenker		
« Greenpeace Canada » Sarah Blackstock, militante, campagne du G8		
Inclusion International Diane Richler, présidente-élue et secrétaire générale		
Initiatives oecuméniques canadiennes pour la Justice (Kairos) Salimah Valiani, chercheuse/éducateur, Asie		
« Project Ploughshares » David Albright, président, Institut pour la science et la sécurité internationale Ernie Regehr, directeur		
VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE		
« Centre for Global Studies, University of Victoria » Gordon Smith, directeur Joan Russow, ancienne chargée de cours à temps partiel sur les dossiers mondiaux	07/05/2002	78
TORONTO, ONTARIO		
Action et développement des projets communautaires Lina Bamfumu, secrétaire Nicaïses Lola, coordinateur	08/05/2002	79
Alliance canadienne pour la paix — Toronto Carolyn Bassett, coordonnatrice		

Organismes et particuliers	Date	Réunion
Fédération des enseignants et enseignantes des écoles secondaires de l'Ontario Rhoda Kimberley-Young, présidente Rod Albert, adjoint exécutif	08/05/2002	79
Fédération du travail de l'Ontario Wayne Samuelson, président Christopher Schenk, directeur de recherche		
« Rights Action » Grahame Russell, représentant		
Science et paix Helmut Burkhardt, ancien président Derek Paul, ancien président et coordonnateur des groupes de travail		
Université de Toronto John Kirton, directeur, Groupe de recherche sur le G-8		
Vision mondiale Canada Linda Tripp, vice-présidente, Défense des droits et Relations gouvernementales Henriette Thompson, gestionnaire du programme régional pour l'Afrique orientale		
CALGARY, ALBERTA		
Conférence G6B, Session sur l'éducation Randy Rudolph, co-président	08/05/2002	80
Églises et responsabilité sociale des entreprises, Groupe de Calgary Clint Mooney		
« Project Ploughshares Calgary » Kerry Duncan McCartney, coordonnatrice de programmes Janet Sisson, membre		
Résultats Canada Catherine Little, directrice nationale		

Organismes et particuliers	Date	Réunion
WINDSOR, ONTARIO		
Université de Windsor Fritz Rieger, professeur de commerce	09/05/2002	81
EDMONTON, ALBERTA		
« Alberta Federation of Labour » Kerry Barrett, secrétaire-trésorier Jim Selby, directeur de la recherche	09/05/2002	82
« Cambridge Strategies Inc. » Satya Das, conseillère principale		
Initiative des puissances moyennes L'honorable Douglas Roche, sénateur et président		
Stop TB — Halte à la tuberculose — Canada Anna Fanning, présidente Stan Houston, membre Walter Kipp, membre		
SASKATOON, SASKATCHEWAN		
Fédération du travail de la Saskatchewan Don Anderson, adjoint exécutif	10/05/2002	83
« Multi-Faith Social Justice Circle » W. R. Adamson		
Oxfam Canada Trevor McKenzie-Smith, coordonnateur, Région des Prairies		
« Roman Catholic Diocese of Saskatoon » Tony Haynes, directeur du « Social Outreach » Brian Murphy, adjoint à la recherche		
« Saskatchewan Council for International Cooperation » Hamid Javed, président du conseil d'administration		

Organismes et particuliers	Date	Réunion
À titre personnel	10/05/2002	83
Mary L. Day		
Kateri Hellman Pino		
John McConnell		

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Amnistie internationale (Canada)

Centre international des droits de la personne et du développement démocratique

Coalition interagence sida et développement

Hugh Dempster

« Eritrean Liberation Front (ELF-RC) »

Shirley R. Farlinger

Groupe Conseil Femmes-Expertise Inc.

« Halifax Initiative Coalition »

Jason Hanson

Margaret Maier

Joanna Miller

Marché international africain du Millénaire

Bruna Nota

« Project Ploughshares Saskatoon »

Margaret Pypher

Blaise Salmon

« St. John's and District Labour Council »

Vétérans contre les armes nucléaires — Manitoba

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux (*séances n° 31, 53, 54, 58-64, 66, 68, 71-83 incluant le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

La présidente,
L'hon. Jean Augustine, c.p., députée

Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international **Opinion dissidente de l'Alliance canadienne à l'égard du rapport du Comité**

L'Alliance canadienne souscrit au principal objectif déclaré du NPDA, qui est de rendre toute augmentation par les pays industrialisés de leur aide financière aux pays d'Afrique tributaire de l'adoption par ces pays de mesures concrètes visant à ouvrir leurs marchés, à mettre fin à la corruption et à instaurer la démocratie et le régime de la primauté du droit.

L'histoire est formelle : les sociétés qui épousent ces principes réussissent mieux que les autres à améliorer le niveau de vie de leurs citoyens.

Nous sommes également heureux que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international ait considérablement modifié la première ébauche du rapport. Nous signalons avec bonheur l'attitude constructive et ouverte dont ses membres ont fait preuve dans l'espoir de parvenir à élaborer une position commune.

Pour l'Alliance, toutefois, le Rapport n'en demeure pas moins inacceptable à certains égards. Les voici.

1. La dimension fiscale

Le Comité exhorte le Canada à s'efforcer d'affecter à l'aide au développement étranger 0,7 % du PIB. S'il donnait suite à cette recommandation, le gouvernement triplerait presque les fonds que le Canada consacre actuellement à l'aide au développement, ce qui est irréaliste pour plusieurs raisons. En effet, cette cible

- i) est financièrement hors de portée, étant donné les autres priorités de dépenses étrangères et intérieures du gouvernement;
- ii) porte à croire qu'une aide émanant surtout du gouvernement et consistant en affectations de sommes énormes de fonds publics demeure la meilleure façon de promouvoir le développement international. l'accès aux marchés des pays développés constitue une manière plus réaliste et utile d'aider les pays dans le besoin., et
- iii) ne tient aucun compte du rapport d'octobre 2000 du vérificateur général du Canada, selon lequel la façon dont l'aide est actuellement assurée et administrée laisse sérieusement à désirer. Le VG signalait alors que les méthodes par lesquelles l'ACDI vérifie les « résultats » qu'elle obtient sont totalement inadéquates. L' Opposition officielle a tenté de combler cette lacune en présentant, le 28 mai, une motion demandant d'élaborer des lignes directrices claires régissant l'octroi des subventions de l'ACDI et de faire effectuer chaque année une vérification indépendante de toutes les

subventions de l'ACDI. La motion a été rejetée à la majorité des voix, mais le Comité a adopté une autre motion proposant d'examiner les subventions de l'ACDI à compter de septembre. Il serait donc prématuré d'adopter dans l'intervalle un coûteux programme d'aide au développement dont l'efficacité n'est pas acquise et dont les résultats ne feront l'objet d'aucun rapport public.

2. La reddition de comptes à l'égard du NPDA

L'opposition officielle est d'avis qu'il y aurait lieu de revoir de fond en comble la façon dont le Canada décide de l'aide qu'il accordera au développement. Nous croyons qu'il faut repenser l'équilibre établi entre le rôle du gouvernement et celui des organismes non gouvernementaux (ONG). Il est crucial de rendre compte clairement de chaque dollar que le Canada consacre à l'aide au développement et d'exiger que les pays bénéficiaires de l'aide canadienne procèdent à des réformes démocratiques. L'opposition officielle présentera donc dans un document distinct ses propres conclusions sur l'aide au développement international fondées sur les défis et les possibilités qu'offrent la mondialisation, le NPDA et l'Initiative PPTE.

À cet égard, nous craignons que dans le cas du NPDA, l'« examen par les pairs » ne suffise pas à lui seul à amener les chefs des pays d'Afrique (notamment du Zimbabwe et de certains autres pays) à s'attaquer résolument et avec vigueur au problème des violations des droits démocratiques et des droits de la personne. Un mécanisme plus objectif de reddition de comptes s'impose. Nous craignons de plus que certaines recommandations du Comité (comme sa recommandation 2, qui interdit le recours aux « droits d'utilisateurs ») ne tiennent aucun compte des vœux des citoyens en empêchant les particuliers ou les entreprises privées de prendre des initiatives financières qu'ils pourraient juger importantes.

3. Le rapport banalise des préoccupations impérieuses des Canadiens

Le Sommet du G8 se veut avant tout une rencontre à caractère économique dans le cadre de laquelle les chefs des pays les plus industrialisés du monde peuvent discuter de problèmes économiques et commerciaux communs. Or, au fil des ans, le Sommet a dévié de cette mission. Étant donné la gravité des contentieux qui menacent actuellement les Canadiens dans le commerce des produits agricoles et du bois d'œuvre et dans d'autres secteurs commerciaux, nous comptons que le gouvernement du Canada, à titre d'hôte du Sommet, inscrira le protectionnisme des autres pays et leurs subventions sur les échanges en tête de l'ordre du jour.

4. L'oubli des intérêts canadiens par les partenaires du NPDA

Le premier ministre a fait de divers pays d'Afrique des partenaires du Canada dans la promotion du programme du NPDA. Or, certains d'entre eux, bien qu'ils bénéficient d'une aide financière importante de notre part, restent plutôt sourds aux exhortations du

Canada, qui souhaite les voir instaurer chez eux la démocratie et le régime de la primauté du droit.

Bien que le premier ministre ait dit que le Canada investira uniquement dans les pays qui instaureront le régime de la primauté du droit, il semble que notre pays continuera d'accorder de l'aide financière et de l'importance politique même à des pays qui ne respecteront pas les normes internationales établies en matière de primauté du droit et de lutte à la corruption, ce qui ira à l'encontre des buts du NPDA.

5. Le caractère tardif du Rapport atténuera son incidence

Le Rapport comporte une autre lacune grave. En effet, il sera présenté trop tard pour avoir la moindre incidence sur quelque point que ce soit de l'ordre du jour du Sommet. Il ne faut pas en imputer le blâme aux membres du Comité ni à son personnel. Le fait est que les consultations intergouvernementales préalables au Sommet sont en grande partie terminées et que le programme du Sommet est déjà pour ainsi dire établi. Pour qu'un rapport de comité parlementaire du plus petit des pays du G8 ait une chance de produire le moindre effet, il aurait fallu qu'il soit publié beaucoup plus tôt que quelques semaines à peine avant le Sommet. Cela n'a malheureusement pas été le cas. Un comité parlementaire fédéral présentera donc une fois de plus un rapport qui n'aura peut-être pas l'effet souhaité sur le gouvernement du Canada. Nous suivrons l'évolution du dossier pour voir quelle suite le gouvernement donnera aux observations et aux recommandations du Comité.

Opinion complémentaire au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international sur les priorités canadiennes en vue du Sommet du G8 de 2002

Svend J. Robinson, député

Je comprends et j'apprécie à sa juste valeur l'enthousiasme et l'ardeur manifestés par mes collègues au sein du Comité qui ont assisté à de longues audiences et qui se sont déplacés dans l'ensemble du Canada pour connaître les opinions des divers Canadiens intéressés pendant le déroulement de cet examen important. Mes collègues du Nouveau Parti démocratique et moi adhérons essentiellement aux recommandations du Comité, mais nous croyons que, sur plusieurs questions, le rapport devrait être précisé. Comme mes collègues, je souhaite remercier tous les témoins qui ont comparu devant nous à Ottawa et ailleurs au Canada.

La conclusion la plus importante à laquelle en sont arrivés tous les membres du Comité est la suivante : le Canada doit être le premier à demander avec insistance à tous les membres du G8 de trouver des approches multilatérales à la fois cohérentes et diversifiées des réformes globales à mettre en œuvre et notamment de réformer les processus du G8 afin d'en réduire les coûts et afin qu'ils soient davantage axés sur des résultats et transparents du point de vue démocratique. Il faut, de toute urgence, favoriser la participation des ONG, des syndicats, des universitaires et des autres citoyens intéressés aux processus décisionnels du G8. Mes collègues du Nouveau Parti démocratique et moi espérons que les audiences publiques tenues en vue de l'élaboration du rapport ne seront que l'amorce de cette nouvelle tendance.

Vous trouverez dans les paragraphes ci-après les principaux points qui, selon nous, doivent être modifiés ou précisés dans le rapport majoritaire :

- Le rapport incite le Canada à promouvoir la tenue de négociations pour l'établissement de pratiques et de règles commerciales internationales révisées qui favoriseraient les peuples et les pays les plus pauvres, une attention particulière étant accordée à l'Afrique. L'objectif visé est que ces pays puissent profiter davantage des bienfaits des échanges commerciaux. Le NPD adhère à cette recommandation, mais signale qu'elle ne préconise pas la réforme des régimes commerciaux internationaux en vue de favoriser la participation démocratique des parlementaires, des acteurs non étatiques et des citoyens, ce qui accroîtrait considérablement la transparence et l'obligation redditionnelle des organismes internationaux. Il doit condamner sévèrement les politiques d'ajustement structurel actuelles qui ont un effet si destructeur et qui ont creusé l'écart entre les riches et les pauvres. Il préconise que des modifications fondamentales soient apportées aux institutions financières internationales comme la Banque mondiale et le FMI, ainsi qu'à l'OMC. Il faut démocratiser ces institutions pour favoriser une participation significative de la part du tiers monde.

- Le rapport recommande que le Comité exhorte le Canada et ses partenaires du G8 à financer davantage le développement international et à créer un groupe de travail afin d'améliorer l'efficacité des politiques des pays du G8 en matière d'aide étrangère, mais il n'aborde pas la question de l'aide « conditionnelle ». D'après nous, le rapport devrait préconiser que le Canada prêche par l'exemple en déclarant que les crédits qu'il accordera à l'aide au développement ne seront pas assortis de l'obligation d'utiliser exclusivement la technologie ou les compétences canadiennes pendant l'exécution des projets de développement. Pour garantir que les pays bénéficiaires profitent au maximum de notre aide publique au développement (APD), nous devons abandonner l'idée que la majeure partie de cette APD doit rejaillir sur le Canada sous la forme de contrats accordés aux entreprises canadiennes. De plus, le rapport devrait appuyer l'objectif du CCCI qui établit que l'APD devrait équivaloir à 0,35 % du PIB d'ici cinq ans et qui demande par la suite de majorer rapidement cette aide afin d'atteindre l'objectif de 0,7 % fixé par l'ONU.
- Le rapport devrait recommander que le Canada et les pays du G8 respectent leurs engagements pris par rapport aux objectifs de développement du millénaire des Nations Unies, notamment en réduisant de moitié la pauvreté absolue et la faim, en garantissant l'enseignement primaire à tous et en mettant un frein à la dissémination du VIH, du sida et des autres maladies dangereuses, d'ici 2015.
- Le rapport recommande que le Canada favorise une réduction substantielle de la dette des pays les plus pauvres, mais uniquement à titre de « récompense » pour avoir satisfait à certaines conditions. Selon nous, le rapport devrait aller beaucoup plus loin en préconisant que le Canada et ses partenaires du G8 annulent immédiatement et inconditionnellement la dette des pays pauvres les plus endettés. Le fardeau de la dette agit comme un véritable assassin dans les pays en développement puisqu'il voue des millions d'êtres humains à une mort prématurée. Tout retard dans l'annulation complète de la dette de ces pays ne fera qu'accroître le nombre de décès.
- La plupart des Africains ignorent en quoi consiste le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA), comme l'ont confirmé les participants à la récente conférence qui s'est tenue à Montréal sous l'égide de l'ACDI. Nous croyons donc qu'il faudrait de nouveau mettre à contribution les ONG et les responsables de la société civile en Afrique à cet égard : il faudrait les consulter et leur demander leur avis sur ce nouveau partenariat tout en s'assurant d'intégrer le citoyen ordinaire à ce processus. En outre, nous réfutons le principe fondamental du NPDA, c.-à-d. que l'accroissement des échanges et des investissements étrangers constitue la solution à la réduction de la pauvreté en Afrique. Ce n'est pas le résultat qui a été obtenu en Amérique latine.
- Plutôt que de recommander que le Canada demande instamment que le G8 adopte un plan d'action qui imposerait des contrôles multilatéraux plus rigoureux sur le transfert d'armes illicite à l'Afrique, nous sommes d'avis qu'il faudrait prendre d'autres mesures afin de restreindre l'exportation d'armes des pays du G8 aux États africains, particulièrement à ceux où des conflits font rage.

- Le rapport recommande des mécanismes plus vigoureux à l'égard du trafic des diamants permettant de financer les conflits, mais passe sous silence le besoin impérieux de mettre en œuvre des mesures pour s'attaquer à l'exploitation pétrolière servant aux mêmes fins en Afrique. Nous sommes d'avis que, s'il se préoccupe réellement de l'Afrique, le Canada doit immédiatement reconnaître le rôle que l'exploitation pétrolière a joué dans la guerre civile tragique au Soudan et prendre des mesures unilatérales et, de concert avec le G8, multilatérales en vue d'établir des codes de conduite s'appliquant à l'ensemble de l'Afrique, mais particulièrement aux zones aux prises avec des conflits. Le Canada est complice de la violence perpétrée au Soudan, puisqu'il n'a pris aucune mesure pour empêcher Talisman Energy Inc. de Calgary, en Alberta, de continuer l'exploitation des champs pétrolifères au Soudan, et il a été démontré d'une façon concluante que le gouvernement génocidaire du Soudan en a tiré une source de revenu lucrative. Nous devons également renforcer la *Loi sur les mesures économiques spéciales* pour permettre au gouvernement d'intervenir au besoin, lorsqu'une entreprise se comporte mal.
- Le rapport recommande que le Plan d'action du G8 pour l'Afrique accorde une attention toute particulière au fléau que constitue le VIH/sida à plusieurs niveaux, mais nous croyons que cette pandémie a un effet tellement dévastateur dans ce continent que le G8 doit établir immédiatement un groupe de travail qui se penchera sur cette question en consultant divers acteurs étatiques et non étatiques en vue de formuler des recommandations permettant d'atteindre l'objectif qui avait été établi par l'ONU et qui consistait à mettre un frein et à réduire la dissémination du VIH/sida d'ici 2015. Il faut consacrer beaucoup plus de ressources à la lutte contre le VIH/SIDA — tant sur le plan de la prévention que sur celui du traitement — ainsi que contre la tuberculose et la malaria. À cet égard, nous appuyons énergiquement les recommandations de Stephen Lewis, envoyé spécial des Nations Unies.
- Le rapport devrait exhorter sans équivoque le Canada à promouvoir la modification des ententes sur la concession de licence obligatoire dans le cadre du Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce afin que les pays en développement puissent importer librement les médicaments génériques qu'ils ne peuvent pas fabriquer. Il est inacceptable de mettre en péril des vies humaines afin de protéger les profits des sociétés pharmaceutiques multinationales.
- Le rapport devrait recommander que le Canada prêche par l'exemple en éliminant rapidement les obstacles commerciaux qui empêchent les pays en développement de profiter de leurs exportations, particulièrement dans le domaine du textile et dans le secteur agricole.
- Même si le rapport recommande que le Canada et le G8 envisagent de mettre en œuvre des normes commerciales internationales dotées de mécanismes de suivi et de déclaration en Afrique, il passe sous silence la question des normes internationales au chapitre des droits de la personne et l'importance des normes du travail. Les pays du G8 doivent appliquer des normes acceptables régissant la conduite de leurs entreprises qui investissent en Afrique et dans les autres régions en développement. Ils doivent s'assurer également que, dans les pays où elles

investissent et font affaire, ces entreprises respectent et appuient les droits de la personne, y compris ceux dans le domaine du travail.

- Le rapport recommande que le Canada et le G8 s'assurent que le NPDA favorise la saine gouvernance et l'essor de la démocratie en Afrique, mais il n'aborde pas la question de la primauté du droit international en matière de droits de la personne à cet égard. Nous appuyons une solution qui préconise le respect de ces droits dans les efforts visant à satisfaire aux besoins de l'Afrique en matière de développement, mais le NPDA ne tient pas compte de ces droits dans une très grande mesure. Nous sommes d'avis qu'une saine gouvernance est impossible lorsque les gens vivent dans la crainte et l'insécurité parce qu'on n'a pas élaboré ou qu'on a refusé d'élaborer des systèmes efficaces permettant d'appliquer des normes internationales en matière de droits de la personne.
- Le rapport recommande que le Plan d'action pour l'Afrique traite de la viabilité écologique comme une partie intégrante du développement et du redressement économiques. Nous croyons que c'est d'une importance capitale, mais nous ajouterions que les pays africains ne doivent pas être les seuls à assumer cette responsabilité. Le Canada et ses partenaires du G8 doivent prendre immédiatement des mesures visant à garantir que des projets financés par le secteur privé et le secteur public seront exécutés en Afrique dans le respect de normes très rigoureuses en matière de viabilité écologique et feront l'objet d'un examen public au Canada et dans les pays bénéficiaires.

Mes collègues du Nouveau Parti démocratique et moi pensons qu'il s'agit là des principaux points qu'il faudrait modifier dans le rapport majoritaire.

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 30 mai 2002
(Séance n^o 86)

Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui à 8 h 54 (séance télévisée), dans la salle 237-C de l'édifice du Centre, sous la présidence de Bernard Patry (*vice-président*).

Membres du Comité présents : Sarkis Assadourian, Aileen Carroll, Stockwell Day, Mark Eyking, Marlene Jennings, Stan Keyes, Francine Lalonde, l'hon. Diane Marleau, Keith Martin, Pat O'Brien, Pierre Paquette, Bernard Patry, Svend Robinson.

Membre substitut présent : Liza Frulla pour l'hon. Jean Augustine.

Aussi présents : De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement : James Lee et Gerald Schmitz, attachés de recherche.

Comparaît : L'hon. Bill Graham, ministre des Affaires étrangères.

Témoins : Du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international : Gaëtan Lavertu, sous-ministre des Affaires étrangères; Kathryn McCallion, sous-ministre adjointe, Affaires internationales, Passeport et Affaires consulaires; Lorenz Friedlaender, chef de la planification des politiques, Secrétariat de la Planification des politiques.

Conformément à l'article 81(6) du Règlement et à l'ordre de renvoi de la Chambre du 28 février 2002, le Comité reprend l'étude du budget des dépenses 2002-2003 : crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, L35, 40, 45, 50 et 55, inscrits sous la rubrique Affaires étrangères et Commerce international.

Le président met en délibération le crédit 1.

Le Ministre fait une déclaration et, avec les témoins, répond aux questions.

À 10 h 10, le Comité discute de ses futurs travaux.

Sur motion de Marlene Jennings, il est convenu, — Que, lorsque la Chambre reprendra ses travaux à l'automne, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international entreprenne une étude du Cadre d'évaluation du rendement axé sur les résultats de l'Agence canadienne de développement international.

Sur motion de Aileen Carroll, il est convenu, — Que le Comité examine des questions relatives à la politique étrangère de la République islamique d'Iran, à midi le mardi 4 juin

2002, que M. Sayed Ali Ahani, vice-ministre iranien pour l'Europe et les Amériques, soit invité à comparaître et qu'un déjeuner de travail soit prévu.

À 10 h 15, le Comité décide de siéger à huis clos.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité reprend son étude du programme du Sommet du G-8 de 2002 (voir le *procès-verbal* du mardi 16 octobre 2001).

Le Comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu,

- Que le Comité adopte l'ébauche de rapport, *Assurer le progrès de l'Afrique et du reste du monde, un rapport sur les priorités canadiennes en vue du Sommet du G-8 de 2002*, dans sa version modifiée, en tant que rapport à la Chambre;
- Que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport.
- Que le président soit autorisé à apporter à la forme du rapport les changements rédactionnels jugés nécessaires, sans en altérer le fond.
- Que, conformément à l'alinéa 108(1)(a) du Règlement, le Comité autorise l'impression des opinions dissidentes ou complémentaires en annexe à ce rapport, immédiatement après la signature du président et que lesdites opinions soient envoyées au greffier du Comité, par courrier électronique, dans les deux langues officielles au plus tard à 12 h le 30 mai 2002.
- Que le président ou une personne qu'il désignera soit autorisé à présenter le rapport à la Chambre;

À 11 h 52, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

Le greffier du comité

Stephen Knowles